

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 166
N° 33

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 25
no Eperera 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 156 DMME/BRHT/jc du 12 avril 2017 portant délégation de signature à M. Jean-François Courtois, directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat.	4962
Arrêté n° HC 221 SGAP du 12 avril 2017 portant organisation des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, session 2017.	4965
Arrêté n° HC 222 CAB/DDPC/rr du 12 avril 2017 fixant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique et la liste des candidats déclarés aptes aux épreuves de vérifications de maintien des acquis du 8 avril 2017 dans la commune de Pirae, Tahiti.	4966
EXTRAITS	
Arrêté n° 210 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 7 500 000 F CFP, soit 62 850,00 euros à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération "Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) d'une capacité de 12 mètres cubes", volet : Déchets, année de programmation : 2017.	4967
Arrêté n° 211 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 20 765 106 F CFP, soit 174 041,59 euros à la commune de Taiarapu-Est pour la réalisation de l'opération "Mise en œuvre du programme d'équipement photovoltaïque des bâtiments communaux, phase 1", volet : Energies renouvelables, année de programmation : 2017.	4968
Arrêté n° 212 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 13 466 066 F CFP, soit 112 845,63 euros à la commune de Faa'a pour le financement de l'opération "DTIC, étude relative à la mise en conformité de l'école Ruatama maternelle", volet : Etudes préalables, année de programmation : 2017.	4969
Arrêté n° 213 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 158 029 970 F CFP, soit 1 324 291,15 euros à la commune de Faa'a pour le financement de l'opération "DTIC, mise en conformité de l'école Puurai maternelle", volet : Constructions scolaires, année de programmation : 2017.	4970
Arrêté n° 214 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 40 472 635 F CFP, soit 339 160,68 euros à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération "Travaux d'adressage", volet : Adressage, année de programmation : 2017.	4971

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

- Arrêté n° 215 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 32 333 413 F CFP, soit 270 954,00 euros à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération "Etude de recherche de nouvelles ressources en eau", volet : Etudes préalables, année de programmation : 2017 4972
- Arrêté n° 216 DIE /FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 4 068 000 F CFP, soit 34 089,84 euros à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération "DTIC, mise à jour du modèle hydraulique", volet : AEP, année de programmation : 2017 4973
- Arrêté n° 217 DIE/FIP du 10 avril 2017 portant attribution d'une dotation du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 8 621 100 F CFP, soit 72 244,82 euros à la commune de Mahina pour la réalisation de l'opération "Acquisition de deux camions bennes à ordures ménagères (BOM) de 5 mètres cubes", volet : Déchets, année de programmation : 2017 4974

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

- Arrêté n° 489 CM du 18 avril 2017 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du CED Saint-Joseph de Taiohae pour financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux îles du Vent. 4975
- Arrêté n° 494 CM du 19 avril 2017 mettant fin aux fonctions de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements 4976
- Arrêté n° 495 CM du 19 avril 2017 portant nomination de M. Thierry Delmas en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements 4976
- Avis n° 496 CM du 19 avril 2017 sur le projet de décret relatif à la formation civile et civique des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires 4976

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

- Arrêté n° 303 PR du 18 avril 2017 portant désignation d'une personnalité extérieure représentant le monde associatif œuvrant en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement en Polynésie française en tant que membre du comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement de la Polynésie française. 4977
- Arrêté n° 304 PR du 18 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale 4977
- Arrêté n° 313 PR du 18 avril 2017 portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique exploité par la SARL Tahitian Tourism Business Company 4979

Vice-présidence

- Arrêté n° 3013 VP du 19 avril 2017 portant attribution d'aides financières aux entreprises de MM. Fabrice Moua et Enzo Tching dans le cadre du dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises 4982

Ministère du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine

- Arrêté n° 3006 MPF du 18 avril 2017 modifiant l'arrêté n° 8081 VP du 30 octobre 2009 modifié, autorisant la location du lot n° 6 du lotissement Fare Ihi, sis à Punaauia, au profit de M. Alexis Tehahe. 4982

Ministère des solidarités et de la santé

- Arrêté n° 3000 MSS du 18 avril 2017 désignant pour l'année 2017, les agents de la direction de la santé autorisés à dispenser des cours à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault. 4983

Ministère de l'équipement et des transports intérieurs

Arrêté n° 3002 MET du 18 avril 2017 portant autorisation d'extraction de matériaux dans le cadre du curage du domaine public fluvial en faveur de l'EURL Tahaa 2	4984
Arrêté n° 3003 MET du 18 avril 2017 portant nomination de M. Jérôme Peyrus, ingénieur des TPE, en qualité de chef de l'arrondissement maritime par intérim de la direction de l'équipement	4986
Arrêté n° 3019 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiètement sur la servitude de curage du domaine public fluvial au regard des parcelles issues d'une partie de la terre "domaine Elzea lot 4 surplus, lot a du lot 4", cadastrées section HT n° 8 et n° 10, sises dans la commune de Papeete, PK 1,370, au profit de la SCI Tipaerui 2014	4986
Arrêté n° 3020 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiètement d'une superficie de 55 mètres carrés sur la servitude établie aux abords des ouvrages d'art sise à Papetoai au PK 16,400 Ouest côté montagne, dans la commune de Moorea-Maiao, au profit de Mme Vahinerii You Sing	4987
Arrêté n° 3021 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiètement d'une superficie de 35 mètres carrés sur la servitude établie aux abords des ouvrages d'art sise à Paopao au PK 7,300 Ouest côté montagne, commune de Moorea-Maiao, au profit de M. Pierre Douyère	4987

EXTRAITS

Arrêté n° 3004 MET du 18 avril 2017 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Hinano cadastrée LA n° 41 (plan 7) nécessaire à l'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti, accès dans la vallée de Vaihiria, à Mataiea dans la commune de Teva I Uta ..	4988
Arrêté n° 3005 MET du 18 avril 2017 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Tarione cadastrées A-906 et A-909 nécessaires à la réhabilitation et l'extension de l'abri paracyclonique de Fakahina dans la commune de Fangatau, archipel des Tuamotu	4988

Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Arrêté n° 3014 MEE du 19 avril 2017 portant attribution du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française.	4988
---	------

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DU POUVOIR CENTRAL**

Délibération du 22 février 2017 relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Polynésie française (JORF du 19 avril 2017)	4989
---	------

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Direction des affaires foncières.— Avis n° 1301 MPF du 12 avril 2017 relatif aux sections soumises à la conservation cadastrale	4990
---	------

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales	4991
Annonces diverses	5017
Annonces marchés publics	5021

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 156 DMME/BRHT/jc du 12 avril 2017 portant délégation de signature à M. Jean-François Courtois, directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. René Bidal, préfet, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-1127-A du 24 juillet 2014 portant mutation de M. Jérôme Lieurey, attaché d'administration de l'Etat, au haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 16-2155-A du 11 août 2016 portant mutation de Mme Camille Savigny, attachée principale d'administration de l'Etat, au haut-commissariat de la République en Polynésie française en qualité de directrice adjointe des moyens et de la modernisation de l'Etat, conseillère mobilité-carrière et responsable du pôle de la modernisation des actions de l'Etat à compter du 9 août 2016 ;

Vu l'arrêté n° 17-210 A du 8 février 2017 du ministère de l'intérieur portant mutation de Mme Dominique Guiol-Bodin au haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 132 DMME/BRHT/jc du 24 mars 2017 portant organisation des services du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu la décision n° HC 76 DMME/BRHT/A du 24 février 2014 portant changement d'affectation de M. Sébastien Lequien, attaché d'administration du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en qualité de chef de la plate-forme de l'achat public interministériel ;

Vu la décision n° HC 80 DMME/BRHT/mp du 26 février 2014 portant changement d'affectation de Mme Madeleine Lau, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de responsable du pôle rémunérations et fonctionnement ;

Vu la décision n° HC 81 DMME/BRHT/mp du 26 février 2014 portant changement d'affectation de Mme Maud Rouault, secrétaire administratif de classe supérieure du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, en qualité de responsable du pôle investissements et interventions ;

Vu la décision n° HC 149 DMME/BRHT/A du 14 avril 2014 portant changement d'affectation de M. Jean François Courtois, directeur de service, en qualité de directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat ;

Vu la décision n° HC 151 DMME/BRHT/A du 14 avril 2014 portant changement d'affectation de Mme Nathalie Closset, attachée d'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau des ressources humaines et des traitements à la direction des moyens et de la modernisation de l'Etat ;

Vu la décision n° HC 175 DMME/BRHT/mp du 2 mai 2014 portant changement d'affectation de Mme Maryline Pioche, secrétaire administratif de classe supérieure du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu la décision n° HC 517 DMME/BRHT/mp du 25 août 2016 portant changement d'affectation de Mme Minh-Thi Tcha, secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, en qualité d'animatrice de la formation professionnelle ;

Vu l'extrait individuel de M. Christian Chand de la décision collective n° HC 137 DMME/BRHT/mp du 14 avril 2014 portant affectation de certains personnels du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'extrait individuel de Mme Joséphine Ah Mang de la décision collective n° HC 137 DMME/BRHT/mp du 14 avril 2014 portant affectation de certains personnels du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Jean-François Courtois, directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, dans les domaines relevant de ses attributions figurant dans l'arrêté n° HC 132 DMME/BRHT/jc du 24 mars 2017 susvisé, à l'effet de signer les actes suivants :

- les correspondances, les bordereaux de transmission de pièces administratives et les actes courants, y compris les décisions, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales ou aux différentes instances de la Polynésie française, et sous réserve des délégations accordées en la matière à d'autres fonctionnaires d'autorité dont notamment les chefs de subdivision administrative, le vice-recteur, le directeur de l'aviation civile ;
- les correspondances et actes courants, y compris les décisions, relatifs à la gestion administrative des volontaires du service civique affectés dans les services du haut-commissariat, à l'exclusion des actes relevant de la compétence des armées, des conventions passées avec les employeurs et des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales, aux différentes instances de la Polynésie française ou aux employeurs ;
- l'ordonnancement, l'engagement, la liquidation et la demande d'émission des titres concernant les dépenses de l'Etat, du BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, mission ministérielle AB, administration générale et territoriale de l'Etat, action 05, intégration des hauts-commissariats et représentations de l'Etat à l'outre-mer et soutien du réseau des préfetures, sous-action 05, dépenses de personnel (article de prévision 01) article d'exécution 54 ;
- l'ordonnancement, l'engagement, la liquidation et la demande d'émission des titres concernant les agents de l'Etat payés sur :
 - le programme 124, conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
 - le programme 143, enseignement technique agricole ;
 - le programme 156, gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ;
 - le programme 164, cour des comptes et autres juridictions financières ;
 - le programme 165, conseil d'Etat et autres juridictions administratives ;
 - le programme 215, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
 - le programme 216, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - le programme 217, conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- la demande d'émission des titres de perception en reversement d'indus sur toutes pensions, allocations et indemnités assignées sur la caisse du trésorier-payeur général de la Polynésie française ;
- les conventions de stage n'emportant pas versement d'une gratification aux stagiaires ;
- l'ordonnancement des recettes et dépenses hors titre 2 relevant du budget opérationnel de programme 307 "administration territoriale" ;
- les bons de commande, les pièces liquidatives et justificatives de la dépense et de la recette, la constatation du service fait pour :
 - le BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, (article de prévision 02) dans le champ de compétence de la direction et dans la limite des crédits notifiés ;
 - l'UO 216, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dans le champ de compétence de la direction et dans la limite des crédits délégués (action sociale, formation professionnelle et systèmes d'information et de communication) ;
 - l'UO 148, fonction publique, dans le champ de compétences de la direction et dans la limite des crédits délégués (formations interministérielles) ;

- le BOP 128, coordination des moyens de secours, dans le champ de compétence de la direction et dans la limite des crédits délégués (systèmes d'information et de communication) ;
- l'UO 176, commandement, soutien et logistique dans le champ de compétences de la direction et dans la limite des crédits délégués (systèmes d'information et de communication) ;
- le BOP 724, entretien des bâtiments de l'Etat, dans la limite des crédits notifiés et la constatation du service fait pour le BOP 724, entretien des bâtiments de l'Etat ;
- le BOP 138, emploi outre-mer, dans le champ de compétence de la direction et dans la limite des crédits délégués ;
- les pièces liquidatives des titres de perception et pièces justificatives relatifs aux recettes de l'Etat, du programme 307, administration territoriale, mission ministérielle AB, administration générale et territoriale de l'Etat, action 05, intégration des hauts-commissariats et représentations de l'Etat à l'outre-mer et soutien du réseau des préfetures, sous-action 05, autres dépenses (article de prévision 02) article d'exécution 54.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Courtois, directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Camille Savigny, directrice adjointe des moyens et de la modernisation de l'Etat.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-François Courtois et de Mme Camille Savigny, la délégation de signature qui est consentie à M. Jean-François Courtois sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Nathalie Closset, chef du bureau des ressources humaines et des traitements.

Art. 3. — Délégation de signature est également consentie à Mme Camille Savigny, directrice adjointe des moyens et de la modernisation de l'Etat, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les bordereaux de transmission de pièces administratives ;
- les notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- les correspondances et actes courants à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales ou aux différentes instances de la Polynésie française, et sous réserve des délégations accordées en la matière à d'autres fonctionnaires d'autorité dont notamment les chefs de subdivision administrative, le vice-recteur, le directeur de l'aviation civile.

Art. 4. — Délégation de signature est également consentie à M. Sébastien Lequien, chef de la plate-forme de l'achat public interministériel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les bordereaux de transmission, notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- les correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux administrations centrales.

Art. 5. — Délégation de signature est également consentie à Mme Nathalie Closset, chef du bureau des ressources humaines et des traitements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les bordereaux de transmission de pièces administratives ;

- les notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- les correspondances et actes courants, y compris les décisions, relatifs à l'administration et à la gestion du personnel de l'Etat, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales ou aux différentes instances de la Polynésie française, et sous réserve des délégations accordées en la matière à d'autres fonctionnaires d'autorité dont notamment les chefs de subdivision administrative, le vice-recteur, le directeur de l'aviation civile ;
- les correspondances et actes courants internes au haut-commissariat concernant les concours ;
- les conventions de stage n'emportant pas versement d'une gratification aux stagiaires ;
- les correspondances et actes courants, y compris les décisions, relatifs à la gestion administrative des volontaires du service civique affectés dans les services du haut-commissariat, à l'exclusion des actes relevant de la compétence des armées, des conventions passées avec les employeurs et des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales, aux différentes instances de la Polynésie française ou aux employeurs ;
- l'ordonnancement, l'engagement, la liquidation et la demande d'émission des titres concernant les dépenses de l'Etat, du BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, mission ministérielle AB, administration générale et territoriale de l'Etat, action 05, intégration des hauts-commissariats et représentations de l'Etat à l'outre-mer et soutien du réseau des préfetures, sous-action 05, dépenses de personnel (article de prévision 01) article d'exécution 54 ;
- l'ordonnancement, l'engagement, la liquidation et la demande d'émission des titres concernant les agents de l'Etat payés sur :
 - le programme 124, conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
 - le programme 143, enseignement technique agricole ;
 - le programme 156, gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ;
 - le programme 164, cour des comptes et autres juridictions financières ;
 - le programme 165, conseil d'Etat et autres juridictions administratives ;
 - le programme 215, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
 - le programme 216, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - le programme 217, conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
- la demande d'émission des titres de perception en reversement d'indus sur toutes pensions, allocations et indemnités assignées sur la caisse du trésorier-payeur général de la Polynésie française ;
- les bons de commande, les pièces liquidatives et justificatives de la dépense et de la recette, la constatation du service fait pour :
 - le BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, (article de prévision 02) dans le champ de compétence du BRHT et dans la limite des crédits notifiés (formation professionnelle) ;
 - l'UO 216, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dans le champ de compétence du BRHT et dans la limite des crédits délégués (action sociale, formation professionnelle) ;
 - l'UO 148, fonction publique, dans le champ de compétences de la direction et dans la limite des crédits délégués (formations interministérielles).

Art. 6. — Délégation de signature est également consentie à Mme Maryline Pioche, adjointe au chef du bureau des

ressources humaines et des traitements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du chef du bureau des ressources humaines et des traitements et du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les bordereaux de transmission de pièces administratives ;
- les actes courants relatifs à la gestion du personnel de l'Etat, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux élus, aux administrations centrales ou aux différentes instances de la Polynésie française, et sous réserve des délégations accordées en la matière à d'autres fonctionnaires d'autorité dont notamment les chefs de subdivision administrative, le vice-recteur, le directeur de l'aviation civile ;
- les correspondances et actes courants internes au haut-commissariat concernant les concours.

Art. 7. — Délégation de signature est également consentie à Mme Minh-Thi Tcha, animatrice de formation professionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du chef du bureau des ressources humaines et des traitements et du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les attestations de stage, de formation et de crédits d'heures de droit individuel à la formation ;
- les fiches de candidature aux formations organisées par la sous-direction du recrutement et de la formation ;
- les bons de commande, les pièces liquidatives et justificatives de la dépense et de la recette, la constatation du service fait pour :
 - le BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, (article de prévision 02) dans le champ de compétence du BRHT et dans la limite de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
 - l'UO 148, fonction publique, dans le champ de compétences de la direction et dans la limite de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
 - l'UO 216, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dans le champ de compétence du BRHT et dans la limite *trois mille euros* (3 000 euros).

Art. 8. — Délégation de signature est également consentie à M. Jérôme Lieurey, chef du bureau des budgets, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- l'ordonnancement des recettes et dépenses hors titre 2 relevant du budget opérationnel de programme 307 "administration territoriale" ;
- les bons de commande, les pièces liquidatives et justificatives de la dépense et de la recette, la constatation du service fait pour :
 - le BOP 138, emploi outre-mer, pour les dépenses relatives aux visites ministérielles et dans la limite de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
 - le BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, (article de prévision 02) dans le champ de compétence du bureau des budgets et dans la limite de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
- les bordereaux de transmission, notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- les correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux administrations centrales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Lieurey, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Joséphine Ah Mang, adjointe au chef du bureau des budgets.

Art. 9. — Délégation de signature est également consentie à M. Christian Chand, chef du bureau du patrimoine immobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat, les actes suivants :

- les bordereaux de transmission de pièces administratives ;
- les notes et rapports internes au haut-commissariat ;
- les bons de commande, les pièces liquidatives et justificatives de la dépense et de la recette, la constatation du service fait pour :
 - le BOP 307, Polynésie française, administration territoriale, (article de prévision 02) pour les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des bâtiments et des logements administratifs dans la limite d'un plafond par acte de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
 - le BOP 724, entretien des bâtiments de l'Etat, dans la limite des crédits notifiés et d'un plafond par acte de *trois mille euros* (3 000 euros) ;
 - le BOP 138, emploi outre-mer, pour les dépenses relatives aux visites ministérielles et dans la limite de *trois mille euros* (3 000 euros).

Art. 10. — Délégation de signature est donnée à Mme Dominique Guiol-Bodin, chef du centre de services partagés interministériel, dans les domaines relevant de ses attributions figurant dans l'arrêté n° HC 132 DMME/BRHT/jc du 24 mars 2017 susvisé, à l'effet de signer les actes suivants :

- les correspondances, les bordereaux d'envoi et les actes courants, à l'exclusion des correspondances abordant des problèmes de principe adressées aux administrations centrales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Guiol-Bodin, chef du centre de services partagés interministériel, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Madeleine Lau, responsable du pôle rémunérations et fonctionnement ou par Mme Maud Rouault, responsable du pôle investissements et interventions.

Art. 11. — L'arrêté n° HC 528 DMME/BRHT/jc du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Jean-François Courtois, directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat est abrogé.

Art. 12. — Le secrétaire général du haut-commissariat, le directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat et le directeur de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 avril 2017.
René BIDAL.

ARRETE n° HC 221 SGAP du 12 avril 2017 portant organisation des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, session 2017.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-709 du 1er août 1990 portant suppression des limites d'âge applicables aux recrutements par concours interne, dans les corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 96-273 du 26 mars 1996 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux techniciens de laboratoire des administrations de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 avril 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 230-6 du code de procédure pénale ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Vu l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 21 février 2017 relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves des concours de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 autorisant l'ouverture des concours de techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu les instructions n° 3807 du 27 août 1987, n° 78-94 du 26 août 1994 et note DAPN/FORM/SFR/BR n° 97-299 du 9 avril 1997 relatives aux enquêtes de recrutement aux emplois de la police nationale ;

Vu l'instruction DRCPN/SDFDC/DREC/DOCEP/ n° 218 du 17 mars 2017 relative au recrutement de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, session 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration de la police,

Arrête :

Article 1er.— Les épreuves d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, session 2017 se dérouleront les 16 et 17 mai 2017 au camp de la gendarmerie nationale de Faa'a selon les modalités suivantes :

Date	Epreuves et horaires
Lundi 15 mai 2017	Mise en loge de 20 heures à 7 heures
Mardi 16 mai 2017	Externe : Appel à 6 h 30
	Questions de cours et/ou questions pratiques et/ou de problèmes se rapportant à la spécialité choisie de 7 heures à 10 heures (durée 3 heures, coefficient 2)
	Interne : Appel à 6 h 30
	Etude d'un dossier technique se rapportant à la spécialité choisie de 7 heures à 10 heures (durée 3 heures, coefficient 2)
	Externe et interne : Appel à 11 heures
	Tests psychotechniques de 11 h 30 à 13 h 30 (durée 2 heures)
	Mise en loge de 20 heures à 7 heures
Mercredi 17 mai 2017	Externe : Appel à 6 h 30
	Etude d'un dossier documentaire de 7 heures à 9 heures (durée 2 heures, coefficient 1)
	Interne : Appel à 6 h 30
	Questionnaire à choix multiple et/ou questions à courtes réponses de 7 heures à 8 heures (durée 1 heure, coefficient 1)

Art. 2.— Le secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la chef du secrétariat général pour l'administration de la police en Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 avril 2017.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :
*Le secrétaire général adjoint
pour l'administration de la police,*
Frédéric POISOT.

ARRETE n° HC 222 CAB/DDPC/rr du 12 avril 2017 fixant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique et la liste des candidats déclarés aptes aux épreuves de vérification de maintien des acquis du 8 avril 2017 dans la commune de Pirae, Tahiti.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2006-173 du 15 février 2006 modifiée portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu l'arrêté n° HC 176 CAB/DDPC/rr du 31 mars 2017 désignant le président et les membres du jury d'examen pour l'obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, le 8 avril 2017, dans la commune de Pirae (Tahiti) ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire,

Arrête :

Article 1er.— Les personnes dont les noms suivent sont admises à l'examen permettant l'obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) qui s'est déroulé le 8 avril 2017 dans la commune de Pirae (Tahiti) :

- M. Lesly Belzuz, né le 19 mars 1983 ;
- M. Tony Benamar, né le 29 septembre 1977 ;
- M. Baptiste Combettes, né le 10 septembre 1988 ;
- M. Georges Comte, né le 22 août 1991 ;
- M. Calixte Etillage, né le 15 décembre 1980 ;
- M. David Franquet, né le 13 janvier 1983 ;
- M. Emmanuel Haessler, né le 15 février 1983 ;
- M. Philippe Idjeri, né le 25 janvier 1985 ;
- M. Cyril Lacoste, né le 9 novembre 1983 ;
- M. Manea Mazellier, né le 9 décembre 1997 ;
- M. Benoît Meheust, né le 16 août 1979 ;
- Mme Louise Montoux, née le 22 janvier 2000 ;
- M. David Pechereau, né le 3 février 1977 ;
- M. Vehiatua Prunier, né le 9 mai 1993 ;
- M. Hoarai Ruta, né le 22 juin 1984 ;
- M. Tapunui Shui Siu Way, né le 5 octobre 1995 ;
- M. Franck Soulon, né le 21 novembre 1973 ;
- M. Hira Teriinatoofa, né le 13 mai 1979.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé, le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une vérification de maintien des acquis.

Art. 2.— Les personnes ci-dessous, déjà titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), ont subi avec succès les épreuves de vérification de maintien des acquis qui se sont déroulées le 8 avril 2017 dans la commune de Pirae (Tahiti) ;

- M. Tamatoa Ellacott, né le 3 août 1986 ;
- M. Benoît Flamand, né le 4 mars 1979 ;
- Mme Fabienne Flamand, née le 28 septembre 1971 ;
- M. Anthony Foy, né le 13 mai 1984 ;
- M. Arnaud Jouandan, né le 29 mars 1973 ;

- M. Antoine Martel, né le 16 avril 1983 ;
- M. Stanislas Sulak, né le 15 décembre 1979 ;
- M. Olivier Watrin, né le 23 octobre 1966.

Art. 3.— Le directeur de cabinet du haut-commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 avril 2017.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :

Le directeur de cabinet,
Frédéric POISOT.

Par arrêté n° 210 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017.—
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) d'une capacité de 12 mètres cubes", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) d'une capacité de 12 mètres cubes.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 25 000 000 F CFP, soit 209 500 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (30 %)	7 500 000 F CFP	62 850 euros
- DETR (40 %)	10 000 000 F CFP	83 800 euros
- Commune (30 %)	7 500 000 F CFP	62 850 euros
<i>Total (100 %)</i>	<i>25 000 000 F CFP</i>	<i>209 500 euros</i>

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 30 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 7 500 000 F CFP, soit 62 850 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande....) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire, du PV de réception le cas échéant, d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Paea s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;
- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 octobre 2018 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatives au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 211 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Taiarapu-Est pour la réalisation de l'opération intitulée "Mise en œuvre du programme d'équipement photovoltaïque des bâtiments communaux, phase 1", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en la mise en œuvre de la première phase du programme d'équipement photovoltaïque des bâtiments communaux.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 34 608 510 F CFP, soit 290 019,31 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (60 %)	20 765 106 F CFP	174 011,59 euros
- Pays (20 %)	6 921 702 F CFP	58 003,86 euros
- Commune (20 %)	6 921 702 F CFP	58 003,86 euros
Total (100 %)	34 608 510 F CFP	290 019,31 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Taiarapu-Est pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 60 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 20 765 106 F CFP, soit 174 011,59 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande....) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal.

Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 95 % du montant total du financement ;

- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Taiarapu-Est s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 octobre 2018 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 212 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Faa'a pour la réalisation de l'opération intitulée "DTIC, étude relative à la mise en conformité de l'école Ruatama maternelle", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser une étude préalable relative à la mise en conformité de l'école Ruatama maternelle.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 16 832 583 F CFP, soit 141 057,04 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (80 %)	13 466 066 F CFP	112 845,63 euros
- Commune (20 %)	3 366 517 F CFP	28 211,41 euros
Total (100 %)	16 832 583 F CFP	141 057,04 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Faa'a pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 80 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 13 466 066 F CFP, soit 112 845,63 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande...) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal.

Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 95 % du montant total du financement ;

- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire, d'un exemplaire du rapport final de l'étude et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Faa'a s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 31 octobre 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 213 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation apporte son soutien financier à la commune de Faa'a pour la réalisation de l'opération intitulée "DTIC, mise en conformité de l'école Puurai maternelle", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en la mise en conformité de l'école Puurai maternelle.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 166 347 337 F CFP, soit 1 393 990,69 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (95 %)	158 029 970 F CFP	1 324 291,15 euros
- Commune (5 %)	8 317 367 F CFP	69 699,54 euros
Total (100 %)	166 347 337 F CFP	1 393 990,69 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Faa'a pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 95 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 158 029 970 F CFP, soit 1 324 291,15 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande....) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal.

Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 95 % du montant total du financement ;

- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Faa'a s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 octobre 2019 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2020 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 214 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération intitulée "Travaux d'adressage", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser les travaux relatifs à l'adressage de la commune.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 50 590 794 F CFP, soit 423 950,85 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (80 %)	40 472 635 F CFP	339 160,68 euros
- Commune (20 %)	10 118 159 F CFP	84 790,17 euros
Total (100 %)	50 590 794 F CFP	423 950,85 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 80 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 40 472 635 F CFP, soit 339 160,68 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande....) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal.
Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 95 % du montant total du financement ;
- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Pirae s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 mars 2019 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 septembre 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 215 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération intitulée "Etude de recherche de nouvelles ressources en eau", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en la réalisation d'une étude de recherche de nouvelles ressources en eau.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 80 833 533 F CFP, soit 677 385 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (40 %)	32 333 413 F CFP	270 954 euros
- ONEMA (40 %)	32 333 413 F CFP	270 954 euros
- Commune (20 %)	16 166 707 F CFP	135 477 euros
Total (100 %)	80 833 533 F CFP	677 385 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 40 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 32 333 413 F CFP, soit 270 954 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande...) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal.

Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 80 % du montant total du financement ;

- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire, d'un exemplaire du rapport final des études et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Paea s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 octobre 2018 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 216 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération intitulée "DTIC, mise à jour du modèle hydraulique", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en la mise à jour du modèle hydraulique.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 5 085 000 F CFP, soit 42 612,30 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (80 %)	4 068 000 F CFP	34 089,84 euros
- Commune (20 %)	1 017 000 F CFP	8 522,46 euros
Total (100 %)	5 085 000 F CFP	42 612,30 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Pirae pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 80 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 4 068 000 F CFP, soit 34 089,84 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande....) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de la réalisation effective de l'opération sur production de l'imprimé FIP accompagné d'un état des mandatements effectués, visé par le receveur municipal. Le montant cumulé de l'avance et des acomptes interviendra dans la limite des 95 % du montant total du financement ;
- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire, d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal et du rapport final de l'étude. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Pirae s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales chargé de la gestion du fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 30 octobre 2018 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Par arrêté n° 217 DIE/FIP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 10 avril 2017. —
Objet

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité des finances locales de la Polynésie française, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation, apporte son soutien financier à la commune de Mahina pour la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition de deux camions bennes à ordures ménagères (BOM) de 5 mètres cubes", décrite ci-dessus, et dénommée ci-après "l'opération".

Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition de deux camions bennes à ordures ménagères (BOM) de 5 mètres cubes.

Le montant total toutes taxes comprises de l'opération est fixé à 28 737 000 F CFP, soit 240 816,06 euros.

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus est arrêté comme suit :

- FIP (30 %)	8 621 100 F CFP	72 244,82 euros
- Pays (50 %)	14 368 500 F CFP	120 408,03 euros
- Commune (20 %)	5 747 400 F CFP	48 163,21 euros
Total (100 %)	28 737 000 F CFP	240 816,06 euros

Montant de la dotation affectée

Le fonds s'engage à apporter son concours financier à la commune de Mahina pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le montant de la dotation est fixé à 30 % du montant réel toutes taxes comprises de l'opération, dans la limite de 8 621 100 F CFP, soit 72 244,82 euros.

Modalités de versement de la dotation affectée

Le versement de la dotation s'effectuera dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée dès la signature du présent arrêté, sur production de l'imprimé FIP signé par le maire accompagné d'un document justifiant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, lettre ou bon de commande...) au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL ;
- le solde sera versé sur production de l'imprimé FIP, d'une attestation de réalisation de l'opération établie par le maire du PV de réception le cas échéant et d'un état de mandatement définitif visé par le receveur municipal. L'attestation du maire mentionnera la date effective de réalisation et le montant final de l'opération.

Les imprimés FIP seront signés par le maire et visés par le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les états de mandatement mentionneront les mandats relatifs à l'opération validés et payés par le receveur municipal.

Engagements de la commune

La commune de Mahina s'engage :

- à respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- à réaliser l'opération définie ci-dessus selon les règles de l'art, dans le respect de la réglementation et selon les dispositions du règlement intérieur du CFL ;

- à ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans accord préalable écrit du comité des finances locales, chargé de la gestion du Fonds intercommunal de péréquation ;
- à partir de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire disposera de 6 mois pour commencer l'opération. A l'échéance de ce délai, le bénéficiaire adresse sans délai à la subdivision administrative des îles du Vent tout document justifiant du caractère effectif du commencement d'exécution. Au sens de l'article 21 du règlement intérieur du CFL, faute de commencement dans ce délai, la dotation retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL ;
- à exécuter cette opération conformément au projet présenté au plus tard le 31 octobre 2018 ;
- à demander le versement du solde de la dotation relative à cette opération au plus tard le 30 avril 2019 ;
- à faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération en communiquant notamment au secrétariat du CFL tous documents nécessaires à ces contrôles.

Conséquences du non-respect des engagements souscrits

En cas d'inexécution de l'opération, ou d'une exécution non conforme au projet présenté et aux dispositions du présent arrêté, le CFL sera de plein droit libéré de son engagement et devra, le cas échéant, être remboursé par le bénéficiaire des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté en particulier celles prévues ci-dessus, relatifs au respect du plan de financement et aux délais, peuvent être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s), sur demande justifiée et motivée du bénéficiaire :

- pour toute demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de commencement d'exécution mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de commencement d'exécution accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois ;
- pour toute demande de prorogation du délai d'exécution de l'opération, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard un mois avant l'expiration du délai de réalisation mentionné ci-dessus ;
- pour toute demande de prorogation du délai de versement de l'intégralité ou du solde de la dotation affectée, le bénéficiaire devra faire sa demande au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La prorogation du délai de versement accordée par le secrétariat du CFL ne peut excéder neuf mois.

Faute de respect des délais de demande de prorogation mentionnés ci-dessus, la dotation affectée retenue sera automatiquement annulée par le secrétariat du CFL.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 489 CM du 18 avril 2017 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du CED Saint-Joseph de Taiohae pour financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux îles du Vent.

NOR : SDR1720255AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 8701 VP du 22 septembre 2014 modifié portant délégation du pouvoir d'ordonnateur au profit des ministres ;

Vu la délibération n° 2016-122 APF du 1er décembre 2016 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 modifiée définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

Vu l'arrêté n° 691 CM du 17 mai 2010 modifié portant application de la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

Vu la demande de subvention du CED Saint-Joseph de Taiohae du 16 janvier 2017 ;

Vu la lettre n° 1899 PR du 24 mars 2017 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 24 mars 2017 ;

Vu l'avis n° 38-2017 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 28 mars 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 avril 2017,

Arrête :

Article 1er.— Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de *deux millions huit cent*

quatre-vingt-un mille neuf cent vingt francs CFP (2 881 920 F CFP) en faveur du CED Saint-Joseph de Taiohae pour financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux îles du Vent.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au sous-chapitre 965-01, article 6574, centre de travail 740-F.

Art. 3.— Le versement de la subvention s'effectuera sur le compte bancaire du CED Saint-Joseph de Taiohae selon les modalités suivantes :

- une 1re fraction de 50 %, soit *un million quatre cent quarante mille neuf cent soixante francs CFP* (1 440 960 F CFP) à compter de la publication de l'arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française ;
- et le solde de 50 %, soit *un million quatre cent quarante mille neuf cent soixante francs CFP* (1 440 960 F CFP) sur présentation des pièces justificatives de la 1re fraction perçue.

Le paiement est effectué sur le compte bancaire du CED Saint-Joseph Taiohae.

Art. 4.— Le CED Saint-Joseph de Taiohae s'engage à produire les pièces justificatives du solde de 50 % auprès du service du développement rural, attestant de l'utilisation de cette subvention dans le cadre du projet présenté, dans un délai de six (6) mois à compter du versement de ce dernier.

Art. 5.— A défaut de justificatifs ou dans le cas où l'aide financière aurait reçu une destination n'entrant pas dans le cadre de l'objet du présent arrêté, un ordre de recette sera établi pour le remboursement de tout ou partie de cette aide.

Art. 6.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et de réformes économiques, et le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au CED Saint-Joseph de Taiohae et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

*Le ministre du développement
des ressources primaires,
des affaires foncières
et de la valorisation du domaine,*
Tearii ALPHA.

ARRETE n° 494 CM du 19 avril 2017 mettant fin aux fonctions de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements.

NOR : DEE1700291AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 modifié portant création organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements ;

Vu la lettre n° 2147 MEE du 5 avril 2017 relative à la convocation à un entretien préalable en vue de la fin de fonction de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements ;

Vu l'entretien préalable en date du 12 avril 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 avril 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements le 23 avril 2017 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 1848 CM du 18 novembre 2015 portant nomination de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de la jeunesse et des sports,
Nicole SANQUER-FAREATA.*

ARRETE n° 495 CM du 19 avril 2017 portant nomination de M. Thierry Delmas en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements.

NOR : DEE1700292AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 modifié portant création organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements ;

Vu l'arrêté n° 494 CM du 19 avril 2017 mettant fin aux fonctions de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 avril 2017,

Arrête :

Article 1er. — M. Thierry Delmas est nommé en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements, à compter du 24 avril 2017 au soir.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de la jeunesse et des sports,
Nicole SANQUER-FAREATA.*

AVIS n° 496 CM du 19 avril 2017 sur le projet de décret relatif à la formation civile et civique des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires.

NOR : SGG1720579AV-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° 496 DRCL du 24 mars 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 avril 2017,

Emet l'avis suivant :

Article 1er. — Le projet de décret relatif à la formation civile et civique des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires appelle un avis favorable.

Art. 2. — Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Edouard FRITCH.

**ARRETES DU PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 303 PR du 18 avril 2017 portant désignation d'une personnalité extérieure représentant le monde associatif œuvrant en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement en Polynésie française en tant que membre du comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement de la Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication ;

Vu la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 modifiée définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

Vu l'arrêté n° 691 CM du 17 mai 2010 modifié portant application de la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

Vu l'arrêté n° 216 CM du 2 mars 2017 portant organisation et composition du comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 alinéa 2 de l'arrêté n° 216 CM du 2 mars 2017, sont désignés membres du comité d'attribution en tant que personnalités extérieures représentant le monde associatif œuvrant en matière d'environnement :

- en tant que titulaire : M. Fasan Chong, dit Jean Kape ;
- en tant que suppléant : M. Maxime Hauata.

Art. 2. — Le ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture,
de l'environnement, de l'artisanat,
de l'énergie et des mines,
Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU.*

ARRETE n° 304 PR du 18 avril 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 portant organisation de la caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie, et notamment son article 11 ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale des instances qui les gèrent ;

Vu l'arrêté n° 307 CM du 23 mars 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française ;

Vu les correspondances adressées par le ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les propositions de nominations adressées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale reçues par le ministre des solidarités et de la santé,

Arrête :

Article 1er. — Le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est, pour une durée de deux années, composé des membres dont les noms figurent aux tableaux n° 1, n° 2 et n° 3 annexés au présent arrêté.

Art. 2. — L'arrêté n° 155 PR du 2 mars 2015 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Edouard FRITCH.

ANNEXE à l'arrêté n° 0304 /PR du 18 AVR. 2017

Tableau n° 1 portant désignation des représentants des organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives et sur leurs propositions

	Titulaires	Suppléants
Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Eric SARTINI	Gérald DE KERSAUSON
Fédération générale du commerce (FGC)	Gilles YAU	Jean-Pierre GAUDFRIN
Syndicat des industriels de la Polynésie (SIPOF)	Thierry MOSSER	-
Conseil des professionnels de l'hôtellerie (CPH)	Laurent DARCY	Jeanne COLIN
Union patronale de la Polynésie française (UPPF)	Vaea TRACQUI	Vatea MOARII
MEDEF	Marc STUHLFAUTH	Patrick BAGUR
Chambre syndicale des métiers du génie civil et des travaux publics (CSMGCTP)	Daniel PALACZ	François GABELLA
Comité des banques de la Polynésie française de la fédération bancaire française	Moea DOLIGEZ	Jean-Luc BURRIEL
Association des transporteurs aériens locaux de Polynésie française (ATAL)	Valérie JAN	Thierry ALBERT
Syndicat polynésien des entreprises et prestataires de services (SPEPS)	Ronald BLAISE	Sébastien BOUZARD

Tableau n° 2 portant désignation des représentants des organisations professionnelles de salariés les plus représentatives et sur leurs propositions

	Titulaires	Suppléants
Confédération des syndicats de travailleurs de Polynésie française/force ouvrière	Patrick GALENON Angelo FREBAULT Mahinui TEMARII Christophe SUBERBIELLE Jean-Paul LEHARTEL	Calixte HELME Huimata CERAN-JERUSALEM Monique HAREUTA Arana REID Albert TETOHU
Confédération A Tia I Mua	Moeata WOHLER Luc PITOEFF Yanis CERAN-JERUSALEM	Umbellina MAGNE Gilles HELME John TEHURITAU
Confédération des syndicats indépendants de Polynésie	Patrick TAAROA Eugène SOMMERS	Vaitea LE GAYIC Gisèle TEHEIURA
Confédération Otahi	Teamio TUARAU Teva PHILIPPE	René FROGIER Miranda CHUNE
Confédération O Oe To Oe Rima	Ronald TEROROTUA Armand COLOMBANI	Bruno MAITERAI Atonia TERIINOHORAI

Tableau n° 3 prenant acte de la désignation des représentants du syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPC)

Titulaire	Suppléant
Cyril TETUANUI	Anthony JAMET

ARRETE n° 313 PR du 18 avril 2017 portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique exploité par la SARL Tahitian Tourism Business Company.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 modifiée portant réglementation générale sur la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application (code de la route de la Polynésie française) ;

Vu l'arrêté n° 206 PR du 4 avril 2016 fixant les règles techniques et les conditions de circulation applicables au petit train routier touristique ;

Vu l'arrêté n° 8097 MET du 15 septembre 2016 portant inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Tahiti et portant attribution d'une licence de transport touristique à la SARL Tahitian Tourism Business Company ;

Vu les procès-verbaux de réception n° 165095, n° 165096 et n° 165097 du 15 décembre 2016 ;

Vu l'avis n° 9 PR/SPJP du 4 janvier 2017 du service des parcs et jardins et de la propreté ;

Vu la convention n° 119 PAP du 7 février 2017 conclue entre le port autonome de Papeete et la SARL Tahitian Tourism Business Company ;

Vu l'avis n° 490-DPM-TW du 7 mars 2017 du maire de la commune de Papeete ;

Vu l'avis n° 160759 DSPC-alm du 9 mars 2017 du maire de la commune de Faa'a ;

Vu l'avis n° D.DC.CC.2016.07.04.05 du 30 juin 2016 du temple Kanti ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la mission catholique et dépendances de la Polynésie française du 1er septembre 2016 ;

Vu la demande de M. Christian Shan Sei Fan, en qualité de gérant de la SARL Tahitian Tourism Business Company, en date du 29 mars 2017 et le règlement de sécurité d'exploitation de l'entreprise relatif aux itinéraires demandés,

Arrête :

Article 1er. — La société à responsabilité limitée SARL Tahitian Tourism Business Company est autorisée à mettre en circulation à des fins touristiques ou de loisirs un petit train routier, composé d'un véhicule tracteur immatriculé 236342 P, et des remorques immatriculées 236343 P et 236344 P sur les itinéraires suivants :

A - "Circuit n° 1 : Le Grand Papeete" :

1° *Zones d'exploitation* : communes de Papeete et de Faa'a, jardins "Tahua Autonomie", jardins de l'archevêché et temple Kanti selon l'itinéraire défini au A - 2° et le plan détaillé en annexe 1 ;

2° *Itinéraire : départ* : gare maritime de Papeete, ou quai des paquebots les jours d'escales uniquement, boulevard de la reine Pomare IV jusqu'au rond-point de Auae, avenue Nelson-Mandela, rue du Commandant-Destremau, rue de l'Ecole-Centrale, rue

des Poilus-Tahitiens, rue du chef-Terrierooteraï, rue du Commandant-Destremau, avenue Pouvanaa-A-Oopa, rond-point de la présidence, rue Dumont-d'Urville, rue de l'Evêché, rue Mgr-Michel-Coppenrath, enceinte de l'Evêché, rue Mgr-Michel-Coppenrath, rue de l'école Fariimata, rue Louis-Martin, avenue Georges-Clémenceau, avenue Commandant-Chessé, avenue Prince-Hinoï, rue Georges-Tetua-Pambrun, enceinte du temple chinois, rue Georges-Tetua-Pambrun, avenue Prince-Hinoï, cours de l'Union-Sacrée, boulevard Hititai, chemin vicinal de Patutoa, rue Alfred-Poroi, quai des bonitiers, pont de la Papeava, rue Francis-Cowan, rue de Bovis, rond-point de la base navale, boulevard de la reine Pomare IV, *retour* : gare maritime de Papeete, ou quai des paquebots les jours d'escales uniquement. Aucun arrêt n'est autorisé sur la voie ouverte à la circulation publique durant le circuit ;

3° *Horaires* : du lundi au dimanche, de huit heures (8 h) à minuit (24 h) ;

4° *Déclivités maximales* : pont du port de pêche dans le sens rue Alfred-Poroi-rue Francis-Cowan : 4 % sur une longueur de 50 mètres.

B - "Circuit n° 2 : Les incontournables" :

1° *Zones d'exploitation* : commune de Papeete et enceinte de Motu Uta selon l'itinéraire défini au B - 2° et le plan détaillé en annexe 2 ;

2° *Itinéraire : départ* : gare maritime de Papeete ou quai des paquebots les jours d'escales uniquement, boulevard de la reine Pomare IV, place rond-point Jacques-Chirac, avenue Pouvanaa-A-Oopa, rond-point de la présidence, rue du Bataillon-mixte-du-Pacifique, rue des Poilus-Tahitiens, rue Madeleine-Moua, rue Commandant-Destremau, rue Maadi-Gobrait, rue des Poilus-Tahitiens, rue du Bataillon-mixte-du-Pacifique, rond-point de la présidence, rue Dumont-d'Urville, rue des Remparts, rue Paul-Gauguin, rue Colette, avenue du Maréchal-Foch, rue Jeanne-d'Arc, boulevard de la reine Pomare IV, rond-point de la base navale, rue de Bovis, rue Francis-Cowan, pont de la Papeava, rue Alfred-Poroi, quai des bonitiers, rue Alfred-Poroi, servitudes Fare Ute (voies S, M, N et L) jusqu'au pont de Motu Uta, route de Motu Uta, pont de Motu Uta, servitudes Fare Ute (voie L), rond-point de la base navale, boulevard de la reine Pomare IV, *retour* : gare maritime de Papeete ou quai des paquebots les jours d'escales uniquement.

Aucun arrêt n'est autorisé sur la voie ouverte à la circulation publique durant le circuit ;

3° *Horaires* : du lundi au dimanche, de huit heures (8 h) à minuit (24 h), sous réserve des conditions particulières d'accès à la zone industrielle de Motu Uta ;

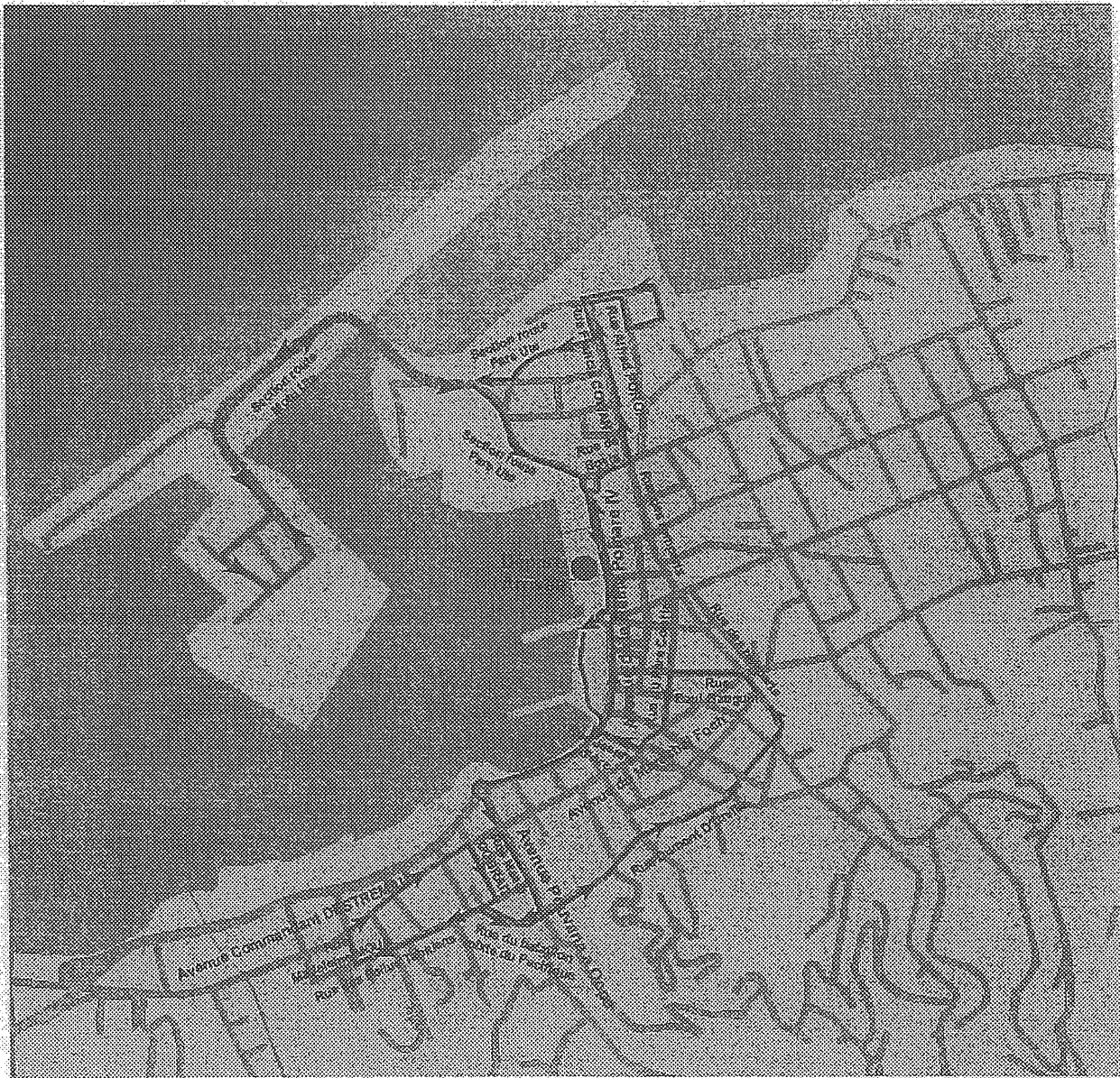
4° *Déclivités maximales* : pont du port de pêche dans le sens rue Alfred-Poroi-rue Francis-Cowan : 4 % sur une longueur de 50 mètres ; pont de Motu Uta dans le sens Fare Ute-Motu Uta : 5 % sur une longueur de 80 mètres ; pont de Motu Uta dans le sens Motu Uta-Fare Ute : 4 % sur une longueur de 50 mètres.

Art. 2. — Conformément à l'article 312-12 du code de la route de la Polynésie française, le petit train routier est autorisé à circuler à vide pour les besoins d'exploitation du service, à savoir le déplacement du lieu de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs (aller-retour) et le ravitaillement en carburant.

Art. 3. — En cas de fermeture des voies de circulation sur lesquelles s'effectue l'itinéraire, le titulaire de la présente autorisation doit se conformer aux indications particulières de l'autorité investie du pouvoir de police ou du gestionnaire de la voirie ou du domaine concerné.

ANNEXE 2

Circuit n°2 : Les Incontournables



VICE-PRESIDENCE

ARRETE n° 3013 VP du 19 avril 2017 portant attribution d'aides financières aux entreprises de MM. Fabrice Moua et Enzo Tching dans le cadre du dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises.

Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 25 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques ;

Vu la délibération n° 2016-122 APF du 1er décembre 2016 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n° 2016-69 APF du 22 juillet 2016 instaurant un dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises ;

Vu l'arrêté n° 1307 CM du 7 septembre 2016 portant application de la délibération n° 2016-69 APF du 22 juillet 2016 instaurant un dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises ;

Vu la demande d'aide présentée par M. Fabrice Moua, Entreprise Kaimanaiki et déposée le 4 octobre 2016 ;

Vu la demande d'aide présentée par M. Enzo Tching et déposée le 24 octobre 2016 ;

Vu le compte-rendu de la commission consultative d'aide à l'équipement des petites entreprises réunie le 24 novembre 2016,

Arrête :

Article 1er.— Dans le cadre du dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises, les entreprises désignées ci-après sont attributaires des aides financières suivantes :

Nom de l'entreprise individuelle	Número TAHITI	Montant de l'aide accordée (en F CFP)	Montant de l'aide à imputer en section de fonctionnement (en F CFP)	Montant de l'aide à imputer en section d'investissement (en F CFP)
Monsieur Fabrice MOUA - ENT KAIMANAIKI	A54376	2 566 000	142 754	2 423 246
Monsieur Enzo TCHING	963439	1 307 000	10 586	1 296 414
TOTAL		3 873 000	153 340	3 719 660

Art. 2.— Les aides financières dont le montant total s'élève à *cent cinquante-trois mille trois cent quarante francs CFP* (153 340 F CFP), sont à imputer au budget général de la Polynésie française au chapitre 966, sous-chapitre 966-03, article 652, centre de travail 73000-F.

Art. 3.— Les aides financières dont le montant total s'élève à *trois millions sept cent dix-neuf mille six cent soixante francs CFP* (3 719 660 F CFP), sont à imputer au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 313-2016, AÉ 331-2016, article 204, centre de travail 73000.

Art. 4.— Le montant de l'aide financière sera versé sur le compte bancaire de ces entreprises individuelles en une seule fois, à compter de la publication de l'arrêté d'attribution au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Nom de l'entreprise individuelle	Nom de la banque
Monsieur Fabrice MOUA - ENT KAIMANAIKI	BANQUE SOCREDO
Monsieur Enzo TCHING -	BANQUE SOCREDO

Art. 5.— Les entreprises doivent, dans les douze mois qui suivent le versement de la subvention, produire auprès de la direction générale des affaires économiques les documents justifiant la réalisation totale de leur projet d'investissement. A défaut de production de justificatifs ou dans le cas où la subvention a reçu une destination n'entrant pas dans le cadre du projet présenté, un ordre de recette sera établi pour le remboursement de tout ou partie de cette subvention.

Art. 6.— Le directeur des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Teva ROHFRTSCH.

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PRIMAIRES, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE LA VALORISATION DU DOMAINE

ARRETE n° 3006 MPF du 18 avril 2017 modifiant l'arrêté n° 8081 VP du 30 octobre 2009 modifié, autorisant la location du lot 6 du lotissement Fare Ihi, sis à Punaauia, au profit de M. Alexis Tehahe.

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 6776 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 11 février 2016 portant fixation des tarifs d'occupation du domaine privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 808 WP du 30 octobre 2009, autorisant la location du lot 6 du lotissement Fare Ihi, sis à Punaauia, d'une superficie de 830 mètres carrés, au profit de M. Alexis Tehahe ;

Vu le bail conclu le 1er janvier 2010 modifié conclu entre la Polynésie française et M. Alexis Tehahe ;

Vu l'arrêté n° 4319 MAA du 22 juin 2012, autorisant le transfert de l'autorisation de la location du lot 6 du lotissement Fare Ihi, issu des parcelles dépendant de la terre Fareihi 2, cadastrées commune de Punaauia, section O, n° 374, n° 375 et n° 397, au profit de Mme Maire Tehahe ;

Vu la demande de M. Arthur Tehahe, en date du 14 novembre 2016,

Arrête :

Article 1er.— L'intitulé de l'arrêté n° 8081 VP du 30 octobre 2009 est ainsi rédigé :

“Autorisant la location du lot 6 du lotissement Fare Ihi, issu des parcelles dépendant de la terre Fareihi 2, cadastrées commune de Punaauia, section O n° 374, n° 375 et n° 397, au profit de M. Arthur Tehahe et de sa soeur Mme Maire Tehahe.”

Art. 2.— L'article 1er de l'arrêté n° 8081 VP du 30 octobre 2009 susvisé est ainsi rédigé :

“La location du lot 6 du lotissement Fare Ihi, d'une superficie de 830 mètres carrés, issu des parcelles dépendant de la terre Fareihi 2, cadastrées commune de Punaauia section O, n° n° 374, n° 375 et n° 397, est autorisée au profit de M. Arthur Tehahe et de sa sœur Mme Maire Tehahe, à des fins d'habitation.”

Art. 3.— L'article 3 de l'arrêté n° 8081 VP du 30 octobre 2009 susvisé est ainsi rédigé :

“Le loyer annuel est fixé à *quatre-vingt-dix mille francs CFP* (90 000 F CFP), payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini).

Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

Le paiement du loyer est réparti solidairement comme suit :

- 45 000 F CFP à la charge de Mme Maire Tehahe ;
- 45 000 F CFP à la charge M. Arthur Tehahe.”

Art. 4.— La présente modification est subordonnée la conclusion d'un avenant.

La présente modification est caduque dès lors que l'avenant y afférent n'aura pas été signé dans un délai de quatre mois à compter de la date de notification du présent arrêté aux bénéficiaires de l'autorisation.

Art. 5.— Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2018.
Tearii ALPHA.

MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

ARRETE n° 3000 MSS du 18 avril 2017 désignant pour l'année 2017, les agents de la direction de la santé autorisés à dispenser des cours à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault.

Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 30 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille ;

Vu la délibération n° 2016-122 APF du 1er décembre 2016 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 modifié portant organisation de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 877 CM du 22 juin 2007 fixant la rétribution horaire des personnes chargées de donner des cours à l'école d'infirmiers (Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu l'arrêté n° 1578 CM du 18 septembre 2009 modifié relatif au diplôme d'aide-soignant(e) ;

Vu l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service,

Arrête :

Article 1er.— Au titre de l'année 2017, sont autorisés à dispenser des cours à l'Institut de formation de santé Mathilde-Frébault, les agents de la direction de la santé dont les noms suivent :

1° Rose Anania épouse Rochais, infirmière DE ;
2° Stéphane Alarcon, cadre de santé infirmier ; 3° Philippe Biarez, médecin ; 4° Marie-Odile Blondey épouse Huin, médecin psychiatre ; 5° Marjorie Bourges, nutritionniste ; 6° Anne Carrel épouse Teata, infirmière DE ; 7° Marie-Françoise Collot épouse Brugiroux, médecin ; 8° Nathalie Derycke, infirmière DE ; 9° Carole Farcette épouse Lafargue, médecin ; 10° Marc Feltin, infirmier DE ; 11° Eddy Frogier, cadre de santé infirmier ; 12° Marine Giard épouse Carol, médecin ; 13° Pascal Gouezel, médecin inspecteur ; 14° Nicolas Istria, pharmacien inspecteur ; 15° Smael Ruben Kuevidjen, infirmier DE ; 16° Evelyne Lecalvez, infirmière DE ; 17° Laure Lew épouse Yen Kai Sun, statisticienne ; 18° Emmanuel Maillard, ingénieur biomédical ; 19° Henri-Pierre Mallet, médecin épidémiologiste ; 20° Wanda Matehau épouse Parker, cadre de santé infirmier ; 21° Glenda Melix, ingénieur en hygiène et salubrité publique ; 22° Yolande Mou, nutritionniste ; 23° Lam Nguyen, médecin ; 24° Christiane Nhun Fat, psychologue ; 25° Tatiana Nouveau, psychologue ; 26° Anaëlle Paupier, diététicienne ; 27° Jean-Paul Pescheux, infirmier DE ; 28° Jean Marie Poulain, médecin pédopsychiatre ; 29° Sylvie Rolland, infirmière DE ; 30° Damien Roure, infirmier DE ; 31° Vaiana Samg-Mouit, psychologue clinicienne ; 32° Jean-Marc Segalin, médecin ; 33° Céline Siu, cadre de santé infirmier ; 34° Francis Spaak, médecin ; 35° Michel Steinmetz, médecin psychiatre ; 36° Maire Tapare épouse Horace, cadre de santé infirmier ; 37° Vaea Terorotua, médecin ; 38° Adélaïde Tetuanui épouse Tamaku, infirmière DE ; 39° Hélène Thual, nutritionniste ; 40° Florence Tolza, vétérinaire inspecteur ; 41° Maeva Veccella, infirmière DE ; 42° Barbara Veilhan épouse Huet, médecin psychiatre ; 43° Mareva Vigneron, ingénieur d'études sanitaires ; 44° Ramon Walker, infirmier DE ; 45° Iris Wong épouse Vongue, infirmière puéricultrice ; 46° Pascale Young Pine, médecin.

Art. 2.— La Polynésie française se libérera des sommes dues au profit de chaque intervenant mensuellement et en terme échu. Le paiement s'effectuera sur le compte bancaire de chaque intéressé et se fera selon les règles de la

comptabilité publique. Le comptable assignataire est le payeur de la Polynésie française.

Art. 3.— La dépense est imputable au budget du territoire au sous-chapitre 967-03, article 6184 exercice 2017.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Jacques RAYNAL.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

ARRÊTÉ n° 3002 MET du 18 avril 2017 portant autorisation d'extraction de matériaux dans le cadre du curage du domaine public fluvial en faveur de l'EURL Tahaa 2.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 68-136 du 12 décembre 1968 modifiée portant réglementation de l'extraction de sable, des roches et des cailloux dans les rivières, cours d'eau et sur les bords de mer ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu les avis de la commune de Punaauia et de la subdivision territoriale de Tahiti de la direction de l'équipement ;

Vu l'attestation du syndicat Te Oropaa en date du 14 décembre 2016 ;

Vu la demande en date du 14 décembre 2016 reçue au GEGDP le 12 janvier 2017 formulée par l'EURL Tahaa 2,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux est délivrée sous les conditions suivantes :

- 1° L'EURL Tahaa 2 n° TAHITI 877217, BP 13210, 98717 Moana Nui, Punaauia, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire mille mètres cubes (1 000 m³) de tout-venant dans le cadre du curage du bassin de captage d'eau de la rivière Punaruu à l'exclusion de gros éléments Ø > 300 millimètres, dans une zone située à 6 kilomètres en amont de la RC Punaauia PK 14,500, île de Tahiti.
- 2° Les matériaux sont destinés aux stations de concassage.
- 3° Les matériaux seront extraits à l'aide d'une pelle mécanique (drague) et transportés par des camions de l'entreprise.
- 4° L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, du lever au coucher du soleil, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures.

- 5° Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2017-138-110 DEQ/GEGDP ci-annexé. Les travaux d'extraction se feront sur une profondeur variant de 0,50 mètre à 1 mètre, selon les prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement.
- 6° Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour la protection de l'environnement, à savoir :
 - a) Manœuvres adéquates afin de limiter la mise en suspension des fines ;
 - b) Décaler les travaux d'extractions à 2 mètres des enrochements, rétablir ceux qui sont effondrés ;
 - c) Laisser les gros blocs trouvés sur place, destiné à renforcer les berges du captage.
- 7° Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction.
- 8° Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies.
- 9° Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa.
- 10° A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux extraits réellement, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières, division recette et conservation des hypothèques.
- 11° Le bénéficiaire versera à titre d'acompte à la caisse de la direction des affaires foncières, division recette et conservation des hypothèques la redevance correspondant à la moitié du cubage autorisé, soit la somme de *deux cents mille francs CFP* (1 000 : 2 = 500 m³ à 400 F CFP/m³ = 200 000 F CFP).
Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.
La seconde fraction de la redevance sera acquittée en fonction de la quantité réellement retirée, déduction faite de la première fraction, après achèvement des travaux avec présentation du récépissé de paiement à la direction de l'équipement.
- 12° Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de l'administration.
- 13° La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révoquée sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera notamment la résiliation immédiate de l'autorisation.

Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de dix (10) jours. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié trois (3) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-

présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Luc FAATAU.

ZONE D'EXTRACTION		<p>Rivière PUNARUU - Curage avec extraction au niveau du barrage d'eau géré par TE OROPAA</p> <p>0 50 100 Mètres</p> <p>Plan cartographique - section topographique du service de l'urbanisme - image plurielle 2014</p>	
DIRECTION DE L'EQUIPEMENT Groupement d'Etudes et de Gestion du Domaine Public Tel. 40 48 54 96 - Fax 40 48 54 69 http://www.equipement.gov.pf		ILE DE TAHITI	
COMMUNE DE PUNAAULA		LIEU : Rivière PUNARUU PK 14,5	
QUANTITE : 1000 M ³ DE TOUT-VENANT		DEMANDE DE : EURL TAHAA 2 EN DATE DU : 14/01/2017	
PLAN N° : 2017-158-110/DEQ/GEGDP		DRESSÉ LE : 04/04/2017	
DOSSIER N° : 2017-186			

ARRETE n° 3003 MET du 18 avril 2017 portant nomination de M. Jérôme Peyrus, ingénieur des TPE, en qualité de chef de l'arrondissement maritime par intérim de la direction de l'équipement.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée et complétée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu l'arrêté n° 69 CM du 17 janvier 1992 modifié et complété portant organisation interne du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu l'arrêté n° 457 MET du 19 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Paul Le Caill, directeur de l'équipement ;

Vu l'arrêté n° 458 MET du 19 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Paul Le Caill, directeur de l'équipement, des pièces relatives aux marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 10915 MTF/DGRH du 9 décembre 2016 portant maintien de l'affectation à la direction de l'équipement dans le cadre d'un second séjour, de M. Jérôme Peyrus, ingénieur des TPE, 8e échelon du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (fonction publique de l'Etat), en service détaché auprès de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 96 PR du 6 février 2017 portant nomination de M. Harrys Chinain en qualité de conseiller technique en charge de l'équipement auprès du ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Arrête :

Article 1er. — M. Jérôme Peyrus, ingénieur des TPE, est nommé en qualité de chef de l'arrondissement maritime par intérim de la direction de l'équipement à compter du 18 avril 2017, cumulativement avec ses fonctions de chef de la subdivision études et travaux maritimes de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement.

Art. 2. — A ce titre, M. Jérôme Peyrus reçoit délégation de signature au titre des articles 6, 8 et 15 de l'arrêté n° 457 MET du 19 janvier 2017 et de l'article 4 de l'arrêté n° 458 MET du 19 janvier 2017.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 393 MET du 15 janvier 2015 portant nomination de M. Harrys Chinain, ingénieur de 1re catégorie, en qualité de chef de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement, sont abrogées à compter du 18 avril 2017.

Art. 4. — Le présent arrêté sera notifié à MM. Jérôme Peyrus et Harrys Chinain et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2017.
Luc FAATAU.

ARRETE n° 3019 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiétement sur la servitude de curage du domaine public fluvial au regard des parcelles issues d'une partie de la terre domaine Elzea, lot 4 surplus, lot a du lot 4, cadastrées section HT n° 8 et n° 10, sises dans la commune de Papeete, PK 1,370, au profit de la SCI Tipaerui 2014.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu la lettre du 12 avril 2016 de la SCI Tipaerui 2014, représentée par son gérant, M. Jean-Claude Theveniault ;

Vu la saisine de la commune de Papeete par lettre n° 6094 DEQ/GEG du 8 août 2016 ;

Vu l'avis de la direction de l'équipement ;

Vu l'avis de la commission du domaine réunie le 19 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — L'empiétement sur la servitude de curage du domaine public fluvial, d'une superficie totale de 6,90 mètres carrés, au regard des parcelles issues d'une partie de la terre domaine Elzea lot 4 surplus, lot a du lot 4, cadastrées section HT n° 8 et 10, sises dans la commune de Papeete, PK 1,370, est autorisé au profit de la SCI Tipaerui 2014, n° TAHITI B29319, BP 3082, 98713 Papeete, tel que le tout figure sur le plan de masse joint au dossier du bénéficiaire et détenu par la direction de l'équipement.

Art. 2. — L'empiétement sur la servitude de curage du domaine public fluvial porte sur l'aménagement d'une clôture amovible.

Art. 3. — La présente autorisation est consentie pour une période de neuf (9) ans, à compter de la date du présent arrêté, aux clauses et conditions suivantes que le bénéficiaire s'engage à respecter :

- 1° Il est tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives exigées par la réglementation en vigueur auprès des services et organismes compétents de la Polynésie française ;
- 2° Les travaux sont à la charge du bénéficiaire qui est seul tenu à toutes les garanties que les occupations peuvent entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés ;
- 3° Il est tenu de prendre à sa charge tous les frais et les travaux de démolition et de reconstruction de ses biens et ouvrages situés dans cette zone, consécutifs à l'exécution de travaux de conservation et de construction conduits par la direction de l'équipement sur le domaine public y attenant ou sur l'empiétement autorisé ;
- 4° Il est tenu d'assurer l'entretien et le curage de la rivière au droit de sa propriété pendant toute la durée de l'occupation ;

5° Il fait son affaire personnelle de toute contestation qui peut survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française ;

6° Il ne peut mettre en cause la Polynésie française en cas de dégradation de tout ou partie de la construction en cas d'éventuels travaux entrepris sur le domaine public, par les agents de la direction de l'équipement ;

7° Il est tenu, au préalable, d'avertir la direction de l'équipement de toute intervention sur le domaine public.

Art. 4. — A l'achèvement des travaux, le bénéficiaire devra fournir un plan de récolement à la direction de l'équipement en vue de la délivrance du certificat de conformité.

Art. 5. — En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions des articles ci-dessus et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, l'autorité compétente peut soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

Art. 6. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Luc FAATAU.

ARRETE n° 3020 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiètement d'une superficie de 55 mètres carrés, sur la servitude établie aux abords des ouvrages d'art, sise à Papetoai au PK 16,400 Ouest, côté montagne, dans la commune de Moorea-Maiao, au profit de Mme Vahinerii You Sing.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 351 du 3 mars 2017 formulée par Mme Vahinerii You Sing,

Arrête :

Article 1er. — Est autorisé, au profit de Mme Vahinerii You Sing, l'empiètement d'une superficie de 55 mètres carrés, sur la partie de la servitude aux abords des ouvrages d'art définie à l'article 26 de la délibération n° 2004-34 du 12 février 2004, située en amont du ponceau construit au droit de la terre Vaiterupe, partie, de la parcelle cadastrée dans la section PN n° 63, sise à Papetoai au PK 16,400 Ouest, côté montagne, dans la commune de Moorea-Maiao, tel que le tout figure sur les plans de délimitation du domaine public n° 986-134-22-073 du 3 mars 2017 et d'implantation à l'échelle 1/500e établi par Mme Vahinerii You Sing, joints au dossier.

Art. 2. — Cet empiètement n'est pas concerné par une servitude de curage.

Art. 3. — L'empiètement autorisé à l'article 1er est destiné à la réalisation d'une maison d'habitation.

Art. 4. — L'empiètement autorisé ne vaut pas permis de travaux immobiliers. Mme Vahinerii You Sing doit solliciter les autorisations administratives de travaux immobiliers nécessaires à la réalisation des travaux prévus à l'article 3 au service de l'urbanisme.

Art. 5. — Mme Vahinerii You Sing s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux de démolition et de reconstruction de ses biens et ouvrages situés dans cette zone soumise à autorisation, consécutifs à l'exécution de travaux de conservation et de construction conduits par la direction de l'équipement sur le domaine public routier y attenant ou sur l'empiètement autorisé.

Art. 6. — Mme Vahinerii You Sing s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux nécessaires à l'entretien de l'assainissement au droit de sa propriété autant que nécessaire.

Art. 7. — La présente autorisation pourra être abrogée en cas de non-respect de la destination définie à l'article 3 ou de dépassement des dimensions des aménagements mentionnés aux plans joints au dossier.

Art. 8. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.
Luc FAATAU.

ARRETE n° 3021 MET du 19 avril 2017 portant autorisation d'empiètement d'une superficie de 35 mètres carrés, sur la servitude établie aux abords des ouvrages d'art, sise à Paopao au PK 7,300 Ouest, côté montagne, commune de Moorea-Maiao, au profit de M. Pierre Douyère.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu la demande en date du 23 janvier 2017 formulée par M. Pierre Douyère,

Arrête :

Article 1er. — Est autorisé, au profit de M. Pierre Douyère, l'empiètement d'une superficie d'environ 35 mètres carrés sur la partie de la servitude aux abords des ouvrages d'art définie à l'article 26 de la délibération n° 2004-34 du 12 février 2004, située sur la rive droite en aval du ponceau construit au droit de la terre Faratea 2, parcelle cadastrée dans la section EM n° 156, sise à Paopao, PK 7,300 Ouest, côté montagne, commune de Moorea-Maiao, tel que le tout figure sur les plans de délimitation du domaine public n° 986-133-22-045 du 15 février 2017 et d'implantation à l'échelle 1/1 000e établis par M. Pierre Douyère, propriétaire, joints au dossier.

Art. 2.— La servitude de curage n'est pas concernée par cet empiètement. Par conséquent, aucun mur, ni aucune clôture ne pourront être édifiés sur cette servitude.

Art. 3.— L'empiètement autorisé à l'article 1er est destiné à la réalisation d'une maison d'habitation et d'une clôture.

Art. 4.— L'empiètement autorisé ne vaut pas permis de travaux immobiliers. M. Pierre Douyère doit solliciter les autorisations administratives de travaux immobiliers nécessaires à la réalisation des travaux prévus à l'article 3 au service de l'urbanisme.

Art. 5.— M. Pierre Douyère, s'engage à prendre toutes les dispositions concernant le respect de l'environnement et s'interdit tout rejet de quelque nature que ce soit dans le milieu naturel.

Art. 6.— M. Pierre Douyère, s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux de démolition et de reconstruction de ses biens et ouvrages situés dans cette zone soumise à autorisation, consécutifs à l'exécution de travaux de conservation et de construction conduits par la direction de l'équipement sur le domaine public routier y attenant ou sur l'empiètement autorisé.

Art. 7.— M. Pierre Douyère, s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux nécessaires à l'entretien de l'assainissement au droit de sa propriété, autant que nécessaire.

Art. 8.— La présente autorisation pourra être abrogée en cas de non-respect de la destination définie à l'article 3 ou de dépassement des dimensions des aménagements mentionnés aux plans joints au dossier.

Art. 9.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.

Luc FAATAU.

Par arrêté n° 3004 MET du 18 avril 2017.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Hinano cadastrée LA n° 41 (plan n° 7) nécessaires à l'aménagement de la route traversière de l'île de Tahiti, accès dans la vallée de Vaihiria, à Mataiea, dans la commune de Teva I Uta. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Nom de la terre : Hinano (plan n° 7) ;

Indemnités à déconsigner : 17 996 600 F CFP ;

Bénéficiaire : Me Michèle Maisonnier, compte CARPAP.

Par arrêté n° 3005 MET du 18 avril 2017.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Tarione cadastrées A-906 et A-909 nécessaires à la réhabilitation et à l'extension de l'abri paracyclonique de Fakahina dans la commune de Fangatau, archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
Terres Tarione		
A-906	A-909	
8 433	2 443	Mahia Maria Maruake, née le 14 mai 1935 à Puka Puka (bf 2.1.3.7)
1 874	543	Atanatio Maro Maruake, né le 26 septembre 1942 à Fakahina (bf 2.1.1.4.5)
1 874	543	Jeanne Teheipuariki Maruake épouse Tching, née le 7 décembre 1950 à Puka Puka (bf 2.1.1.4.8)
1 874	543	Corentine Maruake, née le 12 décembre 1953 à Puka Puka (bf 2.1.1.4.9)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ARRÊTE n° 3014 MEE du 19 avril 2017 portant attribution du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

Vu délibération n° 2004-17 APF du 22 janvier 2004 modifiée portant création du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 463 CM du 12 mars 2004 modifié relatif à l'organisation, aux conditions de préparation et de délivrance du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2597 MEE du 3 avril 2017 portant composition du jury du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu le procès-verbal du jury de la session d'examen du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française, organisée le vendredi 7 avril 2017 à Patio, Tahaa,

Arrête :

Article 1er.— Le brevet de surveillant aquatique en Polynésie française est attribué à :

- N° 34-2017 BSA/PF, M. Yannick Ariihohoa, né le 5 octobre 1973 à Ruutia, Tahaa ;
- N° 35-2017 BSA/PF, Mme Ramona Ioane, née le 19 janvier 1982 à Papeete, Tahiti ;
- N° 36-2017 BSA/PF, M. Matahi Maiarii, né le 9 novembre 1983 à Papeete, Tahiti ;
- N° 37-2017 BSA/PF, M. Hamana Ruahe, né le 6 avril 1995 à Uturoa, Raiatea ;
- N° 38-2017 BSA/PF, M. Vincent Ruahe, né le 25 juin 1969 à Uturoa, Raiatea ;
- N° 39-2017 BSA/PF, M. Mehdi Taruoura, né le 19 novembre 1978 à Papeete, Tahiti ;
- N° 40-2017 BSA/PF, M. Rautea Teriipaia, né le 15 janvier 1994 à Afareaitu, Moorea ;
- N° 41-2017 BSA/PF, M. Christian Toa, né le 17 juin 1971 à Pirae, Tahiti ;
- N° 42-2017 BSA/PF, M. Jean-Paul Toa, né le 2 décembre 1965 à Papeete, Tahiti.

Art. 2.— Le titulaire du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française dont le nom suit est recyclé pour une durée de cinq années à compter du 7 avril 2017.

- N° 08-2010 BSA/PF, M. Céleste Atger, né le 2 septembre 1978 à Uturoa, Raiatea ;
- N° 09-2010 BSA/PF, M. Stève Hitimaue, né le 20 avril 1973 à Uturoa, Raiatea ;
- N° 01-2008 BSA/PF, M. Heiarii Matuanui, né le 13 novembre 1976 à Papeete, Tahiti ;
- N° 15-2010 BSA/PF, M. Jean-Pierre Putua, né le 28 juin 1983 à Paopao, Moorea ;
- N° 04-2006 BSA/PF, Mme Louisa Tinorua, née le 7 décembre 1970 à Iripau, Tahaa.

Ar. 3.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2017.

Nicole SANQUER-FAREATA.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DU POUVOIR CENTRAL****DELIBERATION du 22 février 2017 relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Polynésie française.**

Par une délibération en date du 22 février 2017, le comité territorial de l'audiovisuel de Polynésie française, sur le fondement des articles 28-1 et 29-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication et au vu de la saisine pour avis du gouvernement de la Polynésie française en date du 15 décembre 2016, a statué favorablement sur la possibilité de reconduction pour cinq ans, hors appel aux candidatures, des autorisations délivrées dans son ressort et dont le terme est fixé au 15 août 2017.

Cette délibération est fondée sur les motifs suivants :

- 1° L'Etat n'a pas modifié la destination des fréquences concernées par ces autorisations ;
 - 2° Les titulaires d'autorisation n'ont pas fait l'objet de sanction du conseil et celui-ci n'a eu connaissance d'aucune condamnation prononcée à leur encontre, sur le fondement des articles 23, 24, 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ou des articles 227-23 ou 227-24 du Code pénal de nature à justifier que leur autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures ;
 - 3° La reconduction des autorisations, hors appel aux candidatures, de ces services de radio n'est pas de nature à porter atteinte à l'impératif de pluralisme sur le plan national ou sur les plans régional et local ;
 - 4° La situation financière des titulaires leur permet de poursuivre l'exploitation du service dans des conditions satisfaisantes ;
 - 5° Ces services de radio remplissent les critères propres à la catégorie pour laquelle l'autorisation leur a été accordée ;
 - 6° Le Conseil supérieur de l'audiovisuel n'a pas constaté, dans le rapport public prévu à l'article 18 de la loi du 30 septembre 1986 précitée, le non-respect, sur plusieurs exercices, des principes mentionnés au troisième alinéa de l'article 3-1 de cette même loi.
- A défaut d'accord sur les termes de la convention entre le comité territorial de l'audiovisuel de Polynésie française et le titulaire au plus tard, le 15 mai 2017, les autorisations correspondantes ne pourraient pas être reconduites hors appel aux candidatures.

Catégorie A

- Association Te Vevo O Te Tiaturiraa (Radio Te. Vevo) :
91,4 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).
- Association Te Rama Nui (Radio Te Rama Nui) :
97 MHz - Pueu - Tahiti (Iles du Vent).
- Association Turiva (Radio Turiva) :
87,8 MHz – Pic Rouge - Papeete (Iles du Vent).
- Association Radio Marquises (Radio Marquises) :
101,3 MHz – Mont Muake - Nuku Hiva (Iles Marquises).
103,3 MHz – Taiohae - Nuku Hiva (Iles Marquises).
- Association Te Vevo No Papara (Radio Te Vevo No Papara) :
102,2 MHz – Papara – Mairie de Papara (Iles du Vent).
- Association SOS Radio Maohi (Radio Maohi) :
88,2 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).
92,3 MHz – Maatea - Moorea (Iles du Vent).
94,8 MHz – Pueu - Tahiti (Iles du Vent).
96,8 MHz – Papeete – Tahiti (Iles du Vent).
101,7 MHz – Tapioi – Raiatea (Iles Sous le Vent).
- Association Heipuni Attitude (Radio Heipuni FM) :
96 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).
- Association Radio Punaauia Manotahi FM (Radio Manotahi FM) :
106,4 MHz – Maatea - Moorea (Iles du Vent).

Catégorie B

Association Faa'a Taui FM (Radio Taui FM) :

- 88,7 MHz – Tiarei – Tahiti (Iles du Vent).
- 91 MHz – Mahina – Pointe Vénus (Iles du Vent).
- 97,8 MHz – Maatea - Moorea (Iles du Vent).
- 98,4 MHz – Mont Tapioi - Raiatea (Iles Sous le Vent).
- 102 MHz – Aéroport - Rangiroa (Iles Tuamotu-Gambier).
- 105,8 MHz – Pueu – Tahiti (Iles du Vent).
- 107,3 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).

SARL PAC FM (Radio NRJ Tahiti) :

- 88,6 MHz – Maatea - Moorea (Iles du Vent).
- 103 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).

SARL PAC FM (Radio Rire et Chansons Tahiti) :

- 101,1 MHz – Maatea - Moorea (Iles du Vent).

SNC Radio 1 (Radio 1) :

- 90,9 MHz - Plateau de Taravao - Afaahiti (Iles du Vent).
- 98,8 MHz – Fare Ute - Papeete (Iles du Vent).
- 100 MHz – Afareaitu - Moorea (Iles du Vent).
- 100,9 MHz – –Mont Tapioi - Raiatea (Iles Sous le Vent).
- 103,8 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).

SNC Radio Tiare (Radio Tiare Fm) :

- 95 MHz – –Mont Tapioi - Raiatea (Iles Sous le Vent).
- 98,3 MHz - Plateau de Taravao - Afaahiti (Iles du Vent).
- 104,2 MHz – Mont Marau – Faa'a (Iles du Vent).
- 105,5 MHz – Afareaitu - Moorea (Iles du Vent).
- 106 MHz – Fare Ute - Papeete (Iles du Vent).

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

AVIS N° 1301 MPF

En application de l'article 22 de la délibération n° 90-126 AT du 13 décembre 1990, il est porté à la connaissance du public que les sections suivantes sont soumises à la conservation cadastrale :

Communes	Nombre de section	Sections
Pueu (Tairapu-Est)	20	NA-NB-NC-ND-NE-NH-NI-NK-NL-NM-NN-NO-NP-NR-NS-NT-NV-NW-NX-NY
Tautira (Tairapu-Est)	36	SA-SB-SC-SD-SE-SH-SI-SK-SL-SM-SN-SO-SP-SR-SS-ST-SV-SW-SX-SY-TA-TB-TC-TD-TE-TH-TI-TK-TL-TM-TN-TO-TP-TR-TS-TT

Les terres situées dans ces zones devront être identifiées dans les actes qui les concernent par les références du nouveau cadastre (commune/section/numéro de parcelle/nom de la terre/surface).

Fait à Papeete, le 12 avril 2017.
Tearii ALPHA.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS REÇU AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DE PAPEETE POUR LE MOIS DE FEVRIER 2017

IMMATRICULATIONS

1er février 2017

N° 17 225 A, Mme Heimataiki Lucienne Catherine Contios, vendeuse, *nom commercial* : Heimataiki, PK 23,800, côté montagne, route du lotissement Bourne n° 7, Paea, BP 380431, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 20 décembre 2016 ;

N° 17 226 A, Mlle Calise Raino, garderie d'animaux et négociant, *nom commercial* : Hereora, route de Puunui, Toahotu, BP 7450, Afaahiti, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 13 janvier 2017 ;

N° 17 227 A, Mme Annie Thérèse Haatani née Teriipaia, auxiliaire de vie, *nom commercial* : Annie A Votre Services, route du stade Pater, servitude Amy-Bernière, Pirae, BP 45149 Farè Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 11 janvier 2017 ;

N° 17 228 A, M. Adalbéron Clément Etienne Raybaud, masseur itinérant, *nom commercial* : Adal Raybaud, cours de l'Union-Sacrée, immeuble Vigor, Taunoa, BP 419, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 12 janvier 2017 ;

N° 17 229 A, M. Christophe Tikanui Amiel, contrôleur d'activité, *nom commercial* : Amiel Services, Fautaua, Lamotte, BP 5439, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 230 A, M. Thierry Jean Dominique Brousse, services informatiques, l'importation et le négoce, *nom commercial* : ABSERV, route du lotissement Te Anuhe, lot n° 18, Mahinarama, Mahina, BP 4332, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 231 A, M. Léo Tim Buchheit, infographie, *nom commercial* : Digi Pen, au-dessus du lotissement Heiri, BP 8505, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 232 A, M. Guillaume Valentin Dessibourg, chaudronnier soudeur, PK 23,200, côté montagne, quartier Fagneaux, BP 330127, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 233 A, Mlle Manon Diebolt, dessinateur sur plan, PK 10, côté montagne, route du lotissement Taapuna, lot n° 17, Punaauia, BP 60985, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 234 A, Mme Mercedes Hina'Ata Bedanne née Maufene, fabrication de bijoux, couture à domicile et import-export, *nom commercial* : Kaimana Créations, PK 45, côté montagne, BP 15654 Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 31 janvier 2017 ;

N° 17 235 A, Mlle Stéphanie Pereira, création d'un site internet en vu d'héberger de la publicité, *nom commercial* : Ma Santé, route du lotissement Arevareva, lot n° 211 (21B), BP 63442, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 31 janvier 2017 ;

N° 17 236 A, M. Kévin Teva Pons, consultant en informatique, *nom commercial* : KP Consulting, PK 12,800, côté montagne, BP 13864, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 237 A, M. Joseph Piu Tahuaitu, peintre en bâtiment, *nom commercial* : T Piu, route du lotissement Titiro Uta n° 28, BP 3836, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 238 A, M. Robert Peni Tani, consultant, *nom commercial* : Robert Tani Services, rue Frédéric-Gadiot, parcelle 4 du partage du lot n° 3 du lotissement Nahoata, BP 5826, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 2 janvier 2017 ;

N° 17 239 A, M. David Teheiura, jardinage et travaux en tous genres, *nom commercial* : Tehei Entreprise, quartier Korino, face hôtel Bel Air, Punaauia, BP 7816 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 240 A, Mlle Lydia Eriana Tehina, plats à emporter et marchand forain, Tapuarava, 98779 Reao, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 241 A, Mlle Erita Temauriuri, secrétariat, PK 18,300, côté montagne, Punaauia, BP 44046, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 242 A, Mme Claudia Hinatea Teiva née Tetoofa, transport sanitaire terrestre, *nom commercial* : Vai-Hine Assistance, route de la résidence Puna Nui, lot n° 18, BP 2778 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 243 A, M. Tunui William, fabricant de bijoux, *nom commercial* : Queensea Pearl, route de Sainte-Amélie, quartier Estall n° 225, BP 9243 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

RCS de Paris n° 17 30 B, Ingepar, société anonyme, mise en activité de la société sur création, 38, rue François-Cardella, c/o Banque de Tahiti, BP 1602, 98713 Papeete ;

N° 17 31 B, Globe Api, société à responsabilité limitée à associé unique : 1 000 000 F CFP, rue des Remparts, immeuble Te Papeava, BP 40219 Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant* : Ludovic Denis Stéphane Gutte, l'importation, l'exportation, le négoce, l'achat, la vente, la commercialisation, la distribution, de tous matériels et matériaux, équipements, marchandises en gros, semi-gros, au détail, ainsi que l'activité de bijouterie, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 1 D, Moorea Legends Tourisme, *nom commercial* : GIE Moorea Legends Tourisme, groupement d'intérêt économique, PK 26,700, côté montagne, Tiahura, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *président du conseil d'administration, administrateur et membre* : Louis Tetuaiteraï Holozet, *administrateurs* : Matthieu Claude Royer et Hervé Jacques Paul Leulle, *administrateurs et membres* : John Peter Ringland, Taina Stéphanie Maimetuaï Maiou et William Mahenatuaïva Albert Estall, faciliter l'activité économique des membres (tourisme et activités touristiques), *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

2 février 2017

N° 17 244 A, Mlle Audrey Heiana Bennett, caissière, serveuse, nettoyage et entretien des locaux, importateur, route de Tavararo, quartier Mati, BP 6703, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 245 A, Mlle Vanessa Audrey Changues, graphiste, *nom commercial* : Kaubouh Design, route du lotissement Villermé, BP 9009 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 246 A, M. Jonathan Frédéric Das, surveillant de chantier, route de la résidence Le Lotus, lot C20, BP 13055, centre commercial Moana Nui, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 247 A, Mme Régine Juliette Delorière, location saisonnière, *nom commercial* : Appartement Pitaya, route de la résidence Terai Ninamu, lot n° 30, Faa'a, BP 380445, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 248 A, Mlle Christina Paari, nettoyage et entretien des locaux, *nom commercial* : Entreprise Tiare Nui, PK 25, côté montagne, route de la vallée de Onohea, Tiarei, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 249 A, M. Mathieu Henri Prost, électricien et travaux en tous genres, boulevard Pomare-V, immeuble Paofai, BP 40782, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 10 février 2017 ;

N° 17 250 A, M. Noa Thomas Teretino Richmond, barman, PK 35,200, côté montagne, BP 120536, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 251 A, M. Jim Alexandre Siu, travaux en tous genres, quartier Juventin, lotissement Vahiapa, lot n° 22, Papeete, BP 140408, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 252 A, Mlle India Ranitea Teohiuarii Vehiatua Tabellini, hôtesse marin, quartier Carlson, avant la station Total, Papeete, BP 52166, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 17 253 A, Mme Ghislaine Taina Taero, couture pour dames en chambre, *nom commercial* : Ghislaine Couture, quartier Rafea, Titioro, Pirae, BP 3764, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 254 A, M. Michel Tehani Tchong Yuen, consultant et vente de services divers, *nom commercial* : Ses-Consulting.Tahiti, quartier de la Mission, résidence Kaoha Nui n° 311, Papeete, BP 50589, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 255 A, M. Hawaiki Tehei, négociant, route de Pamatai, quartier Urima, Faa'a, BP 774, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 256 A, Mlle Erena Miranda Tehihira, serveuse, commis de cuisine, nettoyage et entretien des locaux, caissière, négociante, route de Puurai, logement n° 397, BP 61535, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 257 A, M. Patrice Vaitu Tekopunui, location d'articles de sport et transport maritime, *nom commercial* : Tekoboat, Mangareva, Rikitea, BP 58 Rikitea, 98755 Gambier, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 258 A, M. Edouard Jean-Claude Varney, pension de famille, *nom commercial* : Royal Tikehau, motu Pension Kahaia Beach, Tikehau, Tuherahera, BP 15 Tuherahera, Tikehau, 98778 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 32 B, Allô Déco, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, PK 10, côté montagne, vallée de Matatia, lotissement Tihu'Uti, 98718 Punaauia, *gérante* : Audrey Jacqueline Claudel, la réalisation de tous travaux de décoration, de finition, de pose de carrelage, de peinture, de maçonnerie légère, de pose de cloisons, de plafonds et faux-plafonds, *date de début d'exploitation* : 2 janvier 2017 ;

N° 17 2 D, Perles des Tuamotu-Gambier, *sigle* : GIE PDTG, groupement d'intérêt économique, angle des rues Tivaivai et Javouhey, terre Maateuramea, lot n° 6, BP 42159, 98713 Papeete, *président et membre* : Ferdinand Ching, *vice-présidents et membres* : Viri Michel-Marie Yip et Mélanie Mairau, développer la production et la commercialisation des perles de culture de Tahiti, du Keishi et de la nacre de Tahiti, *date de début d'exploitation* : 23 janvier 2017.

3 février 2017

N° 17 259 A, Mlle Rava Taamino, travaux de construction, *nom commercial* : HT Construction, angle des rues Colette et des Remparts, immeuble Essor, 2e étage, n° 18, Papeete, BP 63982, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 260 A, M. Olivier Bernard Marie Chevalme, consultant en sûreté sécurité et prestation de services en boulangerie pâtisserie et restauration, route du lotissement Miri 6, lot n° 640, Punaauia, BP 43306 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 261 A, M. Robert Gérard Faoa, mécanique marine, *nom commercial* : Mécanique Robs, résidence Transit, Bel Air, lot n° 6, 98718 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 262 A, M. Heiava Raoul Flores, travaux en tous genres, *nom commercial* : Maita'i Service, PK 21, route de la vallée de Orofero, Paea, BP 51526, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 263 A, Mlle Reia Manolise Haano, loueur en main-d'œuvre, PK 4, côté montagne, près du magasin Nuutania, Faa'a, BP 43282, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 264 A, Mme Marie-Marthe Hinano Hareuta, couture en chambre, route du lotissement Puurai, lot n° 56, Faa'a, BP 43048, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 265 A, Mlle Piiheana Ludmilla Heitaa, auxiliaire de vie et négoce, PK 12,500, côté montagne, Punaauia, BP 9768 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 266 A, Mme Claire Tahiaheuitini Parker née Kohumoetini, fabrication et vente de bijoux, *nom commercial* : Vaekua Créations, PK 39, côté montagne, face à Taharuu, BP 120497, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 29 janvier 2017 ;

N° 17 267 A, Mlle Poekura Célestine Maifano, magasin d'alimentation générale, Tenokupara village, BP 48 Manihi, Ahe, 98770 Makemo, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 268 A, M. Christian Tetuanui Maono, concierge, route du lotissement Erima, lot R 101 B, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 269 A, M. Emmanuel Magi Tavana Matai, concierge, PK 3,700, côté mer, quartier Arahiri, BP 140302, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 270 A, Mlle Arielle Odette Mayerus, location saisonnière, *nom commercial* : Hanalei Location, route de la résidence Les Horizons, bâtiment B, 3e étage, appartement B36, BP 3139, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 271 A, Mlle Yougane Nauta, loueur en main-d'œuvre, négociante, *nom commercial* : Yougane Services, PK 12,500, côté montagne, 98718 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 272 A, M. Raphaël Gabriel Rouget, bureau de publicité, *nom commercial* : Brad Agency, 22, rue Wallis, quartier Faariipiti, BP 42999 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 24 janvier 2017 ;

N° 17 273 A, Mme Tangipahe Ariena Raveino née Salomon, taxi, *nom commercial* : Taxi Ariane, route de Saint-Hilaire, quartier Teapiri, BP 62960, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017.

6 février 2017

N° 17 274 A, Mlle Maeva Priscillia Mélissa Buczko, secrétariat, route de Pamatai, résidence Te Ava Nui, appartement D16, BP 63455, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 275 A, Mme Rarahu Maud Monique Wong née Guilloux, maquilleuse, *nom commercial* : Kalani Make Up, route du lotissement Matavai, logement n° 38, BP 11525, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 4 février 2017 ;

N° 17 276 A, Mlle Moeata Nathalie Helme, couture en chambre, *nom commercial* : Mod&Lise, PK 12, côté mer, BP 380356 Tamanu, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 277 A, Mme Tahia Rose-Marie Huhina, vendeuse et couturière, PK 3,500, côté montagne, chemin du Repos éternel, à côté de Continent Arue, BP 40429 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 278 A, Mme Rhéna Hinanui Maraetaata née Robson, vendeuse, PK 45, côté mer, Faaone, 98720 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 4 février 2017 ;

N° 17 279 A, Mlle Roseline Tahiahui Tamarii, négociante, *nom commercial* : Hinenao Services, vallée de Titioro, quartier Atger, face SOMAC, Papeete, BP 52989, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 280 A, M. Tekouietetua Victor Teikipupuni, magasin d'alimentation générale, *nom commercial* : Magasin Kirimiro, terre Teakaruahine, lot A, section AM n° 29, Rikitea, 98755 Gambier, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 281 A, Mlle Marie-Claire Temata Temeharo, magasin et snack, *nom commercial* : Magasin Tehuiarii, Pahua, poste du village, Mataiva, 98777 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 282 A, M. Stewen Natua Teuravehe, dépôtage, route de la pointe Vénus, quartier Pugibet, BP 110880, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 33 B, EURL Ahora, société à responsabilité limitée à associé unique : 50 000 F CFP, lotissement Atima, lot n° 73, Mahina, BP 63219, 98702 Faa'a, *gérante* : Maiaña Cécile Mu, l'achat et la vente de tous produits, matériels, marchandises diverses et objets de toute nature et de toute provenance, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 34 B, Tataa Beach Tahiti, société par actions simplifiée : 4 600 000 F CFP, résidence Erima, impasse Motoi, 98701 Arue, *président et administrateur* : Teiva Charles Yannick Raffin, *commissaire aux comptes titulaire* : Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert (SCPh), *administrateurs* : Pangola Pacifique (SCh), représenté par Dominique Guy Auroy, Jean-Louis Chailly et Jean-Michel Jacques Gros, *commissaire aux comptes suppléant* : Marc Vayssie, aménageur, promotion et immobilier, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 17 11 C, LS Te Ava Nui, *sigle* : SCI LS Te Ava Nui, société civile immobilière : 20 000 F CFP, PK 7, côté montagne, Arue, BP 9216 Motu Uta, 98715 Papeete, *gérante associée* : Laurence Lee Yen Purea Liu Sing, acquisition de biens immobiliers et gestion par bail, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017.

7 février 2017

N° 17 283 A, M. Iori Johnson, location de scooter, Ohotu, BP 358 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 284 A, M. Bruno André Guy Barsac, carreur, PK 13,500, quartier Teamo, BP 3333 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 285 A, M. Jean François Edouard Behra, location d'espaces publicitaires en ligne, *nom commercial* : Vlogshomepage.Com, route du lotissement Pamatai, lot n° 2, Faa'a, BP 20945, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 286 A, Mlle Hélène Marion Biolet, opticienne, services divers, secrétariat, photographe ambulante, artisanat et importateur, route de la pointe Vénus, quartier Teateatea, BP 110672, chez Benoît Kersuzan, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 287 A, M. Jonathan Bernard Bougard, production de films et de programmes pour la télévision, *nom commercial* : In Vivo Prod, route de Puurai, quartier Ativaa, propriété Tuahu, BP 62156, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 288 A, Mlle Sandra Carole Gaub, production et vente de jus de fruits, sauces, caviar de légumes, chips de fruits et de légumes, desserts végétaliens, fruits et légumes déshydratés, *nom commercial* : Atea Tahiti Spirit, terre Taurahea, Tipaerui, BP 41649, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 3 mars 2017 ;

N° 17 289 A, M. Yan Julius Heimoana Paquier, travaux en tous genres, PK 12,400, côté montagne, servitude Touhi, 98718 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 290 A, M. Tinirau Pokara, magasin d'alimentation générale, Tumukuru, BP 55 Tumukuru, 98783 Tatakoto, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 (renseignements relatifs à l'établissement complémentaire : *date de début d'exploitation* : 1er mai 2017) ;

N° 17 291 A, M. Roberto Pati Tatarata, jardinage, *nom commercial* : Roberto jardinage, PK 13,500, côté mer, BP 381834, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 292 A, M. Teupootahiti Jean-Baptiste Teriirere, négociant Herbalife, PK 5, côté montagne, quartier Teuru, BP 62942, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 293 A, M. Jonathan Henere Jean-Marie Mou Fat, roulotte, *nom commercial* : La Plage, PK 17,500, côté mer, Punaauia, BP 8387, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017.

8 février 2017

N° 17 294 A, M. Tuheiarai Tehamana Bernadino, construction et rénovation de pirogues, PK 55,100, côté montagne, BP 16322 Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 295 A, M. Jonathan Taaroarii Ellacott, construction et entretien de pirogues, rames..., *nom commercial* : Taaroa Va'a Services, rue Yves-Martin, BP 51767, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 12 janvier 2017 ;

N° 17 296 A, M. Ernest Manolo Hei-Temaeva Espino, vente de services divers et massage, quartier Poutoru, chez Teihotaata Marc, Niua, 98734 Tahaa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 297 A, M. Glenn Teiva Faaite, travaux en tous genres, PK 13, côté mer, Vairao, BP 7809 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 298 A, Mlle Christilla Ranihei Marie-Océane Faaite, maison d'hôtes, *nom commercial* : Fare Orama, route du lotissement Orama, lot n° 1, BP 62020, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 299 A, M. Samuel Faoa, travaux en tous genres, PK 10,500, côté montagne, Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 300 A, M. Arnaud Michel Herbert Fonsagrive, vente de services divers, mécanique générale et électricien, *nom commercial* : Nauti Services, PK 5, côté montagne, quartier Hamoa, Avera, Taputapuata, BP 1594, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 301 A, M. Didier Christophe Hascoet, consultant en restauration hôtellerie, *nom commercial* : Hascoet Consulting, PK 27,320, côté montagne, Tiahura, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 302 A, Mme Wilna Yeou née Hutia, vente de services divers, quartier Ereeo Tehurui, Tumaraa, BP 1549, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 23 janvier 2017 ;

N° 17 303 A, Mlle Delphine Lo Sam Kieou, jardinage et entretien de locaux, Tahina, lot 45, BP 650, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 304 A, Mlle Mélina Ly-Hery, location saisonnière, *nom commercial* : Tahiti Authentique, avenue du Commandant-Chessé, BP 42981, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 22 janvier 2017 ;

N° 17 305 A, M. Teihoteariioraa Mauahiti, construction et réparation de pirogues, PK 53,900, côté mer, route Sangue, Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 306 A, M. Helamana Paheroo, travaux du bâtiment, *nom commercial* : PHR Constructions, route du plateau, Mitirapa, dernière tranche, Toahotu, BP 43434, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 307 A, M. Sapin Graeton Teva Pihaatae, construction et réparation de pirogues, *nom commercial* : Teveiarai, PK 53,900, côté mer, Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 308 A, Mme Lovina Tepiu Ah-Min née Richmond, logeur, PK 5,500, côté mer, Arue, BP 52833, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 309 A, M. Quentin Romagny, construction de maison et menuisier, PK 5, côté montagne S20, en bord de route, Avera, Taputapuata, BP 719, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 310 A, M. Puariki Marc Tata, construction de maison et jardinier, PK 13,200, côté montagne, avant la salle omnisports, Tevaitoa, 98735 Tumaraa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 311 A, Mme Juliette Maruia Feuti née Tavae, accueillant familial, *nom commercial* : Tuan's Tuan's, à côté de l'église autonome, BP 221 Patio, 98733 Tahaa, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 312 A, Mlle Severine Heimana Vanina Tavaearii, animatrice de radio, *nom commercial* : Heivanui, PK 13,100, côté montagne, route du lotissement Puna-Iti, lot A01, BP 1514 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 30 janvier 2017 ;

N° 17 313 A, Mlle Edwige Teheiuira, vente de services divers, PK 44,300, côté mer, quartier Faarahi, chez Tinirau Tehinatu, Puohine, 8735 Taputapuata, *date de début d'exploitation* : 22 janvier 2017 ;

N° 17 314 A, M. Teave Cédric Temauriuri, conditionneur de produits, *nom commercial* : T. Teave Lait de coco de Tahiti, derrière le lycée Paul-Gauguin, Paofai, Papeete, BP 52550, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 315 A, M. Dominique Clément Touzeau, maîtrise d'œuvre, *nom commercial* : Atelier de la Quadrature, propriété Coux, lot 3, parcelle V283, terre Souiry, Mahina, BP 3494, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 29 mars 2017 ;

N° 17 316 A, Mlle Maima Tuataa, artisane, *nom commercial* : Maima créations, PK 11,10,0, côté montagne, Punaauia, BP 41523 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 35 B, Fenua Linguistique, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, route de la pointe Vénus, quartier Tepamatai, lot 5, Mahina, BP 61669, 98702 Faa'a, *gérant* : Heirani Leiana Taiaapu, l'activité de prestation de services dans le secteur du tourisme, consistant à mettre en relation des clients avec des agences de voyages et des compagnies aériennes, en vue de préparer des voyages en dehors du territoire de la Polynésie française, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

9 février 2017

N° 17 317 A, M. Walter Yann Christostome, peintre en bâtiment, PK 37,500, côté mer, BP 121162, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 318 A, Mlle Teanuhi Stéphanie Hatitio, esthéticienne itinérante, *nom commercial* : Hauteanui, PK 10,500, côté mer, route du lotissement CPS, Fareroi, lot B22, BP 552658, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 319 A, M. Teauarii Marii, loueur en main-d'œuvre, Ahe, BP 147, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 320 A, M. Wilfred Temaeva Marurai, travaux en tous genres et jardinage, *nom commercial* : Teheimana travaux, route du lotissement Pamatai Hills, lot n° 98, Faa'a, BP 52663, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 321 A, Mme Léa Herenui Kaua née Mii, cuisine à emporter, Rautini, 98761 Arutua, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 322 A, M. Teihoarii Etienne Oito, vente de plats à emporter, *nom commercial* : Kauaikea, terre Paia, surplus du lot 8, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 323 A, Mme Nicola Frances Allouch née Puttergill, *nationalité britannique*, création de site et traduction, PK 4, côté mer, Yacht Club de Arue, sur le voilier Daisho, Arue, BP 11457, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 8 février 2017 ;

N° 17 324 A, M. Roy Matahi Teato, fabrication et vente de rames, PK 8,200, côté mer, Punaauia, BP 1933, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 325 A, M. Heinui Teriitua Lowin Tetu, aide à la fabrication de rames et balanciers de pirogues "va'a", PK 3, côté montagne, garage 3e après le magasin Souky, face menuiserie, 98704 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 326 A, Mlle Kathy Mereta Pauahi Teumere, bureau de secrétariat et planton, route du lotissement Puurai, Petea, logement n° 603, îlot M, Faa'a, BP 43957 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 327 A, M. Ernest Naea Tokoragi, installation et maintenance de systèmes d'énergie solaire, Rakerake, BP 136 Rotoava, 98763 Fakarava, *date de début d'exploitation* : 8 février 2017 ;

N° 17 328 A, Mme Catherine Tetuamanuhiri née Tere, couture pour dames en chambre, *nom commercial* : Entreprise K-Trine CM, nettoyage et entretien des locaux, terre Vaimoora 1, lot 1, parcelle B R41, BP 60877, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 12 C, Vaitupa-Atea, société civile : 1 000 000 F CFP, PK 9,200, Lotus, lot C32-33, BP 3271 Punavai, 98717 Punaauia, *gérants associés* : Moea Sylvana Harispuru née Adams-Breud et Olivier Jean Clinton Breud, acquisition, gestion, construction, location, administration de tous biens et droits immobiliers. Acquisition ou souscription de parts de toutes sociétés civiles, l'administration et la cession de ces parts, *date de début d'exploitation* : 23 janvier 2017 ;

N° 17 13 C, Waiden, société civile : 100 000 F CFP, Te Tavake, lot 89, Punaauia, BP 133, 98713 Papeete, *gérante associée* : Mara Laiana Haring, la propriété, l'acquisition, la prise à bail et la mise en valeur de tous immeubles, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017.

10 février 2017

N° 17 329 A, M. Ralph Paepae Rauhea Apuarii, jardinage, *nom commercial* : Malia Jardinage, PK 9,800, côté montagne, route des Ananas, BP 205 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 330 A, Mlle Titaina Yasmina Barff, négociante de prêt-à-porter, *nom commercial* : Top Island, route de la résidence Te Ava Uta, appartement n° 304, Faa'a, BP 1011 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 331 A, Mlle Rainui Christelle Bernardino, nettoyage et entretien de locaux, *nom commercial* : L'As du Carreau, route de la résidence Turoa, lot n° 35-125, Punaauia, BP 12029, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 1er mai 2017 ;

N° 17 332 A, M. Moearii Jullian Courtin, jardinage, PK 4,800, côté montagne, quartier Lucas, BP 226 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 333 A, M. Tinirau Michaël Rongo-Nui Ellis, chauffeur, *nom commercial* : Ellis-Transport, PK 13,200, côté montagne, servitude Fareihi, Punaauia, BP 20180, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 334 A, M. Gilles Gabriel Marie-Joseph Emery, transformation des produits, *nom commercial* : Kokomovai, PK 6, quartier Kokomovai, Hakahau, BP 22, 98745 Ua Pou, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 335 A, M. Arnaud Teikimenavaoa Emery, entretien des espaces verts, *nom commercial* : Entretien Espaces Verts Ua Pou, PK 6, quartier Kokomovai, Hakahau, BP 22, 98745 Ua Pou, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 336 A, M. Hervé Nicolas Bruno Heinfling, aide boulanger et autres prestations de services, *nom commercial* : Taura Services, PK 4, côté montagne, route de Nuutania, immeuble Jean Bernard, appartement 7B, Faa'a, BP 4669, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 337 A, M. Stéphane Lei Foc, logeur, rue Desroche, lot 8A, Mission, BP 1318, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 janvier 2017 ;

N° 17 338 A, M. Davy Teva Macaigne, location de bouées et importateur, *nom commercial* : Mad NK, PK 35,500, côté montagne, BP 120780, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 339 A, M. Jean-Claude Mapu, carreleur, *nom commercial* : Heiariimanatea, PK 5,500, côté montagne, quartier Bordes, Faa'a, BP 40696 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 340 A, Mlle Stéphy Manava Mong Yen, auxiliaire de vie pour un centre pour personnes âgées et handicapées, route du Belvédère, BP 5832, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 9 février 2017 ;

N° 17 341 A, Mme Johanna Mireta Taraufau née Patu, transport sanitaire, import, réparation puis revente de véhicules, *nom commercial* : Mihiatea Assistance, PK 15, côté montagne, vallée de Faaripo, Papenoo, BP 110690, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 28 avril 2017 ;

N° 17 342 A, Mme Avelina Kotirau Gnatata née Stimson, magasin d'alimentation générale, *nom commercial* : Koti Shop, terre Teraaiho n° 87, village de Tiputa, en face du quai, BP 55, 98776 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er avril 2017 ;

N° 17 343 A, Mlle Mélanie Elisabeth Raita Teariki, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Tearai Services, PK 34,600, côté mer, quartier Afärerii, Papara, BP 5902, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 344 A, M. Baptiste Taivai Tehio, travaux en tous genres, route du lotissement Teivihonu, lot n° 26, BP 7473, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 345 A, Mme Annabella Paofai née Tutairi, fleuriste, PK 13,400, côté mer, Maatea, Afareaitu, Moorea, BP 53 Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 346 A, Mme Clotilde Bellais née Uura, travaux de construction, *nom commercial* : Oraka, quartier de la Mission, route du lotissement Les Balcons de Tepapa, lot n° 49, BP 42117, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 20 mars 2017 ;

N° 17 347 A, M. Yannick Vincent Yvonet, photographe ambulancier, *nom commercial* : Tahiti Aerial Media, route de la résidence Le Lotus, lot G198, Punaauia, BP 6739, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017.

13 février 2017

N° 17 348 A, Mlle Adèle Martine Burban, assistante commerciale, PK 10,500, côté mer route de la pointe Vénus, servitude Teaotea, BP 110672, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 349 A, M. Nicolas Gilbert Gayet, rénovation navale et distributeur Flexiteek, *nom commercial* : Flexiteek Marine, PK 5,500, côté montagne, Afaahiti, BP 8211 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 350 A, M. Jules Titi Maraeauria, importateur, *nom commercial* : CMH Importations, terre Rarouri, lot 3B, BP 8141 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 8 février 2017 ;

N° 17 351 A, M. Haunui Aloïs Neagle, réparation climatisations automobiles et carrosserie, *nom commercial* : Neagle Clim, vallée de Tipaerui, quartier Juventin, BP 48, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 352 A, Mlle Teraihauatua Marie-Anne, vente de plats à emporter, proche du terrain football, à côté Fanau, BP 3 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 353 A, Mme Miri Marthe Victorine Teihotaata née Temaiana, fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie, import et négoce, *nom commercial* : THK création, route du front de mer, immeuble Te Ava, studio n° 5, Paofai, Papeete, BP 8399, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 10 février 2017 ;

N° 17 354 A, Mlle Danièle Terei, prestations en cuisine, PK 20, côté mer, Aitiha, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 12 février 2017 ;

N° 17 355 A, M. Taaroa Vincent Teriitahi, mécanicien hors-bord, *nom commercial* : Méca-Nautique, PK 54,500, côté mer, quartier Umetehau, lot n° 60, BP 16115 Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 356 A, Mlle Jennifer Tetuaaraia, auxiliaire de vie et prestations en cuisine et autres, PK 10,500, côté mer, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 10 février 2017 ;

N° 17 357 A, M. Matahiapo Manarii Heinrick Jean-François Wohler, étude du sol et technicien agronome, *nom commercial* : Wohler Entreprise, route du lotissement Te Tavake, lot 10E, BP 2582 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 36 B, Teiva Po'e, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, PK 14,800, côté mer, pointe des Pêcheurs, BP 380808 Tamanu, 98717 Punaauia, *gérant* : Teva Rahunui Edwards Chaves, transformation de produits agricoles (bananes, papayes, potirons, etc.), *date de début d'exploitation* : 1er avril 2017 ;

N° 17 37 B, Nouvelle Ligne de Développement, *sigle* : NLD, *nom commercial* : Nouvelle Ligne de Développement, société en nom collectif : 100 000 F CFP, lotissement Miri, résidence Tahiri n° B2, Punaauia, BP 1129, 98713 Papeete, *gérants associés en nom* : Thomas Simon Nicolas, Yannick Della-Valle et Jérémy Baptiste Richard Letessier, gestion de promotions immobilières, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017.

14 février 2017

N° 17 358 A, M. Adrien Matai Dubois, électricien, *nom commercial* : AD Services, PK 36,200, côté montagne, route de l'abattoir, BP 12046, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 359 A, Mlle Cynthia Poehani Faatau, esthéticienne itinérante, PK 5,800, côté mer, Arue, BP 5437, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 360 A, Mme Jannet Juana Charpentier née Jimenez Calderon, coiffure sans établissement fixe, *nom commercial* : Jennet Coiffure, PK 18,700, côté mer, Papenoo, BP 141201, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 361 A, Mlle Jennifer Poerava Rutua Magaut, caissière, *nom commercial* : Jennifer, PK 10,500, côté montagne, Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 362 A, Mlle Joséphine Marie Florence Mahieu, massage itinérant, PK 14,900, côté montagne, Tamanu, BP 380991 Tamanu, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 363 A, Mlle Vaeauu Grace Joëlle Manate, transport sanitaire, à proximité de l'avenue du Chef-Vairaatoa, Puea, lot n° 28, BP 9108 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 364 A, M. Dominique Marghem, consultant, lieu-dit Faafau, Tevaitoa, Tumaraa, BP 1302, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 365 A, M. Thomas Simon Nicolas, consultant, *nom commercial* : Thomas Nicolas Consultant (TNC), PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Miri, résidence Tahiri, appartement B2, Punaauia, BP 1129, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 366 A, Mlle Sylvana Rowena Ozbolt, hôteesse, route du lotissement Erima, lot n° 18, Arue, BP 21677, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 367 A, Mme Annie de Rougemont née Russell, jardinage, *nom commercial* : Annie Jardinage, PK 4,200, côté montagne, route du plateau de Taravao, BP 7895 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 368 A, M. Itérani Tamata, électricité et plomberie, *nom commercial* : IDEP, PK 24, côté montagne, quartier Chapman, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 369 A, M. Alfred Taputuarai, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Takuheiariki, rue Dumont-d'Urville, Orovini, n° 83, BP 20126, chez Puairau Louise, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 13 mars 2017 ;

N° 17 370 A, M. Teraitua Teriitehau, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Tuete, PK 4,900, côté montagne, route de Tavararo, derrière l'église, Faa'a, BP 8389 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 371 A, Mlle Vahinetua Alexandra Tiihiva, polyvalente : guichetière et services divers, quartier Tauaa, BP 62127, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 372 A, Mme Lucienne Vehiatua, travaux en tous genres, *nom commercial* : JP20, PK 1,700, côté mer, quartier Barrier, Pirae, BP 63384, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 373 A, Mme Raiarii Harmonie Viriamu, négoce, *nom commercial* : Green Caviar, PK 8,200, côté montagne, quartier Leeteg n° 2, Punaauia, BP 6719, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 38 B, Mika Renov, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, lotissement Toamiri, lot n° 1, Pamatai, 98704 Faa'a, *gérant* : Mikaël Jean Camille Bonnal, la réalisation de tous travaux de décoration, de finition, de pose de parquet, carrelage, de peinture, de pose de cloisons, de plafonds et faux-plafonds, d'isolation, d'étanchéité, de travaux de façades, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 39 B, Restaurant Aune, société à responsabilité limitée : 180 000 F CFP, rue Albert-Leboucher, immeuble Te Heiura, BP 40711 Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant* : Régina Tsang, l'acquisition, la création, la location, la prise en gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce de snack, restaurant, fabrication et vente de pâtisseries chinoises, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 14 C, SCI CD2J, société civile immobilière : 150 000 F CFP, lotissement Terua, lot n° 17, Arue, BP 1630, 98717 Punaauia centre, *gérants associés* : Julien Marcel Pierre Crozet et Julie Marie Capucine Delaunay, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 15 C, Afararii, société civile immobilière : 100 000 F CFP, côté mer, BP 12226, 98712 Papara, *gérant associé* : Auguste Yvan, propriété et gestion de son patrimoine immobilier, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017.

15 février 2017

N° 17 374 A, M. Frédéric Gilbert Baroni, consultant, *nom commercial* : Austral-Net, route de Pamatai, Faa'a, BP 4129, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 375 A, Mlle Edith Hina Chan Kat, enseignes et écriteaux, *nom commercial* : Hina Design, route du lotissement Erima 2, n° 144, BP 141120, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 376 A, Mme Annick Jeanine Marie Thérèse Duparc née Delaunay, vente de services divers, *nom commercial* : AG+, PK 4,900, côté mer, lotissement Te Ana, Begon, lot n° 2, Avera, Taputapuatea, BP 2207, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 377 A, M. Moana Ludovic Dolcini, bûcheron et travaux en tous genres, *nom commercial* : Raromatai Pro Bûcheron, Tahina, lot n° 117, BP 1146, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 378 A, Mlle Marine Victoria Fraccarou, vente de services divers, Tahiti Yacht Charter, bateau Te Moana VIII, marina Apooiti, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 4 février 2017 ;

N° 17 379 A, Mlle Sophie Louise Sylvie Galiacy, entretien de bateaux, *nom commercial* : Tahiti Yacht Cleaner, terre Amataora 3, Mataiea, BP 13003 marina Taina, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 380 A, M. Patrick Teva Huioutu, chauffeur poids lourds, route de la résidence sociale, Taapuna, logement n° 109, BP 380893, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 381 A, M. Bryan Heiarii Kwang-Liu, montage d'ordinateur, import négociant, menuiserie, peintre carrossier, mécanique, lavage automobile, commis de cuisine et serveur, *nom commercial* : BKL Corporation, route du lotissement Vetea 1, quartier Chin Foo, Pirae, BP 3088, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 382 A, M. Vahinemoea Ly, jardinage, PK 11,200, côté montagne, route de la résidence Super Mahina, BP 110583, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 383 A, Mme Léonie Ponitka née Ly Sao, négociante, Taravao centre, route du lotissement Haumaru, terre Temahame, lot B, BP 70410 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 384 A, M. Glen Barclay Mc Ghie, importateur, Les Hauts de Outumaoro, résidence Mahana Hauts, n° 65, Punaauia, BP 63369, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 385 A, M. Georges Teriitautini Payet, cuisinier, PK 27,500, côté mer, servitude Ahutia 1, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 386 A, Mme Anémone Heimiri Moutame née Rodier, services divers, PK 19,200, côté mer, Faaroa, Avera, 98735 Taputapuatea, *date de début d'exploitation* : 15 janvier 2017 ;

N° 17 387 A, Mlle Mariline Maite Tchang, loueuse en main-d'œuvre, consultante et hôteesse d'accueil, *nom commercial* : Polynésie Activité, route de Sainte-Amélie, quartier Bimbo, Papeete, BP 51405, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 388 A, M. Viri René Tere, fabrication de pirogue, PK 52, côté mer, BP 16277 Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 389 A, M. Stéphane Philippe Noël Vukcevic, vendeur et autres prestations de services, *nom commercial* : Stef Moz, PK 27,300, côté montagne, Tiahura, Haapiti, BP 1429 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 390 A, M. Alexandre Zuccala, travaux en tous genres, *nom commercial* : ZWS, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Miri 3, lot n° 343, BP 13747, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 391 A, Mme Aida Vedel née Maksyutova, négoce, chez Tahiti Airport, motel face aéroport Faa'a, BP 13352, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 27 janvier 2017 ;

N° 17 392 A, Mme Hinanui Sandrine Tehuitua Vahinetua Hultsch, esthéticienne itinérante, *nom commercial* : Rainbow Nails & Beauty, route du lotissement Erima, lot n° 130 A, Arue, BP 50118, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 40 B, Lucid Dream, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable : 10 000 F CFP, 25, quartier Teanini, Heiri, BP 8505, 98702 Faa'a, *gérant* : Manea Pierre-Morgon Mazet, production audiovisuelle, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017.

16 février 2017

N° 17 393 A, M. Steven Hamilton Franck Toahina Frogier, services d'aménagement paysager, *nom commercial* : Tahiti Landscape Design, PK 4,900, côté montagne, route du plateau des Ananas, domaine de Vairao, lot n° 3, Toahotu, BP 53093, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 394 A, M. Gérome Ruhiri Heremano Hopuetai, location de toboggans, *nom commercial* : Kapipolu Toboggans, route du lotissement Pereua, lot n° 60, BP 11029, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 10 mars 2017 ;

N° 17 395 A, Mlle Justine Maimiti Restelli, costumière et exportatrice, *nom commercial* : Tahiti Ori Shop, route de la pointe Vénus, Mahina, BP 20596, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 396 A, Mlle Helga Raimana Riegert, véhicule de restauration et négociante, *nom commercial* : Chez H and H, PK 46,800, côté mer, Puohine, Taputapuataea, BP 2013, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 397 A, Mlle Nadine Francine Rondeau, négociante, *nom commercial* : VEI Vente Import Export, PK 9,700, côté montagne, route face Robert Cahn Paneled, à gauche, Tevaitoa, Tumaraa, BP 1544, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 398 A, M. Michaël Stary, *nationalité tchèque*, roulotte, *nom commercial* : Chek-Milkshake, quartier Reporepo, à côté de Top Dive, Ohotu, BP 436 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 399 A, Mme Tiffany Heidi Mauarii Bonno née Temaui, importateur, *nom commercial* : Kiana Bikini, PK 4,780, côté montagne, route du lotissement Erima, au-dessus de chez Tonita Flosse, Arue, BP 50667, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 400 A, Mlle Heitiare Sarah Teriinatoofa, vente de services divers et négociante, *nom commercial* : Orama Management, PK 4,600, côté montagne, Apooiti baie, BP 1596, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 401 A, Mlle Bella Tihopu, vente de services divers et artisane, PK 6, côté montagne, quartier Uturaerae, Apooiti, BP 829, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 3 février 2017 ;

N° 17 402 A, Mme Sylvie Tinirau, nettoyage et entretien de locaux, Apooiti, Vaihoroe, BP 807, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 41 B, ELT Distribution, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, résidence Vahiapata, bâtiment B n° T302, Uranie, BP 43516 Fare Tony, 98713 Papeete, *gérants* : Christophe Heiarii Alain Perier et Ismaël Jonathan Hono Adams, importation et vente, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 42 B, Paea Fast Food, *nom commercial* : Frero Della Pizza, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, PK 9,500, côté montagne, Avera, Taputapuataea, BP 51798, 98716 Pirae, *gérants* : Moana Farerai Ihorai et Moe Miti Teihoarii Ihorai-Brotherson, la fabrication et la vente de plats et de boissons de restauration rapide sur toute la Polynésie française, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 43 B, Pacificdroid, *nom commercial* : Pacificdroid, société à responsabilité limitée : 30 000 F CFP, PK 10,800, côté montagne, vallée de Matatia, Punaauia, BP 9730 Motu Uta, 98715 Papeete, *gérant* : Michel Robert Victoire Davoust, conception et fabrication de prototypes de maquettes volantes, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 44 B, Box 689, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, PK 8,200, côté mer, servitude Atipuhi, 98718 Punaauia, *gérant* : Yoan Chahaut, création et maintenance de site internet et réparation de matériel informatique, importation, achat, vente, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 45 B, Codextir Pacific, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, résidence Les Horizons, bâtiment C, appartement n° 21, vallée de Tipaerui, BP 3675, 98713 Papeete, *gérant* : Jennings Tautu Mare, construction, maintenance, entretien, réhabilitation de locaux professionnels et entrepôts, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 46 B, Taapuna Sandbar Resort, *sigle* : TSR, société à responsabilité limitée : 50 000 F CFP, PK 9,100, côté mer, Punaauia, BP 625, 98713 Papeete, *gérant* : Vatea Jacques Vaki Adolphe dit Sylvain, l'exploitation sous toute forme que ce soit de toute activité maritime ou terrestre en Polynésie française. L'achat, la vente, la location, la mise en location gérance de tout matériel ou bien utile à l'exploitation de son activité. Toute activité connexe de promotion touristique, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

RCS de Bordeaux n° 17 47 B, CMTPR, société par actions simplifiée à associé unique, mise en activité de la société sur création, résidence Matavai, Pearl Beach Resort Tahiti, appartement n° 5306, BP 141227, 98701 Arue.

17 février 2017

N° 17 403 A, Mlle Lysette Vaitiare Maire Allain, nettoyage et entretien des locaux, *nom commercial* : Lanimanavai, PK 16,100, côté montagne, route de la servitude Teremate 1, BP 1830 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 17 février 2017 ;

N° 17 404 A, Mme Ngohe Marialus Huria née Arai, véhicule de restauration, *nom commercial* : Roulotte Ngohe, quartier Faataoto, Vaitoare, BP 346, Haamene, 98733 Tahaa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 405 A, Mme Heidi Joana Ata, négociante et restauration rapide, *nom commercial* : Magasin Hitiana, PK 22, côté montagne, quartier Tehurui, après l'école, 98735 Tumaraa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 406 A, Mme Rosalie Vaea Atger, véhicule de restauration, *nom commercial* : Roulotte Popoia, parcelle communale cadastrée section AB n° 29, terre Faenuiatea 2, Teruahiti parcelle, BP 462, 98731 Huahine, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 407 A, M. Joan Manutahi Buchin, terrassement, *nom commercial* : BJ'S Groupe, PK 6,640, côté montagne, Paopao, BP 427 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 408 A, M. Heinui Kevin Mahuta Deane, maintenance informatique, *nom commercial* : DTECH, PK 11,200, côté montagne, route du lotissement Super Mahina, BP 111935, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 6 mars 2017 ;

N° 17 409 A, M. Taimana Alban Ellacott, consultant, PK 17,700, côté mer, BP 381099, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 410 A, M. Ramon Teninirai Keane, entrepreneur de construction, *nom commercial* : Entreprise Keane et Fils, terre Paruruma Tai, parcelle B2 du lot n° 5 du lot n° 2, Maroe, BP 670 Fare, 98731 Huahine, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 411 A, Mlle Christian Kormann, location de bateau sans skipper, *nom commercial* : Kiki Sailing, chemin du Hana Iti Haapu, BP 768, 98731 Huahine, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 412 A, M. Jérôme Paul René Lemoine, scaphandrier, soudure et monteur vendeur dans un magasin d'optique, *nom commercial* : Jérôme Lemoine, terre Amataora 3, section AP n° 172, Mataiea, BP 13003, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 16 février 2017 ;

N° 17 413 A, Mme Imelda Léo, pâtisserie commune, *nom commercial* : Leo'z Cookies, route de la résidence Tamahana, 2e tranche, lot n° 25, Arue, BP 201, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 22 février 2017 ;

N° 17 414 A, M. Ramsay Eria Patere, vente de services divers, Tiva, Teoneaputa, Tapuamu, Murifenua, 98733 Tahaa, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 415 A, M. Fredy Puna Taputu, négoce, PK 7,200, côté montagne, quartier Tepea, Afareaitu, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 416 A, Mme Fabiola Stella Vehiatua née Tetauira, négoce, *nom commercial* : Entreprise Fabiola, PK 8,500, côté montagne, quartier Taputuarai, Punaauia, BP 42087 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 16 février 2017 ;

N° 17 417 A, Mlle Tetuaura Natacha Teuruarii, travaux en tous genres, *nom commercial* : Tenahere Entreprise, PK 36,200, côté montagne, BP 12392, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 16 février 2017 ;

N° 17 418 A, Mlle Jade Brigitte Géraldine Vilarem, serveuse, résidence Vaihipipia, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 21 janvier 2017 ;

N° 17 419 A, M. Pierre Tunui Warren de Vals, création de sites, PK 47, côté mer, face ancienne mairie, Faaone, BP 50060, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 10 février 2017 ;

N° 17 48 B, ABCDE Green Packaging, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, lotissement Matahoi n° 8, Pirae, BP 140524, 98701 Arue, *gérant* : Betty Heiata Bourlière née Lau, fabrication d'emballages en papier et commerce de gros, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017.

20 février 2017

N° 17 420 A, M. Thierry Simplicio Piharii Alves, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Ent. Keariinui, Paopao, côté montagne, ext : aérien, Moorea, BP 50977, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 17 janvier 2017 ;

N° 17 421 A, Mme Jasmine Maite Chung Si Nam, chauffeur, *nom commercial* : ALJ, PK 4,500, côté montagne, quartier Hiupape, BP 63428, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 422 A, Mme Terangi Lénick Bougues née Faatahe, consultante et manager, *nom commercial* : TB Consulting et Management, PK 36,500, côté montagne, route de l'abattoir, vallée Papeiti, BP 12109, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 16 février 2017 ;

N° 17 423 A, M. Tetuanui Landry Hauata, travaux en tous genres, PK 4,500, côté montagne, Toahotu, 98724 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 424 A, M. Daniel Teikipatoua Omitai, mécanicien réparateur, *nom commercial* : Omitai Injection, vallée des Lilas, lot n° 65, Mission, 98714 Papeete, *date de début d'exploitation* : 16 février 2017 ;

N° 17 425 A, M. Guy Oio Teaonuimarama Tauatiti, marin, derrière terrain football, à côté Terai, BP 157 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 426 A, M. Arthur Tehahe, jardinage, PK 13,400, côté montagne, route du Mil Délices, lotissement Fare Ihi II, lot n° 2, BP 1966 Punaauia centre, chez Teriipaia Philomène, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 23 janvier 2017 ;

N° 17 49 B, Nexus Automotive Polynesia, société par actions simplifiée : 5 000 000 F CFP, vallée de Tipaerui, 98714 Papeete, *président* : Gilles Roger Georges Bonvarlet, *directeur général* : Jacques Pierre Andreani, *commissaire aux comptes titulaire* : SCP Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert (SCPh), *commissaire aux comptes suppléant* : Jean-Pierre Gosse, l'importation, l'achat, le transport, le stockage, la vente en gros, demi-gros et au détail de tous matériels, pièces détachées et accessoires automobiles, camions, engins, *date de début d'exploitation* : 31 janvier 2017.

21 février 2017

N° 17 427 A, M. Emiliano Arru, *nationalité italienne*, traducteur interprète, *nom commercial* : Zen & Co, PK 6,300, côté montagne, route de l'école Piafau, BP 60132, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 7 février 2017 ;

N° 17 428 A, M. Guillaume Boulez, stylisme et couture, *nom commercial* : Yogi Couture, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Le Lotus, lot n° 50, Punaauia, BP 40320, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 429 A, M. Stanley Tenahe Buisson, tôlier et carrossier, *nom commercial* : Custom Stan Restauration & Performance Parts, route Manini, Pamatai, Faa'a, BP 4850, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 430 A, M. Maui Warren Bunkley, couture pour dames en chambre, PK 8,200, côté montagne, quartier Poheroa, Outumaoro, BP 130297, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 6 mars 2017 ;

N° 17 431 A, M. Mathieu Laurent Cerramon, aide à la gestion d'entreprise, *nom commercial* : Biarritz Consult, motu de Temae, Teavaro, Moorea, BP 44586, chez Schetrit Benjamin, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 432 A, Mme Catherine Lucie Jeanne Viallis née Damet, consultante, route du lotissement Taapuna, Punaauia, BP 20787, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 6 février 2017 ;

N° 17 433 A, Mme Stéphanie Corinne Marie Di Giorgio, massage itinérante, *nom commercial* : Du Temps Pour Soi, route de la résidence Le Carlton Hills, appartement A806, Faa'a, BP 42999, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 434 A, Mlle Laetitia Laure Esposito, fabricant de jus de fruits, *nom commercial* : Les Nectars Santé, route du lotissement Vaiopu 2, lot n° 39, servitude 3, à gauche, n° 1, BP 380430, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 435 A, Mme Tetaahi Poimata Christiane Buillard née Fareata, fabrication et vente de monoï, *nom commercial* : Entreprise Marangiaravanui, chemin vicinal de Taunoa, immeuble Rupe Rupe, appartement n° 1, BP 44446, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 31 mars 2017 ;

N° 17 436 A, Mlle Iulai Tekua-Mau-Heitini Tevaite Lydie Haoatai, caissière et vendeuse, lotissement Orovanu n° 22, BP 662 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 437 A, M. Imihau Viriamu Hauata-Tahiata, jardinage, *nom commercial* : Hauata Services, PK 22,500, côté montagne, route du marae Arahurahu, Paea, BP 52061, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 438 A, M. Michael Jerry Kouï Hen Huang, artisan, vallée des Lilas, lot n° 11, Mission, BP 43488, chez Huang Wendy, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 439 A, M. Louis Papahi Maitihe, travaux en tous genres, face à la Pension Henriette, BP 176 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 10 février 2017 ;

N° 17 440 A, M. Tauraaroa Charles Motahi, plats à emporter, PK 37,200, côté mer, centre commercial Toa Rau local 1, BP 12736, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 441 A, Mlle Helani Reia, jardinage, entretien et nettoyage de locaux, *nom commercial* : Reia Services, PK 3,560, côté montagne, Tiaia, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 13 février 2017 ;

N° 17 442 A, Mlle Cécile Noho Taupotini, serveuse, nourrice, nettoyage et entretien des locaux, *nom commercial* : Solea, quartier White, BP 80076 Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 443 A, Mlle Maeva Tevahinamaranuu Teremate, nettoyage et entretien des locaux, PK 16,100, côté montagne, route de la servitude Teremate 1, BP 381687, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 444 A, Mlle Hereiti Alizé Heinka Thieme, négociante et commis de cuisine, *nom commercial* : Iti'Here Production, PK 10,850, côté mer, BP 603 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 445 A, Mlle Elodie Heimiri Vahapata, maquilleuse itinérante, route du lotissement Erima, lot n° 29, BP 140758, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 24 février 2017 ;

N° 17 446 A, Mlle Naomi Loana Wong, photographe, *nom commercial* : Nao, route du lotissement de la CPS, lot A46, Mahina, BP 5580, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 20 février 2017 ;

N° 17 50 B, Armement Tahiti Tuna, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, PK 42,300, côté mer, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *gérant* : Georges Wilfred Tinitua Moarii et Vatea Georges Maurice Teuira Hiro Moarii, la pratique des activités de la mer telles que la pêche sous toutes ses formes dans l'océan Pacifique, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 51 B, Kavic, société à responsabilité limitée : 500 000 F CFP, PK 7,600, côté mer, Paopao, BP 3167 Temae, 98728 Moorea-Maiao, *gérants* : Jean-Christophe Philippe Antoine Lesage et Stéphanie Sandra Kahaia Lesage, location-gérance d'un fonds de commerce de pizzeria, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017.

22 février 2017

N° 17 447 A, M. Tauatea John Kyle Bredin, négoce de marchandises liées à l'automobile, réparation et maintenance pneumatique, PK 32,500, côté montagne, Mahaena, BP 245 Tiarei, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 3 avril 2017 ;

N° 17 448 A, M. Matthieu Jean-Marc Gauthier, bûcheron et artisan bijoutier, *nom commercial* : Tree Expert, quartier Tepua, BP 2268, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 449 A, Mme Augustine Tetuanuipuehuroaimehiti Hrynyszyn née Hunter, loueur en main-d'œuvre et commissionnaire, *nom commercial* : Mataeva, PK 8,200, côté montagne, route Nina-Peata, Punaauia, BP 4699, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 450 A, M. Teriitemataitehiva Jimmy Maino, cuisinier, PK 31,500, côté montagne, BP 120187, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 451 A, Mlle Jeanne Mathias, travaux de secrétariat et aide-comptable, cours de l'Union-Sacrée, résidence Vairaatoa Nui, lot n° 17, BP 2697, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 .

N° 17 452 A, Mlle Nancy Taero, accompagnateur foncier et auxiliaire de vie, PK 10,500, côté montagne, route de la vallée Tuauru, quartier Raihauti, BP 111871, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 6 mars 2017 ;

N° 17 453 A, M. Mihimana Pierre-Jean Tang, chauffeur, PK 12, côté montagne, servitude Scholermann, 98718 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 454 A, Mlle Sylvia Tereopa, roulotte, *nom commercial* : Chez Lady, chemin vicinal de Patutoa, Tepihaa 2, fare n° 1, Papeete, BP 51267, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 15 avril 2017 ;

N° 17 455 A, Mme Ushuaia Tauerani Teria, boulangerie, *nom commercial* : Boulangerie Ushuaia, Raitahiti, BP 31, Raitahiti, Kaukura, 98761 Arutua, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 456 A, Mlle Gabriel Patricia Thiollent, animations diverses, PK 12,900, côté montagne, quartier Pothier-Tessier, BP 130138, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 8 mars 2017 ;

N° 17 457 A, M. Jimmy Valentino Virau, travaux en tous genres, PK 23,800, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 52 B, Coopérative Papara Nui Rava'ai, société coopérative maritime, PK 32,500, côté mer, site Le Petit Mousse, BP 12079, 98712 Papara, *président* : Gordon Charles, réaliser toute opération susceptible de permettre le maintien ou de favoriser le développement de la pêche maritime, des cultures marines et de toute autre activité maritime, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 16 C, SCI Koheitea, société civile immobilière : 100 000 F CFP, Matira, BP 234 Vaitape, 98730 Bora Bora, *gérant associé* : Kohei Shaïa Hélène Lai Kim Leverd, l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens, la location, l'administration et l'exploitation, la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis. L'emprunt auprès de tout établissement bancaire ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 17 C, Société civile immobilière Atahira, société civile immobilière : 1 000 000 F CFP, résidence Taina, lot n° 96, Punaauia, BP 40644, 98713 Papeete, *gérante associée* : Samantha Vaihere Ly Wing, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail et la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 18 C, Temeio Bora Bora, société civile agricole : 100 000 F CFP, terres Tauraaotaha 1 et 2, Vaioopu, Tevaipohe, Faanui, 98730 Bora Bora, *gérants associés* : Tiare Nui Liana Gérona Pamui et Bernard Jean Philippon, l'acquisition, prise à bail, exploitation de biens agricoles. Production de miel, fruits, légumes, plantes, fleurs, *date de début d'exploitation* : 15 mai 2017

23 février 2017

N° 17 458 A, M. Dominique Jean-Marie Avilla, restauration, *nom commercial* : Brasserie Pizzeria Le QG, centre commercial "Le Petit Village" n° 12 et n° 13, Haapiti, BP 1726 Papetoai, 98728 Moorea-Maïao, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 459 A, M. Nathan Teikituiho Bruneau, l'entretien et le nettoyage des espaces verts, et bûcheron, *nom commercial* : Nathan, PK 3, quartier Tamaumia, BP 144 Hakahau, 98745 Ua Pou, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 460 A, M. Chin Chang Koei Chang, jardinage, *nom commercial* : Jardi'Smile, PK 44,500, côté montagne, quartier Potiai, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 461 A, Mlle Laydie Kim Choung Fat, massage et esthéticienne itinérante, *nom commercial* : Fenua Bien-Etre, PK 12, côté montagne, route de la servitude Scholermann, BP 13617, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 22 février 2017 ;

N° 17 462 A, Mlle Vairea Darrouzes, travaux en tous genres et fabrication de chaussure, *nom commercial* : Tiarii Service, route de la Mission, quartier Tearoha n° 29, lot n° 6,

BP 2755, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 463 A, M. Marc Tetohu Faua, fabrication de cosmétiques et savons, et vente de la matière première, *nom commercial* : Moeruru, PK 54, côté mer, Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de début d'exploitation* : 3 avril 2017 ;

N° 17 464 A, M. Heifara Edelio Hong Moui, disk jockey et musicien, PK 12,500, côté montagne, BP 380890, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 22 février 2017 ;

N° 17 465 A, Mme Paméla Iotua, commis de cuisine, route de Puurai, face EDT, Faa'a, BP 961, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 21 février 2017 ;

N° 17 466 A, Mlle Laetitia Rea Lo Shing, artisan bijoutier, *nom commercial* : Arii Bijoux, avenue Georges-Clemenceau, BP 3986, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 467 A, Mme Codina Manuariki Mahai, importation, *nom commercial* : Dydfashion, PK 14,800, côté mer, route de la pointe des Pêcheurs, servitude Stein Sixte, BP 13011, Moanà Nui, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 468 A, M. Christian Maiarii, chauffeur et travaux en tous genres, boulevard d'Alsace, Manuhoe n° 52, Papeete, BP 175 Haamene, 98733 Tahaa, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 469 A, Mme Eve Edwige Parisot, serveuse et barmaid, PK 22, route de la vallée de Orofero, BP 330200, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 22 février 2017 ;

N° 17 470 A, M. Lesta Rataro Parker, travaux de terrassement et extraction et vente de sables, de pierres..., *nom commercial* : Entreprise Parker L. Terrassement, PK 18, domaine Parker, lot 9B, BP 32 Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 8 mars 2017 ;

N° 17 471 A, Mlle Tetuapiri Rehua, commis de cuisine, route du lotissement Puatuhu, lot n° 30, Titioro, 98714 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 472 A, M. Jean-Paul Tauru, jardinage et travaux en tous genres, *nom commercial* : JPP Jardin Fils, avenue Georges-Clémenceau, quartier Mamao, derrière l'école Mamao, BP 1467, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 473 A, Mlle Marceline Meretapu Teroromaiiva Vanaa, auxiliaire de vie, PK 22, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 30 janvier 2017 ;

N° 17 53 B, Travaux en tout genre du bâtiment de Tahiti, *sigle* : TGBT, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, lotissement Miri, résidence Tahiri, appartement B2, Punaauia, BP 1129, 98713 Papeete, *gérants* : Yannick Della-Valle et Thomas Simon Nicolas, la réalisation à titre professionnel de travaux divers liés au domaine du bâtiment notamment les travaux de second œuvre, les travaux de finition, les travaux de pose d'équipement et généralement, toutes activités se rapportant au secteur du bâtiment, *nom commercial* : Travaux en tout genre du bâtiment de Tahiti, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 54 B, Gecolem, *nom commercial* : Gecolem, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, Matira, Anau, BP 9, Vaitape, 98730 Bora Bora, *gérant* : Marc Manate, l'importation, l'achat, la vente, le négoce toutes marchandises, en particulier les fournitures scolaires et autres accessoires, *date de début d'exploitation* : 5 janvier 2017.

24 février 2017

N° 17 474 A, Mlle Meleana Vaeaitioehau Yohanna Voirin, couture à domicile, *nom commercial* : Tea' Crochet, PK 4,300, côté mer, quartier Tarahu, Faa'a, BP 44410 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 475 A, Mlle Vina Yasmina Aiho, nettoyage et entretien des locaux, PK 12,500, côté montagne, BP 2130, Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 476 A, Mlle Julie Sophie Agnès Alison, vente de services divers, *nom commercial* : Kaiarii, Amanahune, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 17 477 A, M. Rick Tehuiarii Mahiri Bellais, vente de glaces hawaïennes et négociant, quartier Ahutai, terre Teripo, Anau, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 478 A, M. Riccardo Castellani, nationalité italienne, vente de services divers, interprète et commercial indépendant, fare derrière la maison, location Are Siou Moon, Matira, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 17 479 A, M. Christophe Thierry Henri Joseph Darini, chauffeur livreur, *nom commercial* : Chrisservices, quartier Mission, résidence Kaoha Nui, appartement n° 806, BP 4633, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 480 A, M. Teva Degage, travaux en tous genres, électricité, climatisation, mécanique et entretien des espaces verts, *nom commercial* : Clim/Elec/Travaux En Tous Genres, route de la vallée Matatia, parcelle CE-200, Punaauia, BP 63825, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 481 A, Mlle Alice Roti Dorchain, entretien et nettoyage des locaux, route du lotissement Pirae Uta, lot n° 34, BP 52425, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 482 A, M. Jean-Paul Léon Gaiarsa, mécanique générale, *nom commercial* : Nitrocar, route de Puurai, quartier Raoulx, BP 60528, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 483 A, M. Eric Alain Dominique Jouaneix, consultant, *nom commercial* : Automotive Consulting, route de la résidence Tamahana, appartement n° 304, Arue, BP 52145, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017

N° 17 484 A, Mlle Christine Paari, mécanique générale, lavage automobile, construction de bateaux, construction de maison et négociant, *nom commercial* : Entreprise Julio, lieudit Tevaitapu, Faanui, BP 1307, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 2 février 2017 ;

N° 17 485 A, Mme Marie-Jeanne Marcelle Diallo née Ruas, travaux en tous genres, *nom commercial* : BTCM, lotissement Le Hameau de Mahinarama, Mahina, BP 140591, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 3 mars 2017 ;

N° 17 486 A, Mme Maia Emilienne Schneider, massage et soins énergétiques, *nom commercial* : Holifenua, marina Taina, bateau "Petit Prince", 98718 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 487 A, Mlle Tearena Taitua Vainehu Anna-Caroline Seneque-Vinadier, hôtesse marin, Auae, quartier Degage, Faa'a, BP 3530, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 24 février 2017 ;

N° 17 488 A, Mme Matarena Tehei née Vaita, esthéticienne, *nom commercial* : Elle M Esthétique, PK 23,400, côté montagne, Paea, BP 63100, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 489 A, M. Stéphan Thomas Wrucka, import, *nom commercial* : 1.2.3 Pneu, PK 23,900, coté montagne, Paea, BP 2083, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 23 février 2017 ;

N° 17 490 A, Mlle Stéphanie Heriana Yau, vente de services divers, face du Top Dive, Vaitape, Nunue, BP 499, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 17 491 A, Mme Sylvie Danièle Andrée Hascoet née Paillet, artisan glacier, PK 29, côté montagne, Tiahura, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 492 A, Mlle Océane Pua-Here Touatini, unité de vie, *nom commercial* : Pua-Here, PK 10,500, route du lotissement Taapuna, lot n° 177, BP 13640, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 15 mars 2017 ;

N° 17 493 A, Mme Kudger Chantal Teraimateata Tupahiroa née Rochette, autres travaux de finitions, quartier Tupahiroa, Tiputa, BP 77, 98776 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 6 octobre 2016 ;

N° 17 494 A, Mme Véronique Yvette Bernadette Vernerey, massage de bien-être, PK 17,800, côté mer, Punaauia, BP 86, 98713 Papeete *nom commercial* : L'échappée Bien-Etre, *date de début d'exploitation* : 3 janvier 2017 ;

N° 17 495 A, Mme Sylvie Paule Florence Lacour née Pailhes, toilettage canin, fabrication de bijoux de fantaisie, PK 11,500, côté montagne, BP 2092 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Créabijoux Fantaisie - Syl'dog, *date de début d'exploitation* : 15 février 2017 ;

N° 17 55 B, Tahiti Art Pearl, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, avenue du Prince-Hinoi, immeuble Jardonnet, BP 40032, 98713 Papeete, *gérant* : Fabrice Albert Cicorella, la conception, la réalisation, la fabrication et la vente de bijoux liés à la perle de Tahiti, l'importation et la distribution de bijoux fantaisie. Accessoirement les ventes, achats et négoce de tout produit de consommation, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 19 C, SCI Filber, société civile : 100 000 F CFP, PK 1,400, côté montagne, Teavaro, BP 4086 Vaiare, 98728 Moorea-Maiao, *gérant associé* : Jérôme Michel Pascal Emilien Berton et Bertrand Filloux, immobilier, PK 1,400, côté montagne, Teavaro, BP 4086 Vaiare, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 14 février 2017 ;

N° 17 3 D, GIE TVPME, groupement d'intérêt économique, lotissement La Colline du pic Rouge n° 15, 98714 Papeete, *administrateur* : Jean-Michel Jacques Gros, valorisation d'études et droits de propriété intellectuelle, *date de début d'exploitation* : 13 janvier 2017.

27 février 2017

N° 17 496 A, M. Frédéric Opuu, carreleur, *nom commercial* : Entreprise Passion Carrelage, route de Sainte-Amélie, quartier Dupont, BP 41977, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 497 A, Mlle Automne Odette Carpentier, nationalité belge, vente de services divers et infographiste, graphisme, chez Itae Bruno, quartier Matahoa, Faanui, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 16 janvier 2017 ;

N° 17 498 A, M. Guislain Denis Philippe Du Crest, événementiel et commissionnaire en affaires locales, *nom commercial* : Philippe 3P, au-dessus du snack, Matira, Nunue, BP 1199 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 499 A, Mlle Mihuraatua Marguerite Hokuin, vente services divers, *nom commercial* : Mihi Service, pointe Matira, Nunue, BP 228 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 500 A, Mlle Leilanie Tevahinetareretua Mara, vente de services divers, face au collège, Vaitape, Nunue, BP 54, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 501 A, M. Charles Teva Tanepau, import et export, *nom commercial* : TNP Import Export, rue Afarerii, BP 51056, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 502 A, Mlle Neyla Raurii Tematahotoa, coursière, *nom commercial* : Tatiesoeur, PK 13,100, côté montagne, Punaauia, BP 60642, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 24 février 2017 ;

N° 17 503 A, Mme Vaitiare Alexandra Mauri née Teriiti, roulotte, route du lotissement social Taapuna, lot n° 184, BP 381540, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 20 mars 2017 ;

N° 17 504 A, M. Teiva Henri Teriivahine, jardinage et entretien des locaux, extension Teiho Noël, servitude Forage, Faanui, BP 237, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 2 mai 2016 ;

N° 17 505 A, Mme Huguette Ioane née Turi, prestation de services, PK 15, côté montagne, vallée de Faaripo, Papenoo, BP 9165 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 506 A, Mlle Ahutiare Georgette Marie-France Vachey, esthéticienne itinérante, route de Tipaerui, quartier Juventin, servitude Vaimora 3, Papeete, BP 51248, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 30 avril 2017 ;

N° 17 56 B, Bigouane Prods, *nom commercial* : Bigouane Prods, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, quartier Frogier n° 15, Auae, BP 43685 Fare Tony, 98713 Papeete, *gérants* : Jerry Viriura Biret et Tevai Michel Maiaua, la production et la réalisation, tant en Polynésie française qu'à l'étranger, de films documentaires, de films d'entreprises, de films institutionnels, de spots publicitaires, de séries télévisés, d'émissions de divertissement ou d'informations pour le web, la télévision et le cinéma. Plus généralement, elle assure la production et la réalisation de tous programmes audiovisuels en français, en anglais et en tahitien pour une diffusion sur tous supports actuels et à venir tant en Polynésie française qu'à l'étranger. Elle assure la promotion, la diffusion, et favorise la représentation sur tous supports, de tous programmes audiovisuels produits en Polynésie française, notamment par l'organisation, tant en Polynésie française qu'à l'étranger, de toutes manifestations permettant de faire connaître les programmes audiovisuels produits en Polynésie française et d'aider à leur commercialisation ou par la participation effective à toutes manifestations ou marché, *date de début d'exploitation* : 24 janvier 2017 ;

N° 17 57 B, Wedo+, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, résidence Vaihiapa, appartement n° 403, Tipaerui, Papeete, BP 51763, 98716 Pirae, *gérante* : Céline Isabelle Poerava Casaubon-Chalons née Casaubon, la programmation informatique et l'exploitation commerciale de logiciels informatiques (plateforme), la création, le développement, l'édition de sites internet et l'animation de web communautés, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017.

28 février 2017

N° 17 507 A, Mme Raymonde Leilani Yee Kim Choi née Ariiotima, électricité et climatisation, *nom commercial* : Ent. Yee, route de Saint-Hilaire, avant dépotoir, face résidence des Sœurs, BP 6172, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 508 A, Mlle Mareva Manon Evelyne Caron, importateur, *nom commercial* : Mareva's Shopstyle, PK 22, côté montagne, route de la vallée de Orofero, BP 10200, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 509 A, Mlle Pauline Laurie Cornélie Fabre, consultante environnement, pointe Poriro, Toahotu, BP 8550, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 22 février 2017 ;

N° 17 510 A, M. Raureva Dany Opuu, frigoriste, électricien, plomberie et travaux en tous genres, *nom commercial* : Ent. Rau, lot n° B2 du lot n° 5 des terres Orotai-Tuheru-Pueu-Ahuouri-Manaaoato et Tenanamu-Pueu, BP 61731, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 511 A, M. Piirani Jacques Pito, maçon, PK 22, côté montagne, route de la servitude Atoetemimi, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 512 A, M. Lyn Taroa Hiro Pou, chauffeur poids-lourd, *nom commercial* : PLH Service, quartier de la Mission, route du lotissement Les Hauts des Vallons, bâtiment 6A, lot n° 52, BP 43785 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 513 A, Mlle Uraheiau Naheyima Nancy Sui Yn Shan Sei Fan, importation, *nom commercial* : Cyan Import, PK 47,700, côté mer, Faaone, BP 7116 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er mars 2017 ;

N° 17 514 A, Mlle Vaeheana Filane Tahiapuhe, serveuse, PK 3,800, côté mer, quartier Tehaamatai, BP 63798, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 515 A, Mlle Lindsay Momo Faatiarau Teapiki, entretien et nettoyage des locaux, *nom commercial* : Fel Amis & Associés Nettoyage, angle rues des Remparts et Nansouty, immeuble Teissier, 2e étage, appartement n° 5, BP 43541, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 516 A, Mlle Marine Heimoea Teipoarii, serveuse, route de la cité de l'Air, lotissement Orama n° 28, BP 63798, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 517 A, Mlle Charlotte Etetera Tepahauaitaipari, services divers, lieu dit Toerau, Anau, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 17 518 A, M. Noël Yazot, peintre en bâtiment, PK 3,400, côté mer, BP 140541, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 27 février 2017 ;

N° 17 20 C, Tiare Nui, société civile : 100 000 F CFP, résidence Royal Palms, lot n° 85, BP 130337 Moana Nui, 98717 Punaauia, *gérants associés* : Julien Marcel Marie

Perrault et Sabrina Demellier, l'acquisition, propriété, gestion, exploitation, prise à bail d'immeubles bâtis ou non. La division, construction et aménagement des immeubles. Souscription d'emprunts liés à l'objet social, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017.

MODIFICATIONS

4 janvier 2017

N° 57 56 B, Total Polynésie, société anonyme, la société Total Polynésie a confié à Mme Lucie Genevois veuve Chune, l'exploitation à titre de location-gérance de la Station Total Dupont, sise à Uturoa, Raiatea.

5 janvier 2017

N° 57 56 B, Total Polynésie, société anonyme, la société Total Polynésie a confié à la société ATEA l'exploitation à titre de location-gérance de la station Total Heitiare, sise à Faa'a, PK 4,650, côté montagne, quartier Puurai.

6 janvier 2017

N° 53 3 B, Electricite de Tahiti, *sigle* : EDT, société anonyme, aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du 25 octobre 2016, il a été pris acte de la démission de M. Joël Allain de son poste d'administrateur et de la cooptation de M. François Dupont en qualité d'administrateur.

10 janvier 2017

N° 75 8 B, Tahiti Nui Travel, société anonyme, aux termes des décisions du conseil d'administration du 18 novembre 2016, Mme Diana Chin Choi a été nommée directrice générale. Elle a été nommée représentant permanent de la société Tahiti Tours au sein du conseil d'administration, en remplacement de M. Philippe Bercegol. Aux termes de ce conseil, il a été pris acte de la démission des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur de M. Franck Falletta, et aux fonctions d'administrateur de la société Sun Pacific Investments.

11 janvier 2017

N° 65 36 B, TIKIPAC, société par actions simplifiée, modification survenue sur l'activité, aux termes d'un acte de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot du 8 novembre 2016, la société TIKIPAC a vendu à la société BRAPAC Distribution, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 02 235 B, la partie de son fonds de commerce relative aux activités logistiques des produits de la marque COLGATE et de vente des produits distribués par le fournisseur AOM pour les marques Gappy, Moby, Bengale, Cotoneve. L'entrée en jouissance a été fixée à compter rétroactivement du 1er octobre 2016 ;

N° 95 99 B, Blue Lagoon Immobilier, société à responsabilité limitée, cessation d'activité de la société, cessation temporaire d'activité, sans disparition de la personne morale, à effet au 1er janvier 2017 ;

N° 00 307 B, SNC Tiare Market Trading, société en nom collectif, l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2016 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mars de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 31 mars 2017. La décision précédente entraîne la modification de l'article 24 des statuts ;

N° 01 193 B, Miti Museum, société à responsabilité limitée à associé unique, *nom commercial* : Miti Museum, cessation d'activité de la société, cessation temporaire d'activité, sans disparition de la personne morale, à effet au 1er janvier 2017 ;

N° 02 235 B, Brapac Distribution, société anonyme, aux termes d'un acte de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot du 8 novembre 2016, la société BRAPAC Distribution a acquis de la société TIKIPAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 65 36 B, la partie de son fonds de commerce relative aux activités logistiques des produits de la marque COLGATE et de vente des produits distribués par le fournisseur AOM pour les marques Gappy, Moby, Bengale, Cotoneve. L'entrée en jouissance a été fixée à compter rétroactivement du 1er octobre 2016.

12 janvier 2017

N° 93 136 B, Moana Shop, société à responsabilité limitée, *gérant* : César Yeung Youk, dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour et sa liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. César Yeung Youk en lui conférant les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Papeete, rue Colette, BP 5590 Pirae, *journal d'annonces légales* : *Journal officiel* de la Polynésie française du 3 janvier 2017.

13 janvier 2017

N° 93 650 A, M. René Pierre Roche, PK 43,700, côté montagne, Mataiea, BP 12584, 98712 Papara, *nom commercial* : Laiterie-Confiture Roche, les établissements étant fixés à la même adresse, l'établissement Jepara Déco étant fermé à compter du 31 décembre 2016, l'établissement principal est transféré à l'établissement Laiterie-Confiture Roche.

16 janvier 2017

N° 99 628 A, Mlle Sandra Moea Lei Hoang Sing, PK 36,500, côté montagne, 98712 Papara, pâtisserie et chauffeur, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de chauffeur à compter du 13 janvier 2017 ;

N° 04 535 A, M. José Luigi Raymond Faucher, PK 35,500, côté montagne, quartier Bourven Apa, BP 120298, 98712 Papara, travaux du bâtiment et jardinage, *nom commercial* : Entreprise Faucher, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de jardinage à compter du 13 janvier 2017. Celle-ci devient l'activité principale de l'entreprise. Maintien de l'activité de travaux du bâtiment ;

N° 13 165 A, M. Bjarn Temarama Gentilhomme, PK 2,500, côté mer, lotissement Ada-Vivish-Lo, Toahotu, BP 111855, 98709 Mahina, travaux de construction, *nom commercial* : Temarama Constructions, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et suppression de l'activité de travaux en tous genres et du nom commercial et enseigne Temarama Multi Services et adjonction de l'activité de travaux de construction et du nom commercial Temarama Constructions ;

N° 93 73 B, AMPELIDACEES, société anonyme au capital de 20 492 000 F CFP, modification survenue sur le capital, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2016, déposé au rang, des minutes de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot, le

28 décembre 2016, que le capital social a été réduit de 417 471 327 F CFP pour le ramener de 427 518 000 F CFP à 10 046 673 F CFP par imputation sur les pertes et par voie de réduction de la valeur nominale des 213 759 actions existantes qui, de 2 000 F CFP, est réduite à 47 F CFP chacune, puis augmenté de 10 445 327 F CFP pour le porter de 10 046 673 F CFP à 20 492 000 F CFP par l'émission de 222 241 actions nouvelles de 47 F CFP chacune, soit avec une prime d'émission de 221 F CFP par action. Les articles 7 et 8 des statuts relatifs respectivement aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

17 janvier 2017

N° 93 650 A, M. René Pierre Roche, PK 43,700, côté montagne, Mataiea, BP 12584, 98712 Papara, à compter du 23 janvier 2017, ouverture d'une petite usine sis à Mataiea PK 43,700, côté montagne ex-E'Ma'a Tera pour l'activité de production de sauces, condiments, chips et jus traditionnels qui sera connu sous l'enseigne commerciale Nati ;

N° 08 1477 A, Mlle Agnès Paule Josée Grenouillet, route de la résidence Les Hauts de Mahinarama, lot n° 25, BP 11751, 98709 Mahina, artisan et fabrication d'encadrements, *nom commercial* : Rythmes polynésiens, modification survenue sur l'activité et adjonction de l'activité de fabrication d'encadrements à l'enseigne commerciale L'Atelier d'encadrement polynésien à compter du 16 janvier 2017 ;

N° 11 229 A, Mme Heimata Mireille Cheung née Fareea, route du lotissement Puurai, logement n° 129, BP 8129, 98702 Faa'a, ouverture de l'établissement complémentaire sis à Taravao, PK 59, côté montagne, bord de route pour l'activité de roulotte à l'enseigne commerciale Roulotte Peni à compter du 9 février 2017 ;

N° 14 741 A, Mme Marjolaine Violetta Heipua Kaimuko née Tinirau, 1703, Atuona, BP 425, 98741 Hiva Oa, *nom commercial* : Restaurant Hoa-Nui, établissement principal reçu en location-gérance depuis le 1er septembre 2013, transfert de l'établissement sis à quartier Mauei, Atuona, Hiva Oa à Atuona, 1703, Atuona et fermeture de l'établissement sis à quartier Mauei, Atuona, Hiva Oa ;

N° 01 284 B, Entreprise comptable des îles, *sigle* : ECDI, société à responsabilité limitée, cessation d'activité de la société, mise en sommeil au 31 décembre 2016.

18 janvier 2017

N° 06 1418 A, Mlle Avearii Lydie Mollon, résidence Jay, quartier Tahara'a, Arue, BP 2321, 98713 Papeete, travaux de secrétariat, généalogiste et médiateur, *nom commercial* : Ave Transcription, modification survenue sur l'activité, adjonction des activités de généalogiste et médiateur, suppression de l'activité de logeur à l'enseigne Avelodge à compter du 17 janvier 2017 ;

N° 10 465 A, Mlle Delphine Lecerf, PK 3,850, rue Alexandre-Bonno, Arue, BP 53601, 98716 Pirae, transfert de l'établissement principal au 1er janvier 2017, transfert de l'entreprise de Pirae à Arue, rue Alexandre-Bonno, PK 3,850, nouvelle adresse du domicile personnel : Arue, rue Alexandre-Bonno, PK 3,850, nouvelle coordonnée postale : BP 53601, 98716 Pirae ;

N° 15 1477 A, M. Ernest Maino, PK 4, côté montagne, route de Puurai, quartier Tuuhia, Faa'a, BP 961, 98713 Papeete, roulotte et chauffeur, *nom commercial* : Roulotte

Maino, modification survenue sur l'activité, adjonction au 17 janvier 2017 de l'activité de chauffeur et maintien de l'activité de roulotte en tant qu'activité secondaire de l'entreprise.

20 janvier 2017

N° 14 2418 A, M. Jimmy Hiro Tehahe, Otepa, BP 286 Otepa, 98767 Hao, travaux de construction et transport en commun intra-lagon navette maritime, modification survenue sur l'activité et maintien son activité de construction, activité principale de l'entreprise ;

N° 16 1892 A, M. Pascal Alain Stéphane Robert Gaudier, quartier Saint-Hilaire, résidence Tokerau, appartement n° B204, BP 63630, 98702 Faa'a, plombier, frigoriste et régie publicitaire, *nom commercial* : Artisans Plombiers Be Seen, modification survenue sur le nom commercial, l'activité adjonction de l'activité de "régie publicitaire" sous l'appellation "Be Seen" à compter du 22 janvier 2017, maintien des activités "plombier et frigoriste" sous l'appellation "Artisans Plombiers" ;

N° 16 2888 A, Alexandra Herenui Chong, PK 18,500, côté montagne, Punaauia, BP 51876, 98716 Pirae, *nom commercial* : Chong Entreprise, modification survenue sur le nom commercial, modification du nom commercial, *ancienne mention* : Entreprise Chong, *nouvelle mention* : Chong Entreprise ;

N° 99 297 B, Reva Créations, société à responsabilité limitée, modification survenue sur l'activité, suppression de l'activité d'imprimeur d'étoffe ou de fils à compter du 31 décembre 2016.

23 janvier 2017

N° 07 898 A, M. Alain Hiro Oligario Fleurot, PK 50,500, côté mer, Faaone, BP 7751 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Maîtrise-d'œuvre AL1. Maîtrise-d'œuvre, modification survenue sur le nom commercial et l'activité, à compter du 20 janvier 2017, activité de travaux de bâtiment remplacée par celle de maîtrise-d'œuvre, le nom commercial de l'entreprise est modifié comme suit : AL1. Maîtrise-d'œuvre ;

N° 11 740 A, M. Maheanu André Temehani Mourin, à côté du centre Te Tiare, lotissement Outumaoro, BP 1630 Punaauia centre, 98717 Punaauia, orchestre, éditeur de feuilles périodiques où les annonces et réclames ne constituent qu'un accessoire, location saisonnière, modification survenue sur l'activité, adjonction des activités éditeur de feuilles périodiques où les annonces et réclames ne constituent qu'un accessoire et location saisonnière à compter du 20 janvier 2017 et maintien de l'activité d'orchestre ;

N° 16 2465 A, M. Heimata Georges Ahnne, rue de la Reine Pomare IV, servitude Chevalier, Fariipiti, BP 20815, 98713 Papeete, *nom commercial* : Extrême Remorquage et Services, modification survenue sur le nom commercial, adjonction du nom commercial "Extrême Remorquage et Services à compter du 20 janvier 2017 ;

N° 75 8 B, Tahiti Nui Travel, société anonyme, aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 8 décembre 2016, M. Frederick Grey a été nommé administrateur en remplacement de M. Franck Falletta démissionnaire, la société Lupesina Tahiti Investments a été nommée administrateur en remplacement de la société Sun Pacific Investments, démissionnaire, et Mme Diana Chin Choi a été nommée administrateur, aux

termes du conseil d'administration du 8 décembre 2016, Mme Diana Chin Choi a été nommée président-directeur général de la société à compter du même jour, en remplacement de M. Franck Falletta, démissionnaire. Il n'a pas été désigné de directeur général. Il a été pris acte de la nomination de M. Christian Garrigues en qualité de représentant de la société Tahiti Tours, en remplacement de Mme Diana Chin Choi et de Mme Tanya Grey en qualité de représentant de la société Lupesina Tahiti Investissements, au conseil de la société.

24 janvier 2017

N° 11 989 A, M. Reki Tereino, zone artisanale de Taiohae, BP 297 Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *nom commercial* : Travaux du BTP Naha Entreprise, modification survenue sur l'activité et suppression du nom commercial, au 1er décembre 2016 suppression de l'activité de "quincaillerie" ainsi que du nom commercial "Naha Quincaillerie", maintien des autres activités ;

N° 13 643 A, M. Bernard Teikiteaki Ata, 1611 Tehaamoana-Paul, BP 546 Atuona, 98741 Hiva Oa, mécanographie, informatique, négoce et importateur, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal sis à Hakahau quartier Tukoove à Atuona 1611 Tehaamoana-Paul, Atuona, à compter du 24 juillet 2014 qui est également l'adresse de résidence du chef d'entreprise, par conséquent, fermeture de l'établissement sis à Hakahau quartier Tukoove, adjonction de l'activité de négoce et importateur et maintien des autres activités ;

N° 15 1616 A, Mme Christelle Françoise Jubault née Changarnier, PK 12,500, côté montagne, Pihaena, Paopao, BP 1714 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, artisanat, fabricant de bijoux et entretien nettoyage de locaux, *nom commercial* : L'Atelier de Manoa, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal et changement d'adresse, nouvelle adresse et adresse de l'entreprise et rajout d'activité entretien et nettoyage de locaux qui devient l'activité principale.

25 janvier 2017

N° 09 865 A, M. Teuratu Richard Manate, PK 5, côté montagne, terre Toahiva 3, lotissement Tehaapatoa, lot n° 5, BP 62208, 98702 Faa'a, travaux en tous genres, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal et suppression, au 31 décembre 2016, lavage de voitures, loueur d'appareils d'amusement et cuisine à emporter, enseignes "Tim Car Wash et Tim Jump Slide" et "Tim Food", adjonction au 24 janvier 2017 de travaux en tous genres, nouvelle adresse domicile : Faa'a, PK 5, côté montagne, lotissement Tehaapatoa lot n° 5, terre Toahiva 3, transfert de l'établissement principal de l'entreprise de Rikitea à Faa'a, PK 5, côté montagne, lotissement Tehaapatoa lot n° 5, terre Toahiva 3 à compter du 24 janvier 2017 ;

N° 14 505 A, Mlle Solenne Vairea Peterano, PK 12, côté montagne, lotissement Scholermann, Punaauia, BP 330156, 98711 Paea, négociant sur le marché, *nom commercial* : Vairea Hivaehu, modification survenue sur le nom commercial, l'activité, suppression de l'activité de travaux en tous genres au nom commercial de Vairea Services à compter du 1er novembre 2015 ;

N° 94 27 B, Rotomoulage de Polynésie, *sigle* : ROTOPOL, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Philippe Pinna, notaire associé à Papeete, le 5 décembre 2016, M. et Mme Michel et Madeleine Buet ont cédé 278 parts sociales leur appartenant dans la SARL ROTOPOL au profit de M. Bernard Pellemans.

26 janvier 2017

N° 00 506 A, Mme Orawan Paksiri, PK 2, côté mer, centre Tehaamatai, 98704 Faa'a, établissement principal donné en location-gérance, Mme Orawan Paksiri a confié à la société de gestion du Snack Volvo, par abréviation SGSV, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, dont le siège est à Faa'a, Centre Tehaamatai, PK 2, côté mer, en cours d'immatriculation, l'exploitation, à titre de location-gérance, du fonds de commerce de pâtisserie commune vendant au détail exploité à Faa'a, PK 5,200, côté mer, centre Tehaamatai, connu sous le nom de Snack Volvo avec tout ce qui en dépend, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017, pour se renouveler ensuite par tacite reconduction (acte SCP Office notarial Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot du 22 décembre 2016) ;

N° 08 706 A, M. Clément Philippe Marie Soule, PK 9, côté montagne, BP 112191, 98709 Mahina, transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal de l'entreprise de Arue, route Erima, chemin du Monthabor, lot n° 67 à Mahina, PK 9, côté montagne à compter du 1er octobre 2016 ;

N° 16 323 A, M. Massimo Colombini, quartier de la Mission, résidence Les Orchidées, appartement U3, BP 41995, 98713 Papeete, photographe ambulant, réalisation et production de vidéos, *nom commercial* : Mcphotosport et Mcvideoprod, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, adjonction de l'activité de réalisation et production de vidéos sous l'appellation, Mcvideoprod à compter du 1er janvier 2017, maintien de l'activité photographe ambulant sous l'appellation Mcphotosport, modification de l'adresse de l'établissement principal et domicile, Papeete, résidence Les Orchidées, Mission ;

N° 16 569 A, Mme Narcisse Désirée Tania Badre née Chung, PK 6,500, côté montagne, route du lotissement Teroma face école maternelle, lot n° 228, Piafau, BP 62324, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Mahinui Distributions, modification survenue sur le nom commercial et transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal et du domicile à Faa'a, Piafau, lotissement Teroma, lot n° 228 face école maternelle, adjonction du nom commercial Mahinui Distributions et maintien de ses activités.

27 janvier 2017

N° 09 1327 A, M. Henry Teatarii Clark, rue Dumont-d'Urville, quartier Orovini, BP 9031, 98715 Papeete, blanchisserie et couture en chambre, *nom commercial* : News Products Supplier, modification survenue sur l'activité et au 26 janvier 2017, suppression des activités d'importation et négoce connu sous l'enseigne News Products Supplier, celle-ci est également supprimée, maintien des activités blanchisserie et couture en chambre ainsi que leurs enseignes, *activité principale* : blanchisserie ;

N° 12 345 A, M. Andy Tiahiti Chune, PK 0,500, centre commercial Te Vahinerii, local n° 1, BP 7961 Afaahiti, 98719

Hitia'a O Te Ra, transfert de l'établissement principal, suppression du nom commercial, transfert de l'entreprise et établissement principal de Afaahiti, Taravao, PK 0,500, lotissement Tetaumatai passe au Centre commercial Te Vahinerii, local n° 1, Afaahiti, Taravao, PK 0,500, suppression d'un nom commercial et enseigne Almost Island et adjonction de l'enseigne Heiroa, à compter du 16 janvier 2016 ;

N° 12 1057 A, M. Philippe Stéphane Krawczyk, face lot Vaimaruia, route du Plateau, BP 7303 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, mécanique générale, *nom commercial* : Garage Boutchou, modification survenue sur l'activité et suppression de l'activité de laverie à l'enseigne Mamy d'Or à compter du 18 janvier 2017 ;

N° 15 2733 A, M. Pascal Rémy Jean-Pierre Brisbout, route de Pamatai, quartier Tehoa, Faa'a, BP 53256, 98716 Pirae, consultant en infrastructures telecom, *nom commercial* : C2IT, modification survenue sur l'activité, suppression de l'activité de maître-d'œuvre et adjonction de l'activité de consultant en infrastructures telecom à compter du 1er janvier 2017 ;

N° 16 2789 A, M. Patrick Sean Ludi, PK 7,800, côté mer, Paopao, BP 560 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, chauffeur de transport touristique et menuiserie charpenterie, modification survenue sur l'activité et adjonction d'une enseigne commerciale Construction Patrick Ludi pour l'activité de menuiserie-charpenterie.

30 janvier 2017

N° 05 1903 A, M. Alexandre Vivau Silani Folituu, PK 13, côté mer, Maatea, BP 3323 Temae, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, travaux du bâtiment et location de tractopelle, *nom commercial* : Entreprise Folituu, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et l'adresse du siège, adjonction de l'activité de location de tractopelle à compter du 27 janvier 2017, adjonction du nom commercial Entreprise Folituu et changement de boîte postale, nouvelle BP 3323, 98728 Teavaro ;

N° 15 2072 A, M. Jean-Charles Louis André Chaussepied, route du lotissement Te Anuhe 2, lot n° 2, Mahinarama, Mahina, BP 51386, 98716 Pirae, transfert de l'établissement principal et changement d'adresse du domicile de Papeete, 42, rue Valma Mission passe à Mahina, Mahinarama, lotissement Te Anuhe 2, lot n° 2, à compter du 1er janvier 2017 ;

N° 15 2340 A, M. Billy Peretau Vaitoare, PK 8, côté montagne, quartier Nina-Peata, BP 13852, 98717 Punaauia, consultant et traducteur interprète, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité traducteur interprète à compter du 31 octobre 2016 et maintien de l'activité "consultant" ;

N° 16 515 A, Mlle Poerava Julie Tuihani, Pahure, Iripau, Patio, BP 104 Pahure, Iripau, Patio, 98733 Tahaa, garde-malade à domicile et plats à emporter, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, changement d'adresse du domicile et de l'entreprise de Tahiti, Punaauia, route de la servitude Nina-Peata, après le Centre Te Tiare, passe à Tahaa, Patio, Pahure, côté mer, adjonction de l'activité de plats à emporter et conserve l'activité de garde-malade à compter du 27 janvier 2017 ;

N° 03 264 B, GLD Import, société à responsabilité limitée à associé unique, angle de l'avenue Pomare V et de la rue

Bernardino, Vaininiore, BP 4114, 98713 Papeete, transfert du siège social, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société à Papeete, rue angle avenue Pomare V et Bernardino, fermeture de l'établissement sis à Papeete, rue François-Cardella connu sous l'enseigne City Shop au 15 septembre 2016, fermeture des établissements sis à Papeete, rue Colette connu sous l'enseigne Pizza Maria et centre marché Mapuru a Paraita à l'enseigne Easy Self au 30 novembre 2016.

31 janvier 2017

N° 81 95 B, Magasin Teahupoo, société à responsabilité limitée, modification survenue sur l'activité, suppression des activités de fabricant de glaces et sorbets, boucher en détail et marchand forain à compter du 30 janvier 2017 et ajout d'un véhicule supplémentaire ;

N° 98 27 C, SCI Herehia, société civile immobilière, aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 14 décembre 2016, Mme Diana Chin Choi a été nommée gérante de la société à compter du même jour pour une durée non limitée en remplacement de M. Franck Falletta, démissionnaire depuis le 18 novembre 2016 ;

N° 01 155 A, M. Jean-Louis Jouvét, Murifenua, Tapuamu, Tahaa, BP 80009 Atiha, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, menuiserie, *nom commercial* : Menuiserie Jean-Louis, modification survenue sur l'activité, à compter du 26 décembre 2016, suppression des activités "travaux en tous genres" et "pâtisserie commune" et maintien de l'activité de "menuiserie" ;

N° 10 1469 A, Mme Monique Bennett née Lilloux, PK 44,300, côté montagne, centre commercial Mairipehe, BP 15345 Mataiea, 98713 Papeete, snack, modification survenue sur l'activité et suppression de l'activité "d'alimentation générale et produits divers", "import" à l'enseigne Mairipehe Import à compter du 1er septembre 2016 ;

N° 12 602 A, Mlle Lucienda Joutain, route du lotissement Arevareva, lot n° 10, Faa'a, BP 955, 98713 Papeete, transfert de l'établissement principal, transfert de l'entreprise et établissement de Papeete, angle rue Edouard-Ahne et Nansouty, immeuble Chee Kong Tong passe à Faa'a, lotissement Arevareva, lot n° 10 à compter du 29 novembre 2016 ;

N° 16 1360 A, M. Joram Teiva Law, face au collège Nunue, BP 54 Vaitape, 98730 Bora Bora, importateur, négociant et salle de sport, *nom commercial* : Talifit, modification survenue sur l'activité à compter du 30 janvier 2017, rajout activité de salle de sport à l'enseigne "Talifit Gym", maintien des activités d'importateur et "négociant" au nom "Tahitian Life Fitness", le nom commercial reste "Talifit".

1er février 2017

N° 16 864 A, Mme Vairii Ermosa Marguerite Tauru née Fougereuse, PK 7,800, côté montagne, servitude Faateanoano, BP 14457, 98701 Arue, modification survenue sur l'activité, adjonction du code "autres activités récréatives et de loisirs" qui devient le code APE à compter du 31 janvier 2017 (correspond au code activité "promenade en mer") et maintien des activités "promenade en mer dont le skipper est un prestataire" et "location de bateaux".

2 février 2017

N° 15 2313 A, Mme Simone Hitihiti Firiapu-Tinorua, route de la vallée de Tipaerui, propriété Grand, Papeete, BP 8365, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Tifaifai Tahiti, transfert de l'établissement principal, au 15 janvier 2017, nouvelle adresse de l'établissement principal de l'entreprise et du domicile personnel, Papeete, Tipaerui, propriété Grand en lieu et place de Faa'a, quartier Tarahu, route de Puurai et modification de la boîte postale : BP 8365, 98702 Faa'a ;

N° 16 19 A, Mme Sylvie Géraldine Jullien usage Jullien-Para, PK 7,885, côté montagne, propriété Te Tiniya, n° 2, BP 657 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, ouverture d'un établissement complémentaire sis à Paopao, cellule B, PK 7,100, côté montagne, centre commercial Cook's Bay Center sous le nom commercial "Boutique Moo" et sous l'enseigne commerciale "Moo Boutique et Gallery", adjonction des activités "négoce" et "commissionnaire en affaires locales" et maintien de son activité de "prestations de services en communication et autres".

3 février 2017

N° 98 7 A, M. François-Régis Vehiatua Labbeyi, Rikitea, BP 8 Rikitea, 98755 Gambier, *nom commercial* : Chez Tintin, pour compter du 1er février 2017, adjonction de l'enseigne commerciale "Chez Tintin" ;

N° 12 426 A, M. Michaël André Bastel, rue Gadiot, servitude Tefaatau, Pirae, BP 14779, 98701 Arue, mécanicien réparateur, négociant en pièces détachées et véhicules d'occasion, *nom commercial* : Garage JT, modification survenue sur l'activité et adjonction de l'activité de "négociant en pièces détachées et véhicules d'occasion" ;

N° 16 2658 A, M. Pierre Jean Baldet, route de l'Uranie, résidence Tamatea, appartement n° 503, Papeete, BP 13027, 98717 Punaauia, maître-d'œuvre et travaux du bâtiment, *nom commercial* : Polynesia House Project, modification survenue sur l'activité à compter du 2 février 2017, suppression de l'activité de "ingénierie études techniques" et adjonction de l'activité de "maître-d'œuvre" et "travaux du bâtiment".

6 février 2017

N° 10 440 A, Mme Felicia Hinanui Bonnet née Hopara, PK 12,500, côté montagne, BP 63, 98725 Vairao, négociant importateur et transport sanitaire terrestre, *nom commercial* : Aratai Assistance, modification survenue sur le nom commercial et l'activité, adjonction de l'activité de "transport sanitaire terrestre" et du nom commercial "Aratai Assistance" à compter du 1er mars 2017, maintien de son activité de "négociant importateur" (compléments alimentaires et divers), adresse domicile actuelle, Vairao, PK 12,500, côté montagne ;

N° 14 1116 A, Mlle Hautia Myriama Turia Prokop, PK 4,700, côté mer, Arue, BP 110641, 98709 Mahina, consultant, *nom commercial* : Pro.Consulting, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et au 3 février 2017, suppression des activités services divers/import et de l'enseigne "Ecopack Import", adjonction de l'activité de "consultant" et du nom commercial "Pro.Consulting" et modification de la boîte postale, BP 110641, 98709 Mahina ;

N° 16 1778 A, M. Ariitutea Manea, chemin vicinal de Patutoa, servitude Tepihaa 2, n° 10, BP 4822, 98713 Papeete, entretien, nettoyage de piscines et jardinage, *nom commercial* : Te Vai Ora Piscine et Jardinage, modification

survenue sur le nom commercial, l'activité, adjonction de l'activité de jardinage à compter du 3 février 2017, maintien de l'activité "entretien et nettoyage de piscines" et modification du nom commercial, *ancienne mention* : Te Vai Ora Piscine, *nouvelle mention* : Te Vai Ora Piscine et Jardinage.

7 février 2017

N° 15 1476 A, M. Gérard Li, servitude Amy-Bernière face Hyper U, Pirae, BP 191, 98713 Papeete, services divers et importation, *nom commercial* : Mataeva, modification survenue sur le nom commercial et l'activité et suppression de l'activité de négociant, du nom commercial et de l'enseigne Li-Mei Import, adjonction du nom commercial "Mataeva" et maintien de ses activités de "services divers/importation".

8 février 2017

N° 06 157 A, M. Roger Tearikimaihiva Aumeran, secteur Vaiama, BP 84, 98763 Fakarava, négociant et licence de 2e classe, modification survenue sur l'activité, l'activité à supprimer est "agent de maintenance photovoltaïque (électronicien)" et garde l'activité de "négociant", date d'arrêt : le 31 décembre 2015 ;

N° 13 1413 A, Mme Anita Faaite née Tauhiro, cité de l'Air, route du lotissement Orama, lot n° 1, BP 62020, 98702 Faa'a, artisan, *nom commercial* : Farehau Créations, modification survenue sur l'activité et suppression du nom commercial, au 7 février 2017, suppression de l'activité de "maison d'hôtes" et de son nom commercial "Farehau" et maintien de l'activité d'"artisan (confection de paniers, paréo...)" au nom commercial "Farehau Créations" ;

N° 13 1480 A, M. Rémi Tuhihi, PK 24,600, côté montagne, quartier Vaitiare, BP 10628, 98711 Paea, mécanicien, fabrication d'équipements et accessoires automobiles, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de "fabrication d'équipements et accessoires automobiles" à compter du 31 juillet 2013 ;

N° 16 584 A, M. Ned Heimana Doom, travaux en tous genres, modification survenue sur l'activité, au 1er février 2017, suppression de l'activité "négociant (livres et autres)" et adjonction de l'activité "travaux en tous genres".

9 février 2017

N° 99 1644 A, M. Bruno Tehei Faatoa, Ohomo, Raroia, BP 16 Ohomo, Raroia, Takume, 98769 Makemo, magasin d'alimentation générale, *nom commercial* : Fare To'a Marama, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et transfert de l'établissement principal, modification sur le nom, au 8 février 2017, transfert de l'établissement principal à Takume, Ohomo, activité "magasin" en remplacement du "nettoyage", nouveau nom commercial "Fare To'a Marama", jugement tribunal de première instance du 14 mai 2013, nom Faatoa au lieu de Maetz, marié le 24 avril 2004, nouvelle boîte postale ;

N° 08 1994 A, Mlle Yvana Teraiatea Chang, chemin vers Moana-Beach, pointe Matira, Nunue, BP 1559, 98735 Uturoa, *nom commercial* : Chez Terai - Vaiho, modification survenue sur le nom commercial et transfert de l'établissement principal, modification du nom commercial "Chez Terai - Vaiho" à compter du 1er janvier 2017, modification du domicile et de l'établissement principal à compter du 1er janvier 2017 et maintien de tous ses activités (activité principale "roulotte ambulante" ;

N° 13 25 A, M. Adrien Louis Jean Del Pia, marina de Vaiare, BP 3596 Temae, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, vente de services divers et photographe ambulant, *nom commercial* : Pacific Heli Consult - Toru Mata, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal et du domicile à Teavaro, marina de Vaiare, 98728, adjonction de l'activité "photographe ambulant" et du nom commercial "Toru Mata", changement de boîte postale, nouvelle BP 3596, 98728 Temae, Teavaro et maintien de son activité de services divers et le nom commercial "Pacific Heli Consult" ;

N° 15 2712 A, M. Rémy Maitua Teamo, route de la résidence Timiona, n° 38, Titioro, Papeete, BP 51146, 98716 Pirae, négociant en produits divers, *nom commercial* : Ent. Remy Maitua, modification survenue sur l'activité, suppression des activités de "entretien d'espaces verts", "travaux en tous genres" et "coursier", adjonction de l'activité de négociant en produits divers, à compter du 8 février 2016.

10 février 2017

N° 16 1374 A, M. Hélder Tiago de Oliveira Reis, PK 13,400, côté montagne, Tevaitoa, Tumaraa, BP 1400, 98735 Uturoa, photos et vidéos aériennes, vente de services divers et menuisier, *nom commercial* : Artis, modification survenue sur l'activité, à compter du 25 janvier 2017, adjonction des activités de "vente de services divers (main-d'œuvre)" et "menuisier (fabrication de meubles en bois de palettes)" et maintien de l'activité de "photos et vidéos aériennes" ;

N° 16 2453 A, Mlle Cindy Vaitia Hoata, PK 46,800, côté mer, Puohina, Taputapuataea, BP 941, 98735 Uturoa, transfert de l'établissement principal, à compter du 5 janvier 2017, modification du domicile et modification de l'établissement principal.

RADIATIONS

10 janvier 2017

N° 00 214 B, Entreprise générale de second œuvre, *sigle* : EGSO, société à responsabilité limitée à associé unique, PK 9,900, Mahina, BP 140588, 98701 Arue, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 00 167 B, Magasin Les Jacinthes, société à responsabilité limitée, rue Vénus, 98714 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 01 288 B, Cyber-Bazar, société à responsabilité limitée à associé unique, rue Bovis, immeuble Fare Ute Center, Papeete, BP 381099 Tamanu, 98717 Punaauia, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 00 136 B, Batipro, société à responsabilité limitée, PK 17 Papenoo, BP 11403, 98709 Mahina, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 01 73 B, Roonui Informatique, société à responsabilité limitée, Fariipiti, 98714 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 340 B, GPS, société à responsabilité limitée, PK 4,200 Arue, BP 2130, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 01 7 B, L'Ananas, société à responsabilité limitée à associé unique, Mamao, Papeete, BP 11137, 98709 Mahina, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 57 B, Amana, société à responsabilité limitée, cité de l'Air, quartier Teriitehau n° 10, 98704 Faa'a, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 174 B, Mara'amu, société à responsabilité limitée à associé unique, baie Avea, Parea, BP 477 Fare, 98731 Huahine, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 208 B, Magasin Soi Louk Hubert, société à responsabilité limitée à associé unique, BP 1677, 98735 Uturoa, Raiatea, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 210 B, Les Terrasses de Taapuna, société à responsabilité limitée, rue Afarerii, immeuble Sagep, Pirae, BP 303, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 223 B, Vai Poe Snack, société en nom collectif, PK 1, Fare Matie, BP 183, 98735 Uturoa, Raiatea, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 218 B, SARL Tano Nui, société à responsabilité limitée, PK 3,800 côté mer, immeuble Yau, Faaa, BP 44447 Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 224 B, Hexagro Import Export, société à responsabilité limitée, lotissement Miri, lot F, Punaauia, BP 3811, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 265 B, Teariki Création et Beauté, société à responsabilité limitée, résidence Meherio, BP 42171 Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 293 B, Tahiti Cuir, société à responsabilité limitée à associé unique, lotissement Chin Foo n° 192, Pirae, BP 2724, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 04 6 B, SARL LGC'S, société à responsabilité limitée, PK 6,200, côté montagne, 98702 Faa'a, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 00 229 B, Société d'exploitation Biogénie, *sigle* : Biogénie, société à responsabilité limitée, PK 6, côté montagne, immeuble Ly, appartement 1, BP 63088, 98702 Faa'a, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité ;

N° 01 46 B, Pacific Way, société civile, zone industrielle de la Punaruu voie E, Punaauia, BP 4036, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 10 janvier 2017, par décision du 28 novembre 2016, l'associée unique a constaté la réalisation définitive de la dissolution, la transmission universelle de son patrimoine et la disparition de la personnalité morale.

11 janvier 2017

N° 69 4 B, Agence polynésienne de diffusion, sigle : APD, société par actions simplifiée, vallée de Tipaerui, BP 334, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 11 janvier 2017, l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2016 a décidé que la fusion des sociétés APD et Adipac était définitive et que l'Agence polynésienne de diffusion était dissoute de plein droit.

16 janvier 2017

N° 03 1036 A, Mlle Laina Tarea Fanaura, PK 0,800, côté montagne, route de Toahotu, BP 7976 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 28 juin 2016 ;

N° 12 2195 A, M. Lucien Meteta Opeta, résidence Vaiata 1, lot 49, Papeari, BP 330309, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2015 ;

N° 13 935 A, M. Alain Pierre Roger Raiamanu Sissung, plateau Tevaité Bordes lot 4, BP 70052 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 11 janvier 2017 ;

N° 11 1200 A, M. Aldo Stephen Vivish, PK 60, Taravao centre, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 11 janvier 2017 ;

N° 15 2453 A, Mlle Maina Edwina Teihoarii, PK 43,900, côté montagne, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de cessation d'activité* : 31 juillet 2016 ;

N° 15 2479 A, M. Serge Teikihamitapu Teatiu, PK 10,600, côté montagne, lotissement Orohiti lot A10, BP 1408 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 353 A, Mme Miranda Riaria née Tamarino, route du lotissement Oremu lot n° 799, BP 60928, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 500 A, M. Cyril Nestor Mao'a Mahai, PK 30,200, côté montagne, Papara, BP 2706, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 15 septembre 2016 ;

N° 16 727 A, M. Ange Vetea Joseph Temarii, PK 37,200, côté mer, BP 12824, 98712 Papara, *date de cessation d'activité* : 18 janvier 2017 ;

N° 16 860 A, Mlle Maite Carole Titihauri, à côté de Taina Titihauri, quartier Marakai, Tiipoto, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 15 décembre 2016 ;

N° 16 2541 A, M. Kevin Tauatea Teriipaia, PK 15,920, côté montagne, Vaihere, Papetoai, BP 3197 Teavaro, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 octobre 2016 ;

N° 16 2767 A, M. Julien Jean Michel Petit, PK 6,300, côté mer, route de la résidence Bopp Dupont, lot n° 28, Piafau, Faa'a, BP 9462 CMP Motu Uta, 98715 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016.

17 janvier 2017

N° 95 767 A, Mme Rose-Marie Heiotui Utia née Hikutini, Taiohae, BP 189 Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité* : 28 juillet 2016 ;

N° 12 2211 A, M. Yannick Viault, PK 10,100, côté montagne servitude Wohler, Punaauia, BP 61434, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 14 1101 A, Mlle Leilani Louise Teuravahinefareata Takaio, rue des Poilus-Tahitiens, quartier Temaire, Paofai, BP 3403, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 311 A, M. Hurimana Chapman, PK 15,500, côté montagne, Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 186 A, M. Moearii Dave Christopher Sommers, PK 9,400, côté montagne, Afareaitu, BP 3534 Teavaro Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 28 décembre 2016 ;

N° 16 1629 A, M. Tainui Lenoir, avenue du Régent-Paraita, quartier Puea, lot n° 131, Taunoa, 98714 Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2016 ;

N° 16 1877 A, Mme Gloria Teua, 15, rue du Pasteur Octave-Moreau, quartier Puea, Fariipiti, BP 20841, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 16 janvier 2017 ;

N° 16 1946 A, Mme Marie-Thérèse Roberte Adenis veuve Taero, route du lotissement Les Alizées, lot n° 5, Mahinarama, Mahina, BP 14016, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 15 janvier 2017.

18 janvier 2017

N° 99 889 A, M. Charles Teahi Johnston, Takapoto, BP 15 Fakatopatere, 98782 Takaroa, *date de cessation d'activité* : 15 janvier 2016 ;

N° 02 87 A, M. Julio Alfred Te Arii Tino Rua I Te Moana Rau Pomare, PK 2,600, côté montagne, rue Ariipaea-Pomare, BP 53205, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 17 janvier 2017 ;

N° 05 606 A, M. Tahimata Tanepau, Mataura, Tubuai, BP 50546, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 17 janvier 2017 ;

N° 13 2155 A, Mlle Jacqueline Teura Nauta, vallée Faaripo, Papenoo, BP 11581, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 17 janvier 2017 ;

N° 14 36 A, M. Carl Tamahere Vetearii Ronald Tamariki, route du lotissement Erima, lot n° 1, parcelle 10, BP 140484, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2014 ;

N° 16 1788 A, M. David Dominique Christian Jacques, 13, route lotissement Punavai Nui, BP 2003 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016.

20 janvier 2017

N° 88 410 A, M. Ronald Douglas Teraihuitia Moerau Estall, BP 13 Tiputa, 98776 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 18 janvier 2017 ;

N° 13 143 A, Mme Magali Tunoa née Tevenino, PK 18, côté montagne, Atiha, Haapiti, 98728 Moorea, *date de cessation d'activité* : 16 janvier 2017 ;

N° 13 2120 A, Mme Tahiri Suzanne Maraearo née Temeehu, PK 2,100, côté montagne, Teavaro, BP 3508, Temae, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 16 janvier 2017 ;

N° 14 748 A, Mme Diana Atea Tching Piou née Raioaoa, PK 19,100, côté montagne, quartier Pahonu, Atiha, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 16 janvier 2017 ;

N° 15 1280 A, Mlle Marthe Terai Papai, PK 11,500, côté mer, Haumi, Afareaitu, BP 630, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017 ;

N° 16 1879 A, Mme Haunani Augustine Isabelle Lehartel née Bennett, route de la vallée de Tipaerui, quartier Ellacott, Papeete, BP 7366 Taravao, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 1882 A, M. Jordy Arenui Pierre Lehartel, route de la vallée de Tipaerui, quartier Ellacott, Papeete, BP 7366 Afaahiti, 98719 Hitiaa O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 572 A, M. Vehia Taeva Fare-Bredin, PK 34,400, côté mer, Hitia'a, BP 1034, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 9 mars 2016.

23 janvier 2017

N° 13 1439 A, M. Sam Tetoa Amanu Leu, PK 39,500, côté montagne, route du lotissement Tehaamatai, lot 62, BP 120937, 98712 Papara, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016.

24 janvier 2017

N° 09 101 A, Mme Denise Teura Vehine Haiti née Pirioutua, Taipivai, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 11 482 A, M. Kevin Tepua Salmon, route du Plateau, quartier Osmond-Jamet, Afaahiti, BP 7700, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 27 janvier 2017 ;

N° 14 641 A, Mlle Joséphine Kahau Huuti, Hakamai, 98745 Ua Pou, *date de cessation d'activité* : 21 décembre 2016 ;

N° 14 81 A, M. Kendji Faatahinui Teihotaata, PK 4,200, côté montagne, Toahotu, BP 8691 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 12 janvier 2017 ;

N° 14 855 A, Mme Evelyne Tina Haymes née Tarati, PK 50,500, côté montagne, quartier Vaivi, chez Tefaafano Théodore, Faone, BP 8315 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 20 juillet 2016 ;

N° 16 1228 A, M. Luc Ariihee Wan, route du lotissement Pirae Uta, logement n° 52, Pirae, BP 8504 Taravao, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 15 décembre 2016 ;

N° 16 1356 A, Mlle Elvina Vehiarii Wong Foen, quartier Titioro, route du lotissement Temauri, village lot n° 100, Papeete, BP 50571, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 12 décembre 2016.

25 janvier 2017

N° 03 592 A, Mlle Caroline Hio Mauri, PK 15,600, côté montagne, quartier Teave 2, Punaauia, BP 50617, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 11 957 A, M. Lionel Faatoa, PK 39,500, côté montagne, route de la Carrière, BP 12189, 98712 Papara, *date de cessation d'activité* : 7 juillet 2016 ;

N° 15 649 A, M. Ruben Temarii Reguron, PK 3,600, côté montagne, servitude Micheli, Arue, BP 920, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 24 janvier 2017 ;

N° 15 2418 A, M. Jean-Claude Rodolphe Cucuel, 105, avenue du Commandant-Chessé, BP 42981, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 563 A, Mlle Maima Hinarii Panai, derrière la pharmacie Nahoata, immeuble Nahoata Iti, Pirae, BP 140055, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 24 janvier 2017 ;

N° 16 1416 A, Mlle Sharon Mataitai-Hiro, Rikitea, 98755 Gambier, *date de cessation d'activité* : 5 janvier 2017.

27 janvier 2017

N° 91 151 A, M. Gilbert Versighioni, lieu-dit Peva Moerai, BP 51, 98753 Rurutu, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2016 ;

N° 05 1350 A, M. Roland Léon Antoine Bastergue, lotissement Bel-Air, lot 27, Maharepa, BP 3015 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 29 octobre 2015 ;

N° 14 1897 A, M. Olivier Cédric Tatu, chemin Paura, domaine Pater, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 30 décembre 2016 ;

N° 15 1429 A, M. Stéphane Karoro Baudrin, rue Tuterai-Tane, Pirae, BP 111626, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 150 A, Mme Danièle Mareva Hortense Joséphine Panero, route de la résidence Taapuna, lot n° 110, BP 13376, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 1355 A, M. Teanuanua Teotahi, PK 12,500, côté montagne, route de la vallée de Ahonu, après le centre de jeunes adultes, BP 111424, 98709, Mahina, *date de cessation d'activité* : 23 janvier 2017 ;

N° 16 2512 A, M. Lucien Faatau, PK 19,500, côté mer, quartier Aoua, BP 10886, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 22 janvier 2017.

30 janvier 2017

N° 96 1317 A, M. Pierre Tapa Faaio, PK 0,800, côté montagne, BP 7976 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 23 septembre 2011 ;

N° 98 690 A, M. Sylvain Christian Teheiarri Bernut, quartier Golaz, Pirae, BP 3215, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 1998 ;

N° 05 1503 A, M. Pascal Bernard Henri Lemaire, chemin vicinal de Taunoa, quartier Pékin, Taunoa, n° 136, BP 81281, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 27 décembre 2016 ;

N° 06 308 A, M. Steve Marama Kuo, quartier de la Mission, résidence Les Hauts de Pure Ora n° 26, BP 1682, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 14 989 A, M. Arona Karl Sin-Fat Wan, PK 7,200, côté mer, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 20 janvier 2017 ;

N° 14 1644 A, Mlle Clauria Papata Tuiho, vallée de Tuauru, quartier Bremond, BP 110183, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 1077 A, M. Benjamin Arribe, PK 22,200, côté montagne, route du marae Arahurahu, BP 10384, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 2415 A, Mme Paloma Heimatarri Parker née Tooitii, PK 0, côté montagne, domaine Parker, BP 32, Teahupoo, 98723 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 25 janvier 2017 ;

N° 15 2757 A, Mlle Samia Soudsane, PK 6,500, côté montagne, route du lotissement Teroma n° 43, Faa'a, BP 130421, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 30 août 2016 ;

N° 16 537 A, M. Patrick Marcel Jean Lacroix, PK 19,500, côté mer, quartier Brander, lotissement Pujol, Atiha, BP 679 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 27 janvier 2017 ;

N° 16 2275 A, M. Ioane Ruahe, PK 18, côté mer, village Tautira, 98722 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 25 janvier 2017 ;

N° 16 2591 A, Mlle Emilie Bosson, PK 7,500, côté montagne, route de la résidence Mahana haut, appartement n° 17, BP 3363, Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 27 janvier 2017.

31 janvier 2017

N° 11 1496 A, Mme Emilie Mauna Percheron née Utia, district de Mataura, BP 14, Amaru, 98752 Rimatara, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017 ;

N° 12 2026 A, M. Daniel André Gasperment, SCI Laubescou Heiri, Faa'a, BP 9628, 98715 Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 janvier 2017 ;

N° 14 660 A, M. Marcel Vetearii Richmond, Tiputa, 98776 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 26 décembre 2016 ;

N° 15 1281 A, Mlle Joyce Norma Poroi, PK 12, côté montagne, servitude Scholermann 2, 98718 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 33 A, M. Farid Zaknounge, route du lotissement Erima, servitude Vaipoopoo, immeuble SCI Tevevevai, Arue, BP 639, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2016 ;

N° 16 1500 A, M. Roger Pierre Michel Pedron, PK 27,500, côté mer, Tiahura Haapiti, BP 1202 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 30 janvier 2017.

1er février 2017

N° 97 198 B, Distribution Internationale Mixte, sigle : DIM, société à responsabilité limitée, pont de l'Est, 98714 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 1er février 2017, l'associé unique, le 28 décembre 2016, a constaté la réalisation définitive de la dissolution de la société, la transmission universelle du patrimoine et la disparition de la personnalité morale ;

N° 88 527 A, M. Michel Vital Désiré Tuahitu Grand, immeuble Hippo, à l'angle des avenues Ariipaea-Pomare et rue Tuterai-Tane, Pirae, BP 20329, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 18 novembre 2016 ;

N° 11 711 A, Mme Jacqueline Teikihokatoua née Marere, vallée Pakiu, Taiohae, Nuku Hiva, BP 40205, Fare Tony, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 1er décembre 2014 ;

N° 11 800 A, M. Charles Noho, Teavaroa, 98781 Takaroa, *date de cessation d'activité* : 28 février 2016 ;

N° 14 882 A, Mme Jasmine Gnatata née Sioult, rue des Remparts, servitude Temaeo, quartier Wohier, BP 1895, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 772 A, Mlle Marine Paris, avenue du Prince-Hinoi, BP 4368, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017 ;

N° 16 289 A, Mlle Alepina Christine Vaihere Fonua, PK 10,500, côté montagne, route de la vallée Ahonu, Mahina, BP 1716, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017 ;

N° 16 780 A, Mme Glenda Raianuanua Tiatia née Rehia, PK 16,100, côté montagne, quartier Teremate, BP 381120, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017 ;

N° 16 2061 A, M. Laurent Gérard Daniellot, PK 2,500, côté montagne, Toahotu, BP 8792, Taravao, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017.

2 février 2017

N° 95 542 A, M. Angelo Tearoha Arapari, Maatea Afareaitu, BP 3061, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 15 octobre 2016 ;

N° 10 1899 A, M. Teura Maruarai, quartier Titiro, route du lotissement Temauri, village lot n° 2, Papeete, BP 51956, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 12 1421 A, M. Christian Heirani Tehau, Avatoru, BP 381, Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 23 janvier 2017 ;

N° 12 2335 A, M. Rauri Sunday Tehuitua, route du plateau de Taravao, près du collège, Afaahiti, BP 4449, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 1er février 2017 ;

N° 13 2244 A, M. Ben Antoine Faara, Auae, Souky, 98704 Faaa, *date de cessation d'activité* : 31 janvier 2017 ;

N° 15 1698 A, Mlle Shirleen Maina Manafenuaroa, PK 19,100, côté montagne, chez Mahe Michel Atiha, Haapiti, Moorea, BP 13845, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 1er février 2017 ;

N° 15 2005 A, Mme Henriette Apeang née Atger, route de Pamatai, quartier Roucaute, BP 62971, 98702 Faaa, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 968 A, Mlle Silvana Vaitiare Piiwai, rue des Remparts, quartier Chebret, BP 45020 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 2788 A, Mme Monique Suzanne Françoise Varney née Faugerat, Tuherahera, BP 15, Tuherahera Tikehau, 98778 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 1er février 2017.

3 février 2017

N° 83 53 B, Immo Service, société à responsabilité limitée, avenue du Régent-Paraita, BP 4487, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 3 février 2017, l'assemblée générale du 30 novembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Raymond Hiu de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation ;

N° 04 1611 A, Mlle Tiare Forges Davanzati, PK 3,500, côté montagne, quartier Tamahana, Arue, BP 45073, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 1er février 2017 ;

N° 08 1262 A, M. Honoré Temarei Tekopunui, Rikitea, BP 58, Rikitea, 98755 Gambier, *date de cessation d'activité* : 6 novembre 2016 ;

N° 14 722 A, M. Lister Munanui Putu, PK 7,300, côté montagne, Fanatea, servitude Koringo, BP 2001, Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 31 juillet 2015 ;

N° 14 1583 A, Tamatoarii Alvann Gustave Teinauri, quartier Rey, route de Sainte-Amélie, BP 40438, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 juillet 2015 ;

N° 15 2344 A, Mme Sabrina Teio Pimati née Fauura, immeuble Paraita, BP 3786, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 2 février 2017 ;

N° 16 90 A, M. Raymond Maramahiti Taputuarai, PK 20,500, côté montagne, route du lotissement Te Puhapa, logement n° 20, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 2 février 2017 ;

N° 16 1826 A, M. Maxime Tiatia, PK 10,600, côté mer, route du lotissement Fareroi, logement B5, quartier CPS n° 11, Mahina, BP 9211, 98713, Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2016.

6 février 2017

N° 06 15 A, M. Steve Terii Akeou Tsiou Fouc, PK 4,900, côté montagne, route de Tavararo, quartier Mati Tauraa, BP 61980, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 3 février 2017 ;

N° 13 565 A, M. Félix Abe Ching, Erima 3, lot 204, BP 14340, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 3 février 2017 ;

N° 15 1685 A, Mlle Herenui Raïssa Liu, lotissement Aute 2, Allée des Faras, lot 84, BP 50759, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 3 février 2017 ;

N° 16 744 A, M. Nicolas Moana Kim Guerin, résidence Taina 1, lot B, Punaauia, BP 20461, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 2 février 2017 ;

N° 16 2018 A, Mme Anne Tapere Pohue née Tehu, PK 12,500, côté montagne, servitude Deligny 3, BP 2349 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 1er novembre 2016.

7 février 2017

N° 09 1243 A, Mme Augustine Oitokaia née Vairaa, Area, BP 41 Ahurei, 98751 Rapa, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017 ;

N° 09 2083 A, M. Marcel Vaiti Tuihani, PK 18,500, côté montagne, Punaauia, BP 21447, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 1er juin 2010 ;

N° 13 81 A, Mlle Marie Louise Haring, PK 4,500, côté montagne, face hôtel Pearl Resort, BP 445, Maharepa, Paopao, 98728 Moorea, *date de cessation d'activité* : 14 novembre 2016 ;

N° 13 1458 A, M. Christian Blondelle, PK 23,500, côté montagne, servitude Bambridge, Paea, BP 4541, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 13 1696 A, Mme Mireta Aurore Tuiho née Hanere, quartier Mahuti-Tefarerii, BP 282 Fare, 98731 Huahine, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017 ;

N° 14 644 A, M. Christian Temakeu, Mamao, quartier Tubuai, Papeete, BP 5942, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 1253 A, M. Haunui Hervé Teihoarii, PK 45,300, côté montagne, Mataiea, BP 61669, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 533 A, M. Victor Teruararii Drollet, rue Frédéric-Gadiot, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017 ;

N° 16 1470 A, M. Tamaruararii Robert Tahito-Terai, lotissement Teroma 1, lot n° 64, BP 60918, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 1729 A, Mlle Tatiana Moeheu Faatau, immeuble Durosset, lot n° 6, Pirae, BP 21608, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017 ;

N° 16 2500 A, M. Bruno Ioane Tuahine, quartier de la Mission, route du lotissement Les Balcons de Tépapa, lot n° 8, 98714 Papeete, *date de cessation d'activité* : 6 février 2017.

8 février 2017

N° 01 221 A, M. Didier Raimona Sommers, route de la pointe Vénus, quartier Arai, BP 11402, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 27 décembre 2016 ;

N° 04 138 A, M. Hervé Ly, Tevaitoa, Tenape, Tumaraa, BP 2044, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 06 447 A, Mlle Moea Teiri, PK 24, côté mer, Paea, BP 20239, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2016 ;

N° 09 76 A, Mlle Marie-Madeleine-Tepatiano, Reao, 98779 Reao, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2009 ;

N° 12 2212 A, Mme Emmanuelle Marie-Louise Yvonne Baudenon, PK 15,500, côté mer, Punaauia, BP 1422, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 14 987 A, Mme Charline Tiarenuui Saint-Saens née Tauraatua, PK 4,800, côté montagne, quartier Toerefaui, Toahotu, BP 7087 Afaahiti, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017 ;

N° 14 1611 A, Mlle Vaiatea Vairani Siao, route de Pamatai, quartier Tekurarere, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 1224 A, M. Armand Heimoana Tehiva, PK 19,100, côté montagne, quartier Taputuarai, BP 10918, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017 ;

N° 15 2036 A, Mme Vainui Uura née Tchen Tchong Tchong, PK 22,800, côté montagne, lotissement Baldwin, lot 25, Paea, BP 381719, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017 ;

N° 15 2749 A, M. Stergio Maruae Nuupure, PK 37, côté mer, Fareatai, chez Vaihere Teipoarii, Avera, 98735 Taputapuataea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 228 A, Mme Sandra Marinkovic, PK 17,500, côté mer, résidence Nanihi, Papenoo, BP 43767, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 25 janvier 2017 ;

N° 16 1930 A, Mlle Parai Henriette Puputauki, PK 23,500, côté montagne, route du lotissement Chapman, BP 1216, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 2120 A, M. Raihei Marcel Royer, PK 10,500, côté montagne, route de la résidence Taapuna, Punaauia, BP 61190, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017 ;

N° 16 2873 A, Mlle Maria Poloni, 11, rue Paul-Gauguin, 2e étage, Papeete, BP 1453, Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017.

9 février 2017

N° 09 1452 A, Mme Martine Maeva Ferrand née Masson, Matira, côté mer, BP 33, Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 29 décembre 2016 ;

N° 13 2057 A, Mlle Aurélie Poerava Jacqueline Manea, Vaitape, chez Manea Paul, BP 107, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 14 813 A, Mlle Tehere Charlen Nikita Teuropoo Marakai, chez Tinorua Elania à Amanahune, Povai, BP 770, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 30 décembre 2016 ;

N° 15 2089 A, Mme Monique Irène Trintignac, PK 23,400 côté montagne, Paea, BP 9922 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 2119 A, M. Jean-Marc Henri Sagnes, route du lotissement Te Anuanua n° 26, BP 21048, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 300 A, M. Iona Jonas Taputu, Amanahune, chez Moea, Raita Nunue, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 16 404 A, M. Aritea Patrick Sam Bernadino, route de la Mission, rue Castelleau, Papeete, BP 50608, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 15 décembre 2016 ;

N° 16 1458 A, Mlle Kohélani Zoé Fernandez, PK 2,400, côté montagne, route Pamatai, lotissement Van Cam, immeuble Afou Tang, appartement 4, Faa'a, BP 21244, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 17 23 A, M. Alexis Rainui Tze-Yu, route du lotissement Social Atima, lot 61, BP 11162, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 10 janvier 2017.

10 février 2017

N° 72 51A, M. Ah Song dit Gaston Chin Shing Chong, Raiatea, BP 163, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 30 décembre 2016 ;

N° 09 368 A, M. Ephraïm Opeta Bellais, route de la Mission, Balcons Tepapa n° 49, BP 42117 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Oraka Bellais, *date de cessation d'activité* : 21 août 2016 ;

N° 11 1421 A, M. Lionel Nefi Arapari, PK 6,500, côté montagne, quartier Cadousteau, BP 62399, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 12 609 A, M. Jérémie Tetoa Maria Mapu, PK 4,500, côté montagne, route du lotissement Oremu II, lot 710, Faa'a, BP 3350, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 7 février 2017 ;

N° 12 2027 A, M. Jean François Bernard Pierre Govin, PK 8, côté montagne, route du lotissement Nina Peata, Punaauia, BP 90024, 98715 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 13 942 A, Mme Henriette Lee Chip Sao née Teano, PK 6,500, côté montagne, lot 132, Heiri, BP 63950, 98702 Faaa, *date de cessation d'activité* : 10 février 2017 ;

N° 13 1658 A, M. Léon Raihauti, route de la vallée Hamuta, quartier Temanava-Bambridge, BP 52544, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 13 2051 A, Mlle Stelna Uiei lte Pua O Temehea Haiti, Taiohae, BP 236, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2015 ;

N° 14 421 A, Mlle Anouk Madeleine Vaihere Hort, route de la pointe Vénus, quartier Peirsegaele, BP 11011, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 14 1220 A, Mlle Milca Noho, PK 22, côté montagne, Tevaitoa, 98735 Tumaraa, *date de cessation d'activité* : 27 décembre 2016 ;

N° 14 2020 A, M. Philippe Michaux, PK 9,600, côté montagne, Mirimiri, chez Lana Falzowski, Raiatea, BP 1485, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 27 décembre 2016 ;

N° 15 1766 A, M. Taaroateua Clément Maono, PK 24,700, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2016 ;

N° 15 2503 A, Mme Turiana Tetua Fanny Henri-Georges née Faataura, PK 47,300, côté montagne, route Vairaharaha, Mataiea, BP 6083, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 9 février 2017 ;

N° 16 566 A, Mlle Lindsey Raipoia Teheiarri Vanaa, PK 21,500, côté montagne, quartier Vaiatu, Paea, BP 5409, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 3 février 2017.

14 février 2017

N° 04 114 B, Tallassa 2005, société à responsabilité limitée, Fare Ute, BP 2430, 98713 Papeete, *date d'effet de la radiation* : 14 février 2017, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité.

Fait à Papeete, le 10 mars 2017.

Le greffier,

Heilani TEIHOARII.

SCP CHAN & LOLLICHON

Notaires associés

BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

TE OFE

Société civile

au capital de 14 600 000 F CFP

Siège social : Papeete, Sainte-Amélie

RCS Papeete : 6489 C

Numéro Tahiti : 427138

Avis de modification

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 18 avril 2017 les modifications suivantes aux mentions anciennement publiées :

Ancienne mention

Gérance : Le gérant de la société est M. Claude LANSUN, retraité, demeurant à Faa'a.

Nouvelle mention

Gérance : La gérante de la société est Mme Eliane LOUSSAN, retraitée, demeurant à Faa'a.

Pour avis et mention,

Me Julien CHAN, notaire associé.

SCI BRUYERES

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé enregistré à Papeete le 1er avril 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BRUYERES.

Forme : Société civile immobilière.

Capital social : 100 000 F CFP divisé en 100 parts de 1 000 F CFP chacune.

Siège social : Allée Maire, 5e à droite Pamatai, lotissement Tiarii, n° 36-863, Faa'a.

Objet social : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation de son activité, la gestion, la mise en valeur, la location et l'administration, l'édification de toutes constructions sur lesdits biens ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire, l'emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions sus-relatées et la constitution des garanties y relatives, l'aliénation de tout ou partie desdits biens, meubles ou immeubles, par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années.

Gérance : La société a pour gérants Mlle Chrystal CUNEO et M. Henoa CUNEO.

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Papeete.

SCP Office notarial DUBOUCH-GUICHENU-MOU-HING
Notaires associés à Papeete

SCI TE VAI PUNA
Société civile immobilière
Capital : 100 000 F CFP

Siège social : Taravao, PK 0,800, route de Toahotu
RCS Papeete n° 5813 C

Aux termes d'un acte reçu par Me Taiana MOU-HING, notaire associé de la SCP Office notarial DUBOUCH-GUICHENU-MOU-HING, notaires associés à Papeete (Tahiti), le 18 avril 2017, il a été décidé :

- suite à la démission de M. Jean-François PETARD, de nommer comme nouveau gérant Mlle Vaihere YUAN ;
- et de modifier le siège social, qui sera désormais : Faaone, Tahiti, PK 51,900, côté mer, BP 15237 Mataiea.

Il en résulte les modifications suivantes

Ancienne mention

Article 5. – Siège social

Le siège social est fixé à Taravao, PK 0,800, route de Toahotu.

Article 17. – Gérance

2° - Le gérant de la société est M. Jean-François PETARD susnommé...

Nouvelle mention

Article 5. – Siège Social

Le siège social est fixé à Faaone, Tahiti, PK 51,900, côté mer, BP 15237 Mataiea.

Article 17. – Gérance

2° - Le gérant de la société est Mlle Sylvia Vaihere YUAN susnommée....

Pour avis,
Me Taiana MOU HING,
notaire associé à Papeete.

SCP Julien CHAN & Jeanne LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

SCI KELOAN
Société civile
Au capital de 150 000 F CFP
Siège social : Punaauia (Tahiti)
Terre TEARAOFAI, parcelle AM 245
RCS : TPI 15 116 C
N° TAHITI : B67 624

Avis de modification

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2017, les modifications suivantes aux mentions anciennement publiées :

Ancienne mention

Dénomination sociale : La société prend la dénomination de : "Société civile immobilière KELOAN", par abréviation "SCI KELOAN".

Siège social : Punaauia (Tahiti), terre Tearaofai, parcelle AM 245.

Nouvelle mention

Dénomination sociale : La société prend la dénomination de : "Société civile immobilière JANALOU", par abréviation "SCI JANALOU".

Siège social : Punaauia (Tahiti), lot 18 du Centre commercial Lotus.

Pour avis et mention,
Me Jeanne LOLLICHON,
notaire associé.

EURL PULSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 avril 2017, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : EURL PULSE.

Capital : 100 000 F CFP divisé en 100 parts sociales de 1 000 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées.

Apports en numéraires : 100 000 F CFP.

Siège : Appartement 01, Les terrasses de Miri, Punaauia, BP 44385, 98713 Papeete, Tahiti.

Objet : Location de matériel et des équipements.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Brice PARRINO est désigné statutairement en qualité de gérant pour une durée de 99 années.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis et mention,
M. Brice PARRINO.

Office notarial
RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE-MONNOT
 Papeete, 415, boulevard Pomare

TAHITI TOURS
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 28 000 000 F CFP
 Siège social : Papeete, rue Mgr-Tepano-Jaussen,
 immeuble Ateivi
 RCS de Papeete n° 4215 B

L'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé, suivant décision du 7 avril 2017, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

*Pour avis,
 La gérance.*

REVATUA PEARL
 Entreprise universelle à responsabilité limitée
 au capital de 100 000 F CFP
 Siège social : Arue, PK 3,600, côté montagne,
 immeuble Auti, étage 1, studio 3,
 BP 920, 97813 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2017 à Arue, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : REVATUA PEARL.

Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Capital social : 100 000 F CFP.

Siège social : Arue, PK 3,600 côté montagne, immeuble Auti, étage 1, studio 3, BP 920, 98713 Papeete.

Objet social : La société a pour objet, directement ou indirectement en tout pays, toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, l'échange, la fabrication, la distribution, la réparation, la consignation, l'emmagasinage, le warrantage, le transport de tous produits, marchandises, matériels et objets de toutes natures et de toutes provenances, et toutes opérations accessoires, annexes ou complémentaires desdites activités. La création de tous fonds de commerces, toutes opérations, représentations, commissions et courtages relativement à ces produits, marchandises, matériels et objets, la vente en gros, demi-gros et détail de tous articles, la création d'agences commerciales, le démarchage, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée de la société : 99 années.

Gérance : M. Ruben REGURON, Arue, PK 3,600, côté montagne, immeuble Auti, étage 1, studio 3, BP 920, 98713 Papeete.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

La gérance.

SCP Office notarial Philippe CLEMENCET,
 Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA
 Titulaire d'un office notarial
 83, rue du Commandant-Destremau, Papeete, Tahiti

SCI TAHITI MOANA
 Société civile
 Capital : 190 000 F CFP
 Siège social : Punaauia, résidence l'Eden Roc,
 appartement n° 58
 RCS de Papeete n° 03 160 C (ancien n° 9 440 C)

Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, notaire associé à Papeete, le 19 avril 2017, M. Jean MUNOZ a démissionné de ses fonctions de gérant de la SCI TAHITI MOANA, à compter du jour de l'acte. M. Patrick JOLY a été nommé gérant en ses lieu et place, pour une durée illimitée.

Ancienne mention

Gérant : M. Jean MUNOZ, demeurant à Punaauia, Outumaoro, residence Mahana, bâtiment B, appartement 40.

Nouvelle mention

Gérant : M. Patrick JOLY, demeurant à Punaauia, lotissement Taapuna, lot 12.

*Pour avis,
 Le notaire.*

Office notarial Philippe CLEMENCET,
 Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA
 notaires associés

PHJ
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 1 000 000 F CFP
 Siège social : Place Toa'ta, Papeete
 RCS Papeete n° 02 50 B, n° TAHITI 621144

Avis de modification

Il résulte d'un acte aux minutes de la SCP Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaire d'un office notarial à Papeete, en date du 6 avril 2017, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées.

Ancienne mention

Dénomination : La société est dénommée BLPJ, *nom commercial* : Snack VAIMITI.

Gérance : M. Patoarii REHUA, restaurateur, demeurant à Punaauia.

Nouvelle mention

Dénomination : La société est dénommée PHJ, *nom commercial* : Restaurant TO'ATA traditionnel et gastronomie, spécialités chinoises, japonaises et françaises.

Gérance : M. Hoanarii REHUA, étudiant, demeurant à Punaauia, PK 12, côté mer.

*Pour avis,
 Le notaire.*

SOCIETE IMMOBILIERE DU PONT DE FAUTAUA
Société civile immobilière
au capital de 2 640 000 F CFP
Siège social : PK 14,800, côté montagne, Punaauia
N° TAHITI 14746

Suite à une refonte des statuts, le siège social et la nomination des gérants ont désormais été modifiés comme suit :

Ancienne mention

Siège social : Papeete, avenue Clemenceau.

Gérants : MM. Serge LEGRAS et Philippe Louis Joseph André MAZELLIER.

Nouvelle mention

Siège social : PK 14,800, côté montagne, Punaauia, BP 380786 Tamanu, 98718 Punaauia, Tahiti.

Gérants : MM. Frédéric LEGRAS, Philippe LEGRAS et Mme Victoria MAZELLIER.

*Pour avis,
La gérance.*

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION TUARO MAOHI NO BORA BORA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(20 novembre 2016)

Présidente : TETUANUI Mirza
Vice-président : MAITUITU Sylvain
Secrétaire : TAUAROA Esther
Secrétaire adjoint : TAMAHAHE Andréa
Trésorière : TETUANUI Jean-Yves
Trésorier adjoint : ITAE Bruno
Assesseur : TETUANUIMAU Samantha

**ASSOCIATION FAMILIALE DES SIX ENFANTS LEGITIMES
DE MARIE-JOSEPHINE DELIGNY**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(2 avril 2017)

Président : HAOATAI Ducoron
Vice-président : LABASTE Frédéric
Secrétaire : TETUANUI Elisabeth
Secrétaire adjointe : JACQUEMOT Josiane
Trésorier : HAOATAI Jacques
Trésorier adjoint : HAOATAI Roger

ESCRIME TIKI CLUB

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(13 mars 2017)

Président : SANCHEZ Bruno
Secrétaire : SAUBESTY Guy
Trésorier : CUNEO Jean

ASSOCIATION SPORTIVE PAEA VA'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(6 avril 2017)

Président d'honneur : PIED Erambert
Président : MAKIROTO Raunui
Vice-président : MERVIN Bob
Secrétaire : DALBOS José
Secrétaire adjoint : HAUATA Moana
Trésorier : BURNS Eric
Trésorier adjoint : APUARII Vetea

ASSOCIATION POLYNESIENNE DE CHIROPATRIQUE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(14 mars 2017)

Président : SIMON Christian
Vice-président : EASTWOOD Ben
Secrétaire : LIVINE Teiva
Trésorière : MACHOUX Sandrine

ASSOCIATION ARTISANALE VAHINE AMARU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(17 mars 2017)

Présidente d'honneur : IOANE Rose-Marie
Présidente : TERIITAOHIA Mateata
Vice-présidente : TEMATAHOTOA Catherine
Secrétaire : RAVATUA Elio
Secrétaire adjointe : TAHAI Tetura
Trésorier : TEMATAHOTOA Etera
Trésorière adjointe : DANIELA Léa

ASSOCIATION PHILANTHROPIQUE CHINOISE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(17 mars 2017)

Présidente : LIU SING Marita
Vice-président : CHINGUE Gabriel
Secrétaire : LIU SING Thierry
Secrétaire adjoint : SIENNE René
Trésorier : LAO Lionel
Trésorière adjointe : CHUNG Germaine

ONA TERA FAUTAUA VAL

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(5 avril 2017)

Président d'honneur : TEARO Frédéric
Président : TAAROA Jimmy
Secrétaire : TEUIRA Farahia
Trésorière : MAI Etetera
Trésorière adjointe : TAAROA Philomène

ASSOCIATION IRIIRIMATAIOTA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(5 février 2017)

Président d'honneur : TEAUROA Anaitu
Président : TEAUROA Bastini
Vice-présidente : TEAUROA-PAPARAI Lydi-Titaina
Secrétaire : TEAUROA-MAIHOTA Lisa
Secrétaire adjoint : TEAUROA Charlie
Trésorier : TEAUROA Castel
Trésorier adjoint : TEAUROA Styve

ASSOCIATION TE TOREA

Modification des statuts

Les articles 6, 9, 11, 12, 15 et 22 ont été modifiés.

**ASSOCIATION POLYNESIENNE D'AERO-MODELISME
(APAM)**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(12 mars 2017)

Président : GRANJON Jean-Louis
Vice-président : BIBES Gérard
Secrétaire : LEROY Franck
Secrétaire adjoint : DULIEU Eric
Trésorier : GRANJON Jean-Louis
Trésorier adjoint : BIBES Gérard

ASSOCIATION AREVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(6 avril 2017)

Présidente : PETIS Teura
Secrétaire : PIRITUA Areva
Trésorier : HOTOEUA Tamatea

**COMITE POLYNESIEN DES MAISONS FAMILIALES
RURALES - TOMITE PU UTUAFARE FETII**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(22 mars 2017)

Président : FOSTER Tefakahira
Vice-présidents : TAPATI Mitema
PUROU Michel
Secrétaire : TAVITA Annie
Secrétaire adjoint : ROURA David
Trésorier : JUVENTIN Claude
Trésorière adjointe : HOATA Fabiola
Assesseurs : MATEHAU Linda
LUTA Jésus

ASSOCIATION TETUANUI ET MEAMEA

Rectificatif

Le présent bureau remplace celui paru au JOPF n° 19 du 7 mars 2017 à la page 2771.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(11 février 2017)

Présidente d'honneur : TAUIRA Tinitua
Président : JENNINGS Tupatiri
Vice-président : GERMAIN Alexandre
Secrétaire : CHEBAUT Ingrid
Secrétaire adjointe : GERMAIN Louise
Trésorière : BATES Miranda
Trésorière adjointe : MATA Rose

ASSOCIATION PUA KEKAA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(5 janvier 2017)

Présidente : TEATIU Carine
Secrétaire : TEATIU Diego
Trésorière : TEVENINO Vanessa

AMUITAHIRAA UI-API GALILEA NO PAREA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(21 février 2017)

Président : ROOPINIA Edwin
Vice-président : TIATIA Revatua
Secrétaire : HANERE MARAMA Judith
Secrétaire adjoint : PAA Octave
Trésorière : TAUREI Suzanne
Trésorier adjoint : HANERE MARAMA Julio

ASSOCIATION TAMA NO OUTUARAIA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(9 mars 2017)

Président : TEMORERE Charles
Présidente déléguée : TARAHU Rereata
Vice-présidente : TARAHU Cécile
Secrétaire : AKA Annette
Secrétaire adjoint : TUAIRAU Heiporohiti
Trésorière : TARAHU Phineata
Trésorière adjointe : TEHEURA Hinanui

ASSOCIATION TE RIMA HOTU NO OROHENA
(Récépissé n° W9P1002479 du 10 avril 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 30 mars 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée TE RIMA HOTU NO OROHENA.

Elle a pour but la mise en œuvre de tous les moyens visant à défendre les intérêts des membres, à développer et à transformer les produits de l'agriculture et à aider les membres à s'insérer dans la vie active et à resserrer les liens de fraternité entre les associés.

Son siège social est fixé à Mahina, PK 10,500, côté montagne, vallée Tuauru.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : TEVAEARAI Ariinui
Vice-président : TUMARAE Bernard
Secrétaire : RAUHURI Vaimoana
Trésorier : CADOUSTEAU Tanoa

ASSOCIATION RUA TAATA

(Récépissé n° W9P1002494 du 11 avril 2017)

Extraits de statuts

L'association familiale RUA TAATA a été fondée le 7 avril 2017 et est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle a pour but :

- de rassembler la famille pour toutes les affaires de terres, généalogies, retraits de tous documents administratifs auprès de la direction des affaires foncières et des mairies ;
- de représenter les membres de la famille devant toutes instances judiciaires ;
- d'organiser des manifestations sportives (toutes disciplines confondues) afin d'aider l'association à financer toutes les dépenses concernant les affaires de terres ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation des fêtes et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif.

Son siège social est fixé à Taravao, route du plateau en face du CFPa chez Claude Rua.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur : TEPA Guy
Président : RUA Claude
Vice-présidente : RAMEHA Eugénie
Secrétaire : TEIVA Moerani
Secrétaire adjointe : PAHEROO Marcelle
Trésorière : TEPA Salomé
Trésorière adjointe : TEPA Evalinne
Assesseur : PAHEROO Tinorua

COMPAGNIE CHANPAGNE

(Récépissé n° W9P1002371 du 21 mars 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 2 mars 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée COMPAGNIE CHANPAGNE.

Elle est un groupement d'artistes amateurs qui a pour but de promouvoir des actions et des activités théâtrales dans un champ d'intervention culturel.

Cette association à vocation culturelle a pour objet :

- l'organisation, la coproduction et la coréalisation d'événements artistiques ;
- l'accueil de compagnies en résidence comprenant un objectif pédagogique auprès du public scolaire ;
- les stages en direction des scolaires et/ou tout public ;
- l'organisation de festivals, expositions et buvette,

avec l'emploi d'artistes, de techniciens et autres catégories de personnel nécessaires à ces activités.

Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation d'autres structures de même objet.

Son siège social est fixé à Punaauia, résidence Miri 3, lot n° 147.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : FLEURY Christine
Secrétaire-trésorier : GUICHARD Patrick
Membres : CHANSON Catherine
GODEFROY Marie-Antoinette
GUICHARD Martine

ASSOCIATION HEI-URA

(Récépissé n° W9P1002449 du 4 avril 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 21 mars 2017 une association régie par la loi de 1901 dénommée HEI-URA.

Elle a pour but :

- de rassembler la jeunesse de quartier à travers l'organisation d'activités d'animations culturelles, sociales, sportives et ludiques ;
- de resserrer les liens de ses membres ;
- de rechercher et de constituer des fonds pour la réalisation de ses projets et objectifs ;
- d'améliorer le confort des résidents.

Son siège social est fixé à Punaauia, les Balcons de Punavai Nui.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : TCHING Hinano
 Vice-président : TEFAFANO Tiaihau
 Secrétaire : FAREURA Guitane
 Secrétaire adjointe : TEHAHE Eleithia
 Trésorière : FAREURA Here
 Trésorière adjointe : TEFAFANO Matae

ASSOCIATION AGIR POUR LA POLYNÉSIE

(Récépissé n° W9P1002463 du 6 avril 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 25 mars 2017, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901 dénommée AGIR POUR LA POLYNÉSIE.

Elle a pour objet :

- de susciter l'envie de prendre en main sa santé, son avenir professionnel et social afin de devenir des adultes responsables et prêts à agir pour la Polynésie de demain ;
- d'éduquer et former les futurs citoyens à une vie saine et équilibrée afin de lutter contre l'obésité et toutes les maladies liées à une mauvaise alimentation ;
- de réaliser un parcours de santé et de bien-être pour promouvoir la pratique d'une activité physique régulière ;
- de planter, de produire, de transformer, de conserver des produits agricoles. Les bénéfices réalisés sont affectés à l'activité de l'association ;
- de favoriser l'échange et la transmission des savoirs et savoir-faire avec des partenaires (établissements scolaires, associations, collectivités...) par le biais d'un centre culturel et agricole ;
- d'acquérir, de construire, d'installer et de s'approprier des bâtiments (exemple : refuge, village, lieu de restauration, ateliers, magasins...);
- d'acquérir en commun du matériel de transport, des machines agricoles d'intérêt collectif, du matériel divers, des animaux, des plants, des semences, des engrais naturels et de tous produits nécessaires aux exploitations ;
- de favoriser les activités du secteur primaire (agriculture biologique, permaculture, horticulture, apiculture, aquaculture, sylviculture, pêche, artisanat...) dans le respect de l'environnement pour une écologie naturelle ;
- de promouvoir les activités de prévention, de formation et d'animation à caractère culturel, sportif et social en direction des jeunes et de la famille ;
- développer l'autonomie, la solidarité et le partage afin de limiter les méfaits de la société de consommation.

Son siège social est fixé à Faa'a, PK 4,500, côté mer, SETIL, lot n° 38.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : ARAIPU Vetea I Te Rai
 Vice-présidente : GRAND-PITTMAN Anne-Marie
 Secrétaire : BODDELE Florian
 Secrétaire adjointe : De MORTILLET Véronique
 Trésorier : ARIIOTIMA Matuanui
 Trésorière adjointe : POETAI Ondine

ASSOCIATION ARII TAMA NO TAAONE

(Récépissé n° W9P1002504 du 13 avril 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 8 avril 2017 une association régie par la loi de 1901, dénommée ARII TAMA NO TAAONE.

Elle a pour objet :

- de promouvoir ses activités sportives et culturelles pour les jeunes de Afarerii et Lagarde ;
- de faciliter la transmission des valeurs culturelles à toutes personnes désireuses ;
- de participer aux grands rendez-vous culturels pour sauvegarder le patrimoine ;
- de faciliter l'insertion sociale des jeunes au moyen d'animation culturelle, de formations, d'encadrement et d'aides diverses (agriculture, pêche, artisanat, touristique et autres ...);
- de développer les activités socioculturelles, socio-éducatives en faveur de la jeunesse en vue de son développement social harmonieux ;
- d'organiser des sorties et toutes manifestations ayant pour but de resserrer les liens entre ses membres et de renouer les liens intergénérationnels ;
- d'organiser des voyages culturels ayant pour but de resserrer les liens avec d'autres jeunes de la Polynésie française et dans d'autres pays ;
- de participer à tous événements de la commune.

Son siège social est fixé à la résidence Atimaro, lot n° 22.

Sa durée est limitée à 2 ans.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : TAHIARII Daniel
 Vice-président : MAIHURI Eddy
 Secrétaire : TEURU Hinamoe
 Secrétaire adjointe : WARREN Louise
 Trésorier : MAO Antoine
 Trésorier adjoint : TETUANUI Gabriel

ANNONCES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES n° 5-17 TNAD

*Marché passé par Tahiti Nui Aménagement
et Développement*

1° Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour des ouvrages d'infrastructures des eaux pluviales sur le site du Village tahitien à Punaauia, île de Tahiti, Polynésie française.

2° Mode de passation : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures en application de l'article 36 du code des marchés publics de la Polynésie française et de ses établissements publics.

3° Contenu de la mission : Le présent marché de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission suivants :

- missions complémentaires :
 - réalisation des études préliminaires, des études hydrodynamiques (courantologie), des études biocénotiques, des études d'impact environnemental et des dossiers de demande de permis de terrassement et d'autorisation d'occupation du domaine maritime ;
 - pilotage des études géotechniques ;
 - études d'avant-projet ;
 - études de projet ;
 - assistance aux contrats de travaux ;
 - direction de l'exécution des travaux ;
 - visa des études d'exécution ;
 - assistance aux opérations de réception.

4° Consultation et retrait sur support informatique du projet de marché et de l'ensemble du dossier auprès du secrétariat de TNAD (tél. : 40 50 81 00).

5° Composition du dossier de candidature : Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement :

A - Une lettre de candidature

La consultation est ouverte aux équipes constituées en groupement pluridisciplinaires comprenant au minimum un bureau d'études techniques infrastructures, un bureau d'études spécialisé en génie civil maritime, en environnement, un paysagiste. Ces compétences devront apparaître clairement dans la composition de l'équipe au stade des candidatures.

B - Les justificatifs à produire concernant la situation administrative du candidat et /ou des membres de l'équipe :

- certificats CPS, (la date de validité portée sur le certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date limite de remise des candidatures) ;
- certifications de l'administration fiscale (direction des impôts et des contributions publiques et Trésor public) attestant au 31 décembre précédent, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années) ;
- attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux alinéas 1 et 2 de l'article 9 du CMP et pour les candidats à la procédure judiciaire instituée par l'article L. 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française, la copie du ou des jugements prononcés et lorsqu'ils sont en période d'observation l'attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- attestation à jour des assurances professionnelles.

C - Les justificatifs à produire concernant les qualités et capacités du candidat et /ou des membres de l'équipe :

- les références correspondant à des études comparables à celles prévues au présent marché ;
- les moyens (logiciels numériques de modélisation hydraulique, etc.) et effectifs/compétences qui seront affectés à chaque phase d'études et au suivi des travaux (CV à fournir).

Les justificatifs devront être présentés de manière à être identifiés selon les critères de jugement.

D - Proposition du coefficient de complexité provisoire

Le candidat, sur la base du dossier remis par TNAD, proposera un coefficient de complexité provisoire sur lequel s'appuiera la négociation ultérieure avec le candidat sélectionné. Lors de cette négociation, le coefficient de complexité définitif qui sera arrêté devra se situer dans une fourchette de +/- 0,07 par rapport au coefficient de complexité provisoire.

L'enveloppe cachetée comportant le dossier de candidature portera à l'extérieur la mention suivante :

"Ouvrages d'infrastructures des eaux pluviales sur le site du Village tahitien à Punaauia, maîtrise d'œuvre".

6° *Critère de jugement des candidatures* : Le jugement du dossier de candidature sera effectué dans les conditions prévues à l'article 25 du code des marchés publics selon les critères d'attribution pondérés suivant :

- 1° Références spécifiques en infrastructure hydraulique pour la gestion des eaux pluviales : 4 points ;
- 2° Références en génie civil maritime-réseaux off-shore : 4 points ;
- 3° Références en études d'impact environnemental et en études paysagères liées à des projets d'infrastructures : 4 points ;
- 4° Références et connaissances du contexte local sur des dossiers traitées sur Tahiti : 4 points ;
- 5° Compétences du candidat en maîtrise d'œuvre de conception : 4 points ;
- 6° Compétences du candidat en maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux : 4 points ;
- 7° Moyens, organisation des candidats mobilisés à chaque phase des études : 4 points ;
- 8° Coefficient de complexité provisoire : 4 points.
Pour un total général de 32 points.

Le barème sur 4 points correspond à l'évaluation suivante :

- 0 point : médiocre ;
- 1 point : passable ;
- 2 points : satisfaisant ;
- 3 points : très satisfaisant ;
- 4 points : excellent.

7° *Envoi à la publication* : Jeudi 20 avril 2017.

8° *Date limite de réception des candidatures au secrétariat de TNAD* : Lundi 15 mai 2017, 11 heures délai de rigueur (toute candidature parvenue après cette heure sera rejetée).

La direction.

Cour d'appel de Papeete
Avis d'appel public à la concurrence
Marché de travaux

1° *Pouvoir adjudicateur* : Etat, ministère de la justice, cour d'appel de Papeete, BP 101, 98713 Papeete.

2° *Type de marché* : Marché à procédure adaptée.

3° *Objet* : Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux d'électricité au palais de justice de Papeete.

4° *Délai du marché* : 6 mois à compter de sa notification.

5° *Retrait des dossiers* : Par courriel : rgb.sar.ca-papeete@justice.fr.

En le retirant à l'adresse suivante : Service administratif de la cour d'appel de Papeete, immeuble Uupa, 98713 Papeete.

6° *Modalités de réception des offres* : Les offres devront parvenir avant le lundi 22 mai 2017 à 12 heures :

- soit en étant déposées contre récépissé ;
- soit en étant adressées par pli postal en recommandé, à l'adresse suivante : service administratif régional de la cour d'appel de Papeete, BP 101, 98713 Papeete.

7° *Contenu et présentation des offres* : Le contenu et la présentation des offres sont précisés dans le règlement de consultation.

8° *Délai de validité des offres* : 60 jours.

9° *Critères d'attribution* : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

10° *Renseignements* : Gonzague Oudot de Dainville, tél. : 40 50 76 55, rgb.sar.ca-papeete@justice.fr.

Le premier président,
Régis VOUAUX-MASSÉL.

Le procureur général,
François BADIE.